

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II

RAPPORT D'ÉVALUATION

JANVIER 1997

TABLE DES MATIÈRES

Organisation de l'évaluation 5

PREMIÈRE PARTIE

L'université en 1996	7
1 - Les implantations	9
2 - Les changements survenus dans l'organisation interne de l'université	12
3 - Les centres de recherche en 1996	13
4 - Les étudiants	15
5 - Les personnels	18
6 - Le service commun de documentation	21

DEUXIÈME PARTIE

Droit, économie et sciences politiques	23
1 - La Faculté de sciences économiques et de gestion	25
2 - La Faculté des sciences juridiques	32
3 - L'Institut d'études politiques	36

TROISIÈME PARTIE

Les langues	45
1 - Les études arabes	47
2 - Les langues romanes (italien)	47

QUATRIÈME PARTIE

Les études méditerranéennes	49
1 - La Maison de l'Orient méditerranéen	51
2 - L'UMR Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age	60

CINQUIÈME PARTIE

Les Instituts	67
1 - L'Institut de psychologie	69
2 - L'Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation	72

SIXIÈME PARTIE

Conclusions et recommandations	83
---------------------------------------	-----------

Postface : Réponse du Président de l'université 89

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

La nouvelle évaluation de l'université Lumière-Lyon II a été placée sous la responsabilité de **François Dagognet**, **Claude Jessua** et **Pierre Toubert**, membres du Comité National d'Evaluation.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Christiane Simonnet, assistante du président de l'université, a été la correspondante du Comité sur place.

Les missions d'expertise ont eu lieu en juin et en octobre 1996. Le Comité National d'Evaluation a approuvé le rapport en janvier 1997.

Ont participé à l'évaluation :

A titre d'experts

Bernard Belloc
professeur à l'université de Toulouse I

Yvon Brès
professeur à l'université de Paris VII

André Gouron
professeur à l'université de Montpellier I

Jean Guilaine
professeur au Collège de France

Marc Sadoun
professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

Yves Winkin
professeur à l'université de Liège

Au titre du Secrétariat général du CNE

Rachida Amaouche
pour la gestion des missions

Marie-Noëlle Soudit
pour la dactylographie et la mise en page

André Staropoli
Secrétaire général

Jeanne-Aimée Taupignon
chargée de mission, en a assuré la coordination jusqu'en octobre 1996

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ EN 1996

Bilan des implantations de l'université en 1996

Elles n'ont pas connu, depuis le dernier rapport d'évaluation de mai 1989, de changement majeur : l'université est toujours implantée sur deux sites principaux : à Lyon même, en centre-ville, et sur le campus de Bron-Parilly, dans la banlieue sud-est de Lyon.

Cependant, les surfaces disponibles sur ces 2 sites se sont étendues :

- en centre-ville, 393 m² en 1992 et 3 256 m² en 1995 ont été créés, respectivement au 16-18 quai Claude-Bernard et au 86 rue Pasteur ; en outre, Lyon III, qui dispose désormais de l'ancienne Manufacture des tabacs au centre de Lyon, a rétrocédé à Lyon II 843 m², le 1er septembre 1995, au 16-18 quai Claude-Bernard, et 1 042 m², le 1er septembre 1996, au 74 rue Pasteur¹ ;

- à Bron, plusieurs bâtiments ont été construits : en 1992, le préfabriqué Algéco et l'amphithéâtre Cassin, qui totalisent 1 645 m² ; en 1995, les bâtiments Minerve et Europe ainsi que le bâtiment du département GEA de l'IUT, qui totalisent 7 897 m².

En outre, l'université a acquis, en 1992, à Ecully, où se trouvent l'École centrale de Lyon et l'École supérieure de commerce de Lyon, des locaux, où est hébergée une équipe de recherche de la Faculté des sciences économiques et de gestion, l'unité de recherche, associée au CNRS, Economie des changements technologiques.

En tout, c'est donc de 92 144 m² dont dispose aujourd'hui Lyon II (91 816 m², qui sont propriété de l'Etat + les 328 m² d'Ecully, qui sont propriété de l'université), auxquels s'ajoutent les 2 500 m² d'une ancienne usine, achetée par l'université en 1994, non encore aménagés et destinés à abriter le musée des moulages de Lyon II et le futur Centre culturel de l'université. Le précédent rapport du CNE faisait état de 61 000 m² en 1989. La surface disponible a donc augmenté de plus de 50% (+ 31 144 m²), étant bien entendu qu'en 1989, la surface dévolue à la bibliothèque interuniversitaire n'apparaissait pas dans l'inventaire des surfaces mises à disposition de Lyon II. Aujourd'hui, en revanche, les locaux occupés par le Service commun de documentation sont comptabilisés : ainsi, sur les 52 551 m² de Bron, 8 102 m² sont utilisés par le SCD.

Le tableau suivant récapitule les différentes implantations de l'université stricto sensu, aujourd'hui.

Ce recensement serait incomplet si on ne mentionnait les implantations lyonnaises suivantes, qui, à des titres divers, se rapportent à Lyon II, soit qu'elles abritent l'IEP de Lyon, établissement «article 43» rattaché à l'université, soit qu'elles hébergent des centres de recherche dans lesquels Lyon II est plus ou moins impliqué :

- au 1 rue Raulin, se trouvent l'IEP et ses centres de recherche ;
- au 7 rue Raulin, la Maison de l'Orient méditerranéen ;
- au 14 avenue Berthelot, la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme (MRASH) ;
- au 15 rue Jaboulay, le Centre d'études lexicologiques et lexicographiques des XVIème et XVIIème siècles (UPR 6858).

La répartition des effectifs étudiants selon les sites

40% des étudiants de l'université suivent les enseignements dispensés en centre-ville, 60% les enseignements dispensés à Bron.

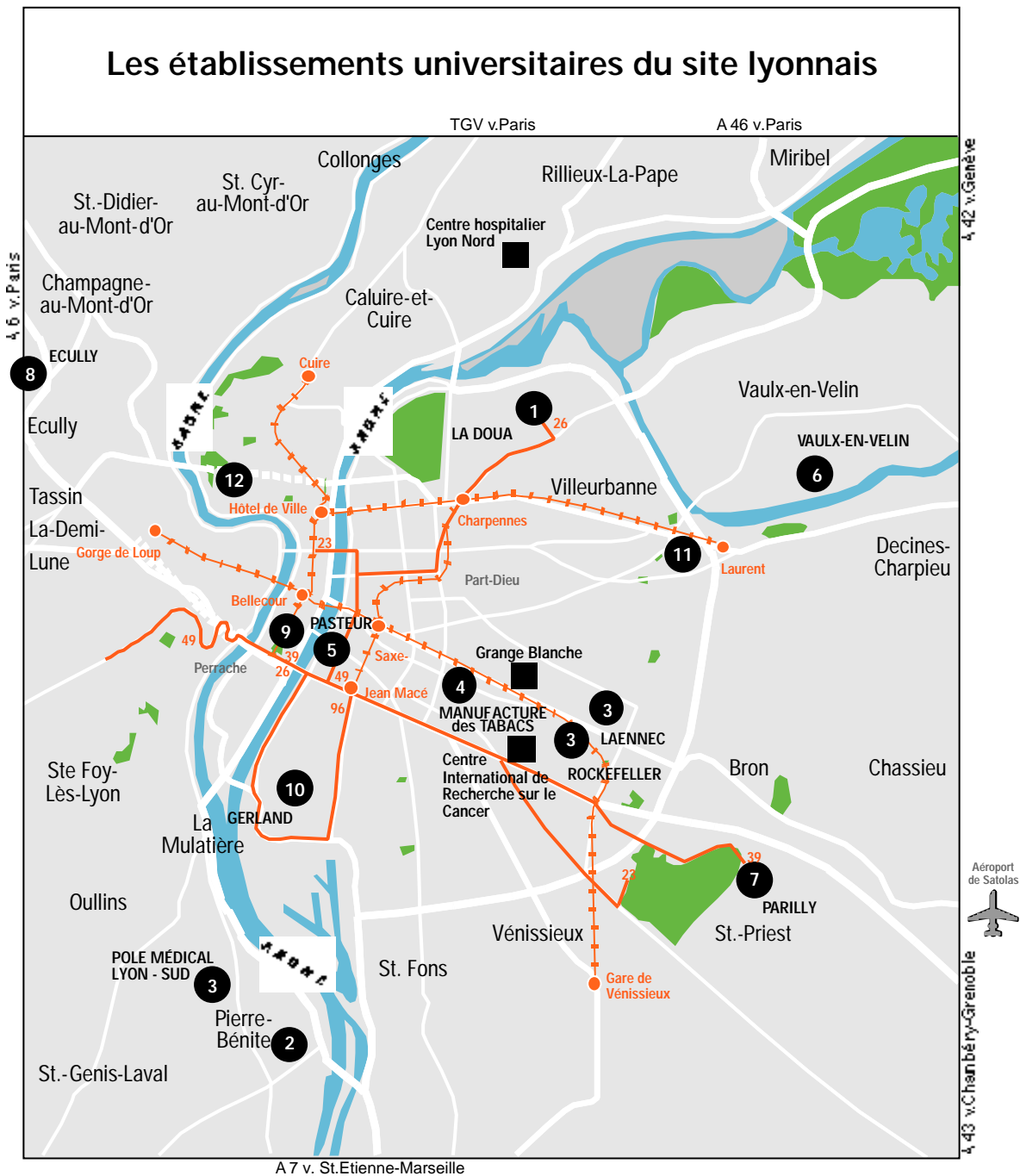
Cette répartition est stable, depuis 3 ans du moins (en 1993-1994 : 39,6% contre 60,4% ; en 1994-1995 : 41,7% contre 58,3% ; en 1995-1996 : 41,4% contre 58,6%).

Plus des trois quarts des étudiants de 1er cycle sont à Bron (76,6% en 1993-1994), tandis que les étudiants de 2ème et 3ème cycles sont majoritairement en centre-ville (respectivement 54,8% et 52,8%, en 1993-1994).

Certaines composantes sont entièrement implantées à Bron (la Faculté des sciences juridiques, la Faculté d'anthropologie et de sociologie, l'IUT) ou en centre-ville (l'IEP, l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation, l'Institut du travail). Les autres se partagent, plus ou moins également, entre les 2 sites, en fonction soit des disciplines, soit du niveau d'études, soit du type de la formation (initiale ou continue) : pour la Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, par exemple, l'histoire de l'art se trouve au 18 quai Claude-Bernard, tandis que la géographie, l'histoire et le tourisme sont à Bron ; pour l'anglais, le 1er cycle est à Bron, les 2ème et 3ème cycles en centre-ville. Ainsi, la Faculté de géographie, la Faculté des langues, l'Institut de psychologie et l'Institut de la communication ont la majorité, voire la très grande majorité de leurs étudiants à Bron (respectivement 61%, 67,5%, 85% et 90% en 1993-1994). En revanche, 56% des étudiants de la Faculté des sciences économiques fréquentent le quai Claude-Bernard. La Faculté des lettres, elle, se répartit à peu près également entre les 2 implantations.

¹ Lyon III dit avoir rétrocédé 851 m² et 1 188 m²...

Les établissements universitaires du site lyonnais



—●— Métro et stations principales
— lignes de BUS à proximité des campus
 réseau autoroutier et routier principal
 Hôpitaux universitaires
 SITE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 1 km

- 1 - Université Lyon I (Sciences - IUT A - UFRAPS) - CPE - ENSSIB - INSAL - ISTL - IRA
- 2 - Université Lyon I (Observatoire)
- 3 - Université Lyon I (Santé)
- 4 - Université Lyon III
- 5 - **Université Lyon II** - université Lyon III - (Le quai)
- 6 - ENTPE - École d'architecture
- 7 - **Université Lyon II**
- 8 - École centrale - École supérieure de commerce - CESMA
- 9 - Facultés catholiques - ISARA
- 10 - Extension de l'université Lyon I - École normale supérieure de Lyon
- 11 - Université Lyon I (IUT B)
- 12 - IUFM
- 13 - ECAM

Sources : CNRS UR 260 / CROUS/ universités

CNE 1996

Commune	Site	Adresse	Service/Composante/Centre hébergé (e)	Surface (SDO) (1)
Lyon	"Centre-ville"	- 16-18 quai Claude Bernard	. SCD Centre-ville . Faculté des sciences économiques et de gestion . Faculté de lettres (musicologie, lettres, philologie) . Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme (histoire de l'art) . Institut de psychologie (département Formation à partir de la pratique) . Centres de recherche	19 889 m2
		- 74 rue Pasteur	. IETL . Centre de recherche (URA 260)	1 042 m2
		- 86 rue Pasteur	. Présidence et secrétariat général . Services centraux . Services communs . Faculté des langues (anglais, LEA, arabe) . Institut de formation syndicale . Centres de recherche	16 662 m2
		- 14 rue Chevreul	. Institut de psychologie (Université Tous Ages) . ICIAR (filiale Mode et création)	
		- 12 avenue Berthelot	. Musée des moulages	1 672 m2 (2)
		- 87 cours Gambetta	. Locaux destinés au musée des moulages et au futur Centre culturel de Lyon II	(2 500 m2) (3)
Bron	"Bron"	- 5 avenue Pierre Mendès-France	. Services communs . Faculté des lettres (sciences du langage) . Faculté des langues (anglais, études allemandes et scandinaves, langues romanes) . Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art, tourisme (histoire, géographie, tourisme) . Faculté d'anthropologie et de sociologie . Faculté des sciences économiques et de gestion (formation continue) . Faculté des sciences juridiques . Institut de psychologie . ICIAR . IUT . Centres de recherche	52 551 m2 (4)
Ecully	"Ecully"	- 93 chemin des Mouilles	. Centre de recherche (URA 945)	328 m2 (3)
Total (en octobre 1996)				92 144 m2 (+ 2 500 m2)

(1) - SDO : Surface développée dans oeuvres.

(2) - Le musée des moulages doit libérer, d'ici l'été 1997, les locaux du 12 avenue Berthelot, dans lesquels s'installera l'IEP : à lui sont destinés les 2 500 m2 de l'ancienne usine Revel, située dans le 3ème arrondissement de Lyon (87 cours Gambetta), achetée en 1994 par l'université, qui compte créer, autour du musée, un véritable centre culturel.

(3) - Propriété de l'université.

(4) - dont 8 102 m2 pour le Service commun de documentation.

LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ORGANISATION INTERNE DE L'UNIVERSITÉ

Peu nombreux, ils sont d'ampleur limitée.

Les composantes d'enseignement et de recherche

Deux modifications sont intervenues, depuis la dernière évaluation, dans la composition de l'université :

- le 16 juillet 1992, un décret rattache à Lyon II l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale (IETSS) de Lyon III. Il y prend le nom d'Institut d'études du travail de Lyon (IETL) le 26 mars 1993. Parallèlement, l'Institut du travail et de formation syndicale, composante déjà ancienne de Lyon II, change de nom afin d'éviter toute confusion avec le nouvel IETL : il s'intitule désormais «Institut de formation syndicale» ;
- le 18 mai 1992, un décret fonde l'Institut universitaire de technologie Lumière.

L'université Lumière compte donc aujourd'hui 13 composantes d'enseignement et de recherche, au lieu des 11 dont faisait implicitement état le précédent rapport :

- 6 facultés :

- . la Faculté des lettres, sciences du langage et arts,
- . la Faculté des langues,
- . la Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme,
- . la Faculté de sciences économiques et de gestion,
- . la Faculté des sciences juridiques,
- . la Faculté d'anthropologie et de sociologie,

- 6 instituts :

- . l'Institut de psychologie,
- . l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (ISPEF),
- . l'Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation (ICIAR),
- . l'Institut de formation syndicale,
- . l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL),
- . l'Institut universitaire de technologie Lumière,

- 1 établissement rattaché :

- . l'Institut d'études politiques de Lyon.

Les services centraux et les services communs

La rentrée 1996 a vu la mise en place d'une nouvelle organisation des services centraux, caractérisée par la création :

- d'une Division des ressources humaines, dirigée par un conseiller d'administration scolaire et universitaire secrétaire général adjoint. Cette nouvelle division qui se substitue au service du personnel voit ses attributions élargies à la formation continue des personnels et à l'action sociale ;

- d'une Division de l'administration générale du campus de Bron - Saint-Priest, confiée à un attaché principal, également secrétaire général adjoint ;

- d'une Division des affaires culturelles, de la communication et de la vie universitaire, intégrant le service culturel, la gypsothèque (musée des moulages) précédemment répertoriés dans les services communs, ainsi que l'aspect communication jusqu'alors rattaché à la Division des relations internationales ;

- d'une Division des affaires générales, venant se substituer au service des affaires institutionnelles, intégré précédemment au secrétariat général, chargé de mettre en ordre à terme une documentation administrative adaptée aux besoins des services ;

- restent inchangées : la Division de la scolarité ; la Division de la recherche ; la Division des affaires financières et comptables ; la Division des bâtiments, de l'environnement et de l'aménagement ; la Division des relations internationales.

Il convient de signaler :

- la suppression de la coordination formation continue, la réflexion étant actuellement en cours sur les modalités d'organisation et les missions de la formation continue au sein de l'université ;
- l'intégration de la fonction «formation diplômante et emploi» au service du SCUIO ;
- l'existence d'un centre de ressources informatiques (CRI) regroupant le service informatique de gestion, le service réseaux, le service micro-informatique, assistance par ordinateur dans l'université (MIAOU), ainsi que le service télématique.

Restent inchangés :

- le Service commun universitaire d'information et d'orientation ;
- le Service universitaire des activités physiques, sportives et de plein air ;
- le Service audiovisuel ;
- le Centre international d'études françaises ;
- le Centre de langues ;
- la Coordination interdisciplinaire pour les métiers de l'information et de la communication ;
- le Centre Oregon ;
- les Presses universitaires de Lyon.

La bibliothèque interuniversitaire a cédé la place au Service commun de documentation (SCD) de Lyon II.

Les services communs suivants ne figuraient pas dans l'organigramme de l'université, reproduit en page 10 du rapport de 1989 :

- Formations diplômantes et emploi,
- Coordination interdisciplinaire pour les métiers de l'éducation et de la formation,
- Service réseaux,
- Centre de langues.

On mentionnera, enfin, 3 services universitaires un peu particuliers :

- le Centre Orégon,

- les Presses universitaires de Lyon,
- le musée des moulages - gypsothèque.

La direction de l'université

Un nouveau président a été élu en mars 1996. Il est entouré de 6 vice-présidents : 5 ont les mêmes attributions que les 5 vice-présidents en poste en 1989 ; le 6ème (et nouveau par rapport à 1991) vice-président est chargé de la culture, de la communication et de la vie universitaire.

En 1986	En 1991	En 1996
. Vice-président chargé des personnels	. Vice-président chargé des personnels	. Vice-président chargé des personnels
. Vice-président chargé des relations internationales et de la communication	. Vice-président chargé des relations internationales	. Vice-président chargé des relations internationales
. Vice-président chargé des moyens	. Vice-président chargé des espaces et de la vie universitaire	. Vice-président chargé du budget et des moyens
. Vice-président chargé de la formation	. Vice-président chargé de la formation, 1er vice-président	. Vice-président chargé de la formation
. Vice-président chargé de la recherche	. Vice-président chargé de la recherche et de la politique documentaire	. Vice-président chargé de la recherche, de la documentation et de la politique informatique, 1er vice-président
		. Vice-président chargé de la culture, de la communication et de la vie universitaire

3

LES CENTRES DE RECHERCHE EN 1996

Ils sont donnés dans le tableau ci-après.

Le rapport de 1989 faisait état de 34 centres de recherche et de liens «nombreux» avec le CNRS. La présence de «centres d'excellence, de qualité ou d'avenir dans bien des disciplines» permettait de conclure à un «haut niveau général de la recherche à Lyon II». Ce

constat reste valable : Lyon II dispose aujourd'hui d'un potentiel de recherche solide, fort de 39 centres, instituts ou laboratoires figurant au contrat, dont près de la moitié (18) sont associés au CNRS. En outre, Lyon II accueille 3 unités propres du CNRS, qui font partie de la Maison de l'Orient méditerranéen :

- l'Institut de recherche sur l'architecture antique (bureau de Lyon),
- l'Equipe origine et développements de la sédentarisation au Proche-Orient,
- le Laboratoire de céramologie.

Composante	Intitulé	UPRES-A	UMR	EA	JE	Total
Faculté des lettres, des sciences du langage et des arts	. Dynamique du langage **		X			
	. Institut Fernand Courby *		X			
	. Littérature, représentations idéologiques aux XVIIIe et XIXe siècles **		X			
	. Groupe de recherches sur les interactions communicatives (GRIC)		X			
	. Traditions humanistes et idées religieuses aux XVIe et XVIIe siècles **	X				
	. Langage, lexique et représentation des connaissances				X	
	. Lectures et réception du texte contemporain				X	
	. Centre de recherches musicologiques				X	8
Faculté des langues	. Centre d'études et de recherches anglaises et nord-américaines (CERAN)			X		
	. Centre de recherches en terminologie et traduction (CRTT)			X		
	. Langues et cultures européennes			X		3
Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme	. Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age		X			
	. Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise **		X			
	. Environnement, ville et société (Laboratoire de géographie rhodanienne)		X			
	. Rôle de Lyon dans les échanges artistiques entre Europe du Nord et monde méditerranéen	X				
	. Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité *				X	
	. Villes : espaces et sociétés				X	
	. Centre d'études démographiques **				X	7
Faculté des sciences économiques et de gestion	. Laboratoire d'économie des transports **		X			
	. Economie des changements technologiques	X				
	. Centre A et L. Walras **	X				
	. Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (ISEOR)				X	
	. Centre Monnaie, finance, banque (MFB)				X	
	. Laboratoire d'économie et de statistiques appliquées (LESA)				X	
	. Equipe de recherche en ingénierie des connaissances (ERIC)				X	7
Faculté des sciences juridiques	. Territoires locaux et institutions européennes			X		1
Faculté d'anthropologie et de sociologie	. Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (CRESAL)	X				
	. Groupe lyonnais de sociologie industrielle (GLYSI) **	X				
	. Groupe de recherches sur la socialisation (GRS)	X				
	. Centre de recherches et d'études anthropologiques (CREA)				X	4
Institut de psychologie	. Psychologie cognitive			X		
	. Psychologie et psychopathologie cliniques			X		
	. Laboratoire d'études et d'analyse de la cognition et des modèles (LEACM)			X		3
Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation	. Sciences de l'éducation			X		1
ICIAR						0
Institut d'études du travail de Lyon	. Centre de recherches en droit social			X		1
Non rattaché à une composante	. Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO) *		X			
	. Institut d'Asie orientale (IAO) **	X				
	. Textes et histoire du christianisme * (Antiquité tardive et christianisme ancien-Sources chrétiennes)	X				
Total		9	9	16	5	39

* Formation de la Maison de l'Orient.

** Formation de la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme (MRASH).

Les effectifs

L'évolution des effectifs

L'université Lumière-Lyon II se situe, en termes d'effectifs étudiants, entre Lyon I et Lyon III, puisqu'elle comptait, en 1993-1994, 23 695 étudiants, alors que les deux autres universités lyonnaises en comptaient respectivement 25 164 et 17 034¹.

De 1988-1989, date du précédent rapport d'évaluation, à 1995-1996, Lyon II est passée de 18 476 à 24 293 étudiants (inscriptions physiques²), ce qui correspond à une augmentation de 31,5% en 7 ans, et à une augmentation annuelle moyenne de 4,5%. Cette croissance, légèrement inférieure à celle qu'a connue, dans le même temps, l'ensemble des universités françaises (IUT compris), s'est faite irrégulièrement et, après avoir connu un pic de 1991-1992 à 1992-1993 (+ 9%), tend aujourd'hui à se stabiliser (- 0,9% de 1994-1995 à 1995-1996) :

Années	France métropolitaine *	Lyon II
1988-1989 à 1989-1990		+ 5,5%
1989-1990 à 1990-1991	+ 6%	+ 2,4%
1990-1991 à 1991-1992	+ 4,7%	+ 2,7%
1991-1992 à 1992-1993	+ 5,9%	+ 9%
1992-1993 à 1993-1994	+ 7,7%	+ 6,2%
1993-1994 à 1994-1995	?	+ 3,2%
1994-1995 à 1995-1996	?	- 0,9%

* Les pourcentages de cette colonne ont été calculés à partir des données chiffrées publiées par la DEP dans Repères et références statistiques, éditions 1994, 1995 et 1996 (Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de 1980 à 1994).

L'évolution de la répartition par composante

La répartition par composante est donnée, pour 1995-1996, dans l'histogramme ci-après³. On constate le poids très inégal des différentes composantes, la suprématie écrasante du secteur Lettres-sciences humaines (qui représente les trois quarts des étudiants), et un secteur

juridique (directement concurrencé par Lyon III) et économique beaucoup plus modeste (le quart des étudiants).

La Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme est, avec plus de 4 000 étudiants, la plus grosse composante de Lyon II : elle représente à elle seule 16,5% de la population étudiante de l'université et compte 35 fois plus d'inscrits que l'IUT.

On peut distinguer 3 types de composantes :

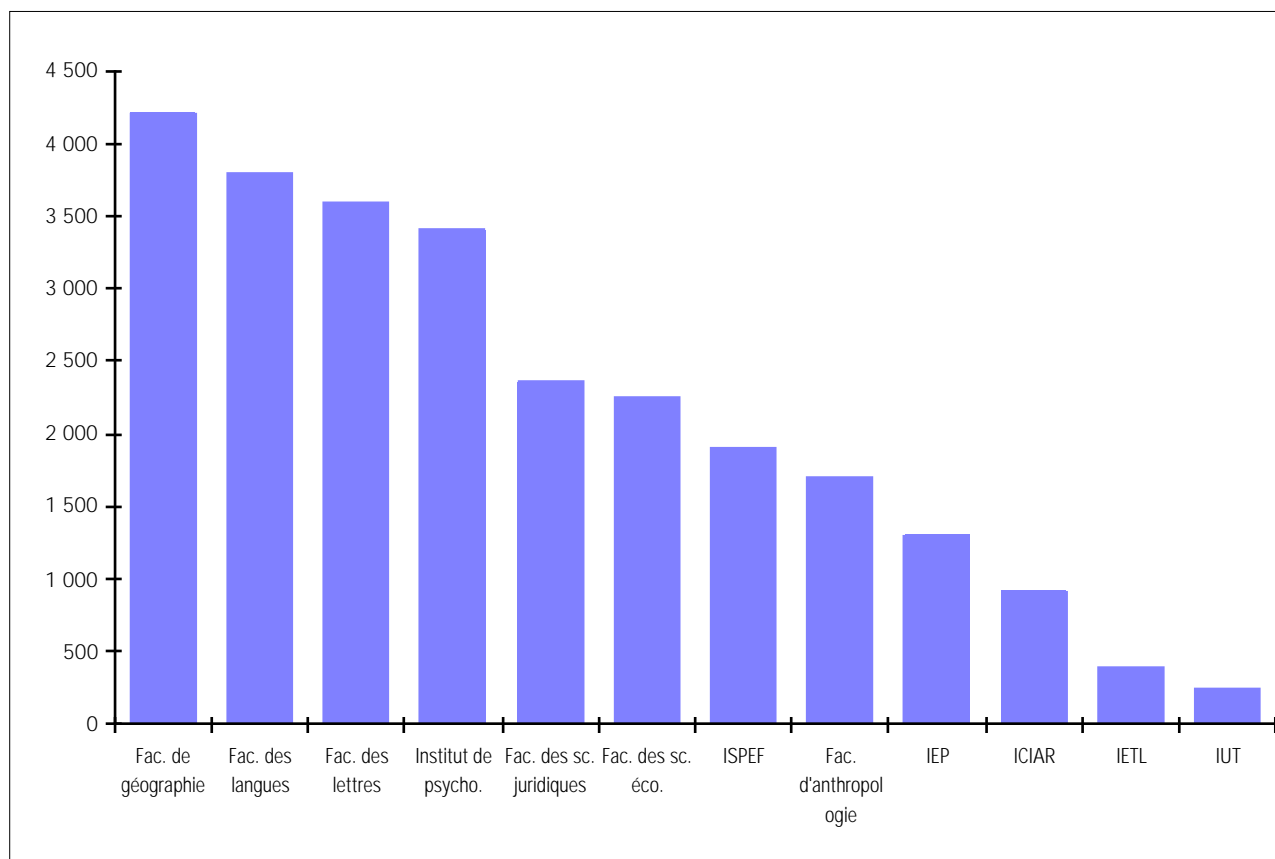
- celles à gros effectifs, ayant plus de 3 000 étudiants : la Faculté de géographie, la Faculté des langues, la Faculté des lettres et l'Institut de psychologie ;
- celles dont les effectifs, moyens, tournent autour de 2 000 étudiants : la Faculté de droit, la Faculté des sciences économiques, l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation et la Faculté d'anthropologie ;
- celles à faibles (autour d'un millier d'étudiants), voire très faibles, effectifs : l'IEP, l'ICAR, l'IETL et l'IUT.

Si l'on compare la répartition par composante aujourd'hui à celle dont fait état le rapport de 1989 (p. 12), on est frappé par une grande stabilité générale, même si la Faculté des langues n'est plus, en termes d'effectifs étudiants, la première composante de l'université, et si la part représentée par l'ensemble langues-lettres-psychologie a sensiblement diminué (- 9 points).

¹ Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, édition 1995, p. 159. L'effectif de Lyon II donné par la DEP pour 1993-1994 (23 695) est inférieur de 68 unités à celui fourni par l'université (23 763). On a été obligé, ici, de remonter aux effectifs de 1993-1994 pour pouvoir comparer Lyon II à Lyon I et Lyon III : ce sont, en effet, à ce jour, les derniers effectifs nationaux mis à disposition par la DEP.

² Le rapport du CNE de mai 1989 parlait de «plus de 21 000 étudiants en 1988-1989» (p. 12) sans préciser s'il s'agissait d'inscrits administratifs ou de personnes physiques. Il s'agissait d'inscrits administratifs (21 312).

³ Il a été réalisé à partir de l'effectif des inscrits administratifs.



Composantes	Part de la population étudiante	
	en 1987-1988	en 1995-1996
Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme	16%	16,5%
Faculté des langues	18%	14,9%
Faculté des lettres, sciences du langage et arts	16%	13,9%
Institut de psychologie	17%	13,2%
Faculté des sciences juridiques	8%	8,9%
Faculté des sciences économiques	8%	8,8%
ISPEF	5%	7,2%
Faculté d'anthropologie et sociologie	6%	6,7%
IEP	5%	5%
ICIAR	-	3,2%
IETL	-	1,2%
IUT	-	0,5%
Total	99%	100%

La répartition par sexe

En 1995-1996, l'université est très majoritairement féminine, puisqu'elle compte 70,1% de femmes. Toutes ses composantes sont majoritairement, voire très majoritairement constituées de femmes (77,2% en lettres, 81% en langues, 83% en psychologie), à l'exception de l'IUT et de la Faculté des sciences économiques, majoritairement masculines (respectivement 54,5% et 53,9% d'hommes, contre 62,6% et 48,8% au niveau national en 1993-1994). A titre de comparaison, les femmes représentaient, en 1993-1994, dans l'ensemble des composantes françaises de lettres et sciences humaines, 71,3% des étudiants et, dans l'ensemble des universités françaises, toutes disciplines confondues, 55,3% des étudiants.

La répartition par cycle d'études

Elle est donnée, pour les années 1994-1995 et 1995-1996, dans le tableau suivant :

	Lyon II		France
	1994-1995	1995-1996	1993-1994
Capacité en droit	1,7%	1,7%	53,3%
1er cycle	42,1%	43,3%	
2ème cycle	46,5%	44,4%	32%
3ème cycle	9,7%	10,6%	14,7%
Total	100%	100%	100%

Les pourcentages de ce tableau ont été calculés à partir de l'effectif total des inscrits (diplômes nationaux + DU + préparation aux concours).

On observe que les parts du 1er et du 3ème cycles sont, à Lyon II, très sensiblement inférieures à celles constatées au niveau national. La relative faiblesse du 3ème cycle étonne, eu égard au fort potentiel de recherche de l'université. Cette déperdition se fait au profit du 2ème cycle, particulièrement important dans cette université à dominante lettres et sciences humaines, pour laquelle l'enseignement constitue un débouché essentiel et où les étudiants sont, par conséquent, très nombreux à préparer le CAPES.

On se gardera de comparer ces données avec celles qui figurent dans le rapport de mai 1989 (49% pour le 1er cycle, 40% pour le second), dans la mesure où ces dernières ont été calculées hors DU et hors concours (et si le nombre des inscrits en DU est, malgré tout, donné, leur niveau d'études n'est pas indiqué, ce qui interdit tout espoir d'homogénéiser les pourcentages).

Les caractères de la population étudiante

L'origine géographique des étudiants et son évolution

Si la majorité des étudiants inscrits à l'université Lumière est originaire de l'académie de Lyon, cette majorité est relativement faible :

Origine géographique des étudiants	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Académie	55,7%	56,6%	57,3%
dont Rhône	41,2%	42,1%	42,4%
Hors académie	44,3%	43,4%	42,7%
dont étrangers	8,8%	8,8%	9,2%

En fait, l'université recrute, par-delà l'académie de Lyon, dans toute la région Rhône-Alpes : en 1994-1995 et en 1995-1996, près des trois quarts des étudiants en étaient issus (72,9% et 73%).

La proportion d'étudiants étrangers est faible (autour de 9%), inférieure à la moyenne nationale (10% en 1993-1994), et elle a, comme celle-ci, sensiblement diminué depuis 1987-1988 : le précédent rapport faisait état d'un taux de 13% d'étrangers (Centre international d'études françaises non compris), «très proche de la moyenne nationale» (p. 12) ; il soulignait, en outre, que «dans certaines composantes, comme la sociologie, les sciences économiques et les langues, cette proportion dépasse 16% et atteint 20%». Ces mêmes composantes comptent aujourd'hui (en 1995-1996) respectivement 5,4%, 10,9% et 13,3% d'étudiants étrangers ! La composante où ce pourcentage est le plus élevé est la Faculté des sciences juridiques (13,4%).

Ces étudiants étrangers sont, pour plus du tiers, des européens (34% contre 25,6% au niveau national), pour près de la moitié des africains (45,3% contre 52,6% au niveau national), pour 11,9% des asiatiques (contre 14% au niveau national). 8,6% sont originaires du continent américain (contre 7,1% au niveau national).

L'origine socio-professionnelle des étudiants

Elle est donnée dans le tableau suivant :

Profession du chef de famille	Lyon II 1995-1996	France 1993-1994
Agriculteurs exploitants	2,4%	3,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,5%	9,4%
Professions libérales, cadres, professions intellectuelles diverses	30,5%	34,5%
Professions intermédiaires	17,5%	21%
Employés	10,8%	11,8%
Ouvriers	16,3%	12,9%
Autres (retraités, chômeurs, inactifs...)	7,1%	7%
Sans réponse	5,9%	-
Total	100%	100%

La comparaison entre Lyon II et l'ensemble des universités françaises risque d'être faussée, dans la mesure où les pourcentages de Lyon II ont été calculés sur l'effectif total des étudiants, y compris ceux qui n'ont pas renseigné, lors de leur inscription à l'université, la rubrique concernant la profession de leurs parents : d'où la présence d'un pourcentage de «sans réponse», qui ne figure pas dans la colonne de droite. Il n'est pas impossible, néanmoins, que les 5,9% de «sans réponse» soient constitués par des personnes représentatives qui, si elles avaient renseigné la rubrique, auraient accentué les caractéristiques de Lyon II.

Cette réserve étant faite, on observe que les étudiants de l'université Lumière sont issus de milieux plus modestes que l'ensemble des étudiants français : 30,5% seulement ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale ou intellectuelle, contre 34,5% au niveau national. Cette sous-représentation ne se fait pas au profit des professions intermédiaires, dont le pourcentage est, lui aussi, inférieur au pourcentage national (17,5% contre 21%), mais à celui des ouvriers, beaucoup plus présents à Lyon II que dans l'ensemble des universités françaises (16,3% contre 12,9%). Il est intéressant de procéder ici à une comparaison avec Lyon III : on constate dans cette dernière université, comme à Lyon II, mais de façon plus marquée encore, un déficit en cadres moyens (14,6%). Mais, alors qu'à Lyon II cette sous-représentation se fait au profit des ouvriers, elle se fait, à Lyon III, au profit des commerçants, chefs d'entreprises, cadres supérieurs ou professions libérales (52,2% contre 40% à Lyon II et 43,9% au niveau national).

Les boursiers

Chose surprenante, si l'on admet ce qui vient d'être dit sur l'origine socio-professionnelle des étudiants de Lyon II : la proportion de boursiers (15,3% en 1993-1994 ; 15,2% en

1994-1995 ; 16,7% en 1995-1996) y est inférieure non seulement à la moyenne nationale (19,5% en 1993-1994), mais encore à celle de Lyon III (17,2% en 1993-1994 ; 18% en 1994-1995) !

5

LES PERSONNELS

Le personnel enseignant

La moyenne d'âge des enseignants de Lyon II s'établissait, en mars 1995, à 44 ans, toutes catégories confondues. Le corps enseignant était constitué, à cette date, de deux tiers d'hommes (67,4%) et d'un tiers de femmes (32,6%).

Les commentaires qui suivent exploitent les données des deux tableaux ci-contre :

- le premier tableau indique le nombre d'emplois dont dispose l'université, au 1er septembre 1996 ;
- le second fait apparaître la répartition de ces emplois par composante.

Le nombre des emplois et son évolution depuis 1987-1988

Lyon II dispose aujourd'hui de 701 emplois d'enseignants (titulaires et contractuels), dont 42 sont affectés à l'IEP, auxquels s'ajoutent 3 emplois en surnombre.

Elle en comptait, en 1987-1988, 414, dont 25,5 revenaient à l'IEP et dont 28 étaient vacants. En 9 ans, c'est donc 287 emplois qui ont été créés à Lyon II, ce qui correspond à une augmentation de près de 70%. On a vu que de 1988-1989 à 1995-1996, les effectifs étudiants avaient augmenté de 31,5%.

Les emplois enseignants à Lyon II au 1er septembre 1996 (toutes catégories)

	PR	MCF	Ass.	PRAG	PRCE	ATER	Maître de langue	Lecteurs	Allocataires moniteurs	AMN	PAST	PRAS	Total
Lyon II	185 + 3 S*	271	16	51 (1)	21 (2)	9	1	21	21	24	14 (3) (28 x 0,5)	4	638 + 3 S*
IUT	2	6	0	6	1	0	0	0	4	0	2 (4 x 0,5)	0	21
Total	187 + 3 S*	277	16	57	22	9	1	21	25	24	16 (32 x 0,5)	4	659 + 3 S*
IEP Lyon	11	18	3	4	0	1	0	0	1	0	3 (6 x 0,5)	1	42

* emplois en surnombre (1) dont 2 emplois prêtés à l'IUT (2) dont 1 emploi gagé FC (3) dont 1 emploi prêté à l'IUT (2 x 0,5)

Nombre d'emplois par composante au 1er septembre 1996

Composante	PR	MCF	AS	PRAG	PRCE	ATER	Lecteur ML	PAST	PRAS	Total	AM	AMN
Faculté d'anthropologie	13	20		3		1				37		1
Centre international d'études françaises	2	1		4	3					10		
Formation continue			1							1		
Faculté de géographie	38 + 2 S*	36		3	1	0		1,5		79,5 + 2 S	8	11
ICIAR	5	11		4		1		2		23		
Institut de psychologie	16	26	4		1			1		48	1	
ISPEF	5 + 1 S*	7								12 + 1 S		
Faculté des langues	33	62	5	8	5		21	2,5		136,5	1	5
Faculté des lettres	31	42	1	11	1	2				88	4	7
Faculté de sciences économiques	27	36	4	3		3		2,5		75,5	6	
Faculté de sciences juridiques	10	21	1	4	2			1,5		39,5		
SUAPS				6	8					14		
IETL	5	5				2				12	1	
Services centraux								0,5		0,5		
Service informatique de gestion								0,5		0,5		
Institut de formation syndicale		1								1		
Centre de langues		3		3			1			7		
SCD								0,5		0,5		
Service réseaux								0,5		0,5		
Total	185 + 2 S*	271	16	49	21	9	22	13	(48 mois)	586 + 3 S* + 4 PRAS	21	24
IEP	11	18	3	4		1		3	12 mois	40 + 1 PRAS	1	
IUT	2	6		6 + 2 prêtés par Lyon II	1			2 + 1 prêtés par Lyon II (6 x 0,5)		20	4	

* emplois en surnombre

La répartition par catégorie et son évolution depuis 1987-1988

Elle est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Lyon II	France
Rang A	29%	29,5%
Rang B	42,1%	43,2%
Assistants, ATER, Allocataires moniteurs...	11,3%	11,4%
Enseignants du second degré	11,8%	12,6%
Autres (PAST, lecteurs...)	5,8%	3,3%
Total enseignants	100%	100%

On constate que la répartition par catégorie du corps enseignant est, à Lyon II, très proche de celle observée dans l'ensemble des universités françaises (en 1993-1994, IUT compris). Tout au plus peut-on remarquer une légère sur-représentation de la catégorie «Autres» (5,8% contre 3,3%), qui s'explique par la présence de 21 lecteurs et se fait essentiellement aux dépens du personnel de rang B (42,1% contre 43,2%).

En 1987-1988, les 386 emplois non vacants se répartissaient de la manière suivante : 109 professeurs, 203 maîtres de conférences, 36 assistants, 12 allocataires moniteurs, 8 enseignants du second degré, 18 lecteurs. L'augmentation du potentiel, qui est :

- de 86,2% pour le personnel de rang A,
 - de 45,3% pour le personnel de rang B,
 - de 66,3% pour les assistants, allocataires moniteurs...,
 - de 93,7% pour les enseignants du second degré,
 - de 22,2% pour la catégorie «Autres»,
- a donc profité d'abord aux enseignants du second degré, en second lieu seulement au personnel universitaire de rang A.

La répartition des emplois et le taux d'encadrement par composante, leur évolution depuis 1987-1988

Le tableau ci-dessous met en regard, pour chaque composante d'enseignement et de recherche, l'effectif étudiant (il s'agit des inscrits administratifs de 1995-1996) et le potentiel enseignant au 1er septembre 1996 (hors allocataires moniteurs et AMN), ainsi que le nombre d'étudiants par enseignant :

Composantes	Effectif étudiant	Effectif enseignant	Nombre d'étudiants par enseignant Lyon II		Nombre d'étudiants par enseignant France (1994-1995)
			en 1987-1988	en 1996	
Faculté des sciences juridiques	2 288	39,5	96	57,9	53,5
Faculté des sciences économiques	2 244	75,5	38	29,7	
IETL	319	12	-	26,6	
IEP	1 278	40	48	32	
Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art, tourisme	4 227	79,5 + 2 S *	52	53,2	34,4
Faculté des lettres, sciences du langage et arts	3 557	88	41	40,4	
Faculté des langues	3 812	136,5	36	27,9	
Faculté d'anthropologie et de sociologie	1 714	37	84	46,3	
Institut de psychologie	3 386	48	99	70,5	
ISPEF	1 848	12 + 1 S *	241	154	
ICIAR	814	23	-	35,4	
Total université (hors IUT)	25 487	591 (+ 5 PRAS)	53	43,1	
IUT	121	20	-	6	12,3
Total université (IUT compris)	25 608	611 + 5 PRAS **	-	41,9	23,1

* S = emploi(s) en surnombre.

** A ces 616 postes, il faut ajouter 35 emplois d'enseignants affectés dans les services centraux ou communs et 50 postes d'allocataires moniteurs ou d'AMN pour retrouver les 701 emplois dont on a parlé.

Comparer le ratio global de l'université (1/41,9) avec celui de l'ensemble des universités françaises n'a pas grand sens, dans la mesure où le second intègre les effectifs des secteurs Sciences et Santé, très bien encadrés. Il reste que le taux d'encadrement en personnel enseignant de Lyon II n'est pas vraiment satisfaisant, même pour une université à dominante Lettres et Sciences humaines.

On constate des disparités assez considérables d'une composante à l'autre : la Faculté des sciences économiques, l'IETL, l'IEP, la Faculté des langues, l'ICIAR et l'IUT sont relativement bien, voire très bien, lotis. En revanche, la situation de la Faculté des sciences juridiques, de la Faculté d'anthropologie, de l'Institut de psychologie et de l'ISPEF demeure, en dépit de progrès réels, parfois considérables d'ailleurs, problématique, quand elle n'est pas intenable (1 enseignant pour 154 étudiants à l'ISPEF!), pour reprendre un mot du rapport de 1989. Enfin, pour 2 composantes, le taux d'encadrement stagne (Faculté des lettres) ou s'aggrave (Faculté de géographie).

La Faculté de géographie, comme celle des lettres ou comme l'ISPEF, défavorisés du point de vue du taux d'encadrement, bénéficient cependant d'un taux de personnel de rang A satisfaisant, voire excellent. Les sciences juridiques n'ont pas, en dépit d'une amélioration par rapport à 1987-1988, cette consolation :

Composantes	Taux de rang A (par ordre décroissant en 1996)	
	en 1987- 1988	en 1996
Faculté de géographie, d'histoire...	47%	47,8%
IETL	-	41,7%
ISPEF	44%	41,6%
Faculté des sciences économiques...	28%	35,8%
Faculté des lettres ...	31%	35,2%
Faculté d'anthropologie...	40%	35%
Institut de psychologie	27%	33,3%
IEP	26%	27,5%
Faculté des sciences juridiques	19%	25,3%
Faculté des langues	25%	24,2%
ICIAR	-	21,7%
IUT	-	10%

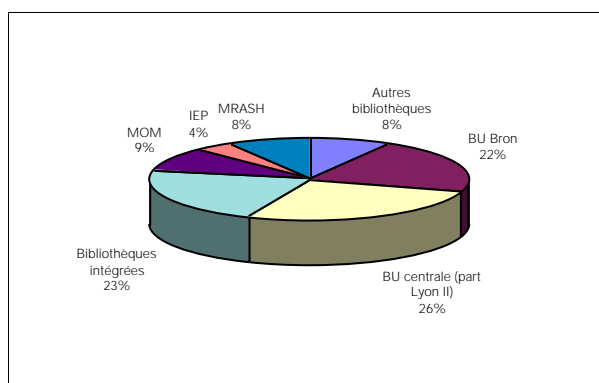
L'université Lumière est une université qui se soucie de la documentation et lui accorde toute son importance. Cependant, le Service commun de documentation connaît de nombreux problèmes. Nous en examinerons trois.

- D'abord, l'université doit gérer deux centres nettement séparés, le campus de Bron (où travaillent 15 000 étudiants) et celui du quai Claude-Bernard (environ 10 000 étudiants).

A Bron on compte 160 000 ouvrages et 800 abonnements à des périodiques. Mais les moyens nécessaires à la gestion de ce fonds comme à celle des nombreuses bibliothèques, soit de faculté, soit de centre de recherche, paraissent insuffisants. En effet, il faut compter environ une quarantaine de lieux documentaires, en dehors des deux bibliothèques universitaires ; or, en 1995 un seul poste fut obtenu sur dix demandés, deux (de magasinier) en 1996 sur sept, et on sait déjà que deux postes sont prévus en 1997 sur les six attendus. La question peut être posée : le contrat signé avec le Ministère peut-il être respecté dans ces conditions ?

Unités documentaire

	Nombre de volumes
BU Bron	150 712
BU centrale (part Lyon II)	173 000
Bibliothèques intégrées	147 403
MOM	57 032
Institut d'études politiques	24 000
Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme	51 559
Autres bibliothèques	48 974



Ajoutons que les bibliothèques spécialisées sont bien intégrées à l'ensemble et toutes informatisées de manière univoque.

- Si Bron ne pose pas de graves problèmes, sauf le déficit en personnel précédemment signalé, en revanche la bibliothèque du centre (administrée par l'université Lyon III) se trouve au coeur d'un conflit entre les deux universités, à tel point que la convention qui régit le CISD (centre interuniversitaire) n'a pas pu fonctionner et que cette bibliothèque commune est pratiquement aux mains d'un ensemble tricéphale (le conservateur désormais placé sous l'autorité du recteur-chancelier, un responsable qui relève de Lyon II et un autre qui représente Lyon III).

Le blocage est donc tel que chacune des deux universités gère son propre budget. Et on imagine sans peine les conséquences désastreuses qu'entraîne ce modus vivendi.

- Tout se complique aujourd'hui par le fait que la bibliothèque en question souffre de sa vétusté comme de sa flagrante exigüité, sans oublier que les normes de sécurité ne peuvent y être assurées. Il est donc devenu urgent de prévoir la construction d'une bibliothèque interuniversitaire d'importance. Mais le problème de sa localisation (au centre ou à Gerland, non loin de la future ENS) rallume la polémique.

Il paraît indispensable de ne pas disjoindre la bibliothèque du centre, là où se trouvent les étudiants et les chercheurs. Les universités de Lyon II et Lyon III devraient s'entendre au moins sur ce point, afin d'empêcher l'impensable rupture entre le centre documentaire commun et les lieux de travail. Sinon, une nouvelle guerre et un incroyable dysfonctionnement viendraient s'ajouter à ceux que nous avons signalés.

DEUXIÈME PARTIE

DROIT, ÉCONOMIE
ET SCIENCES POLITIQUES

LA FACULTÉ DE SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET DE
GESTION

Avec plus de 2 200 étudiants, la Faculté de sciences économiques et de gestion fait partie des six plus grandes composantes de l'université de Lyon II. Déjà évaluée en 1988-1989, elle représentait alors, d'après les termes mêmes du premier rapport d'évaluation, «l'un des meilleurs atouts dont puisse disposer l'université Lumière-Lyon II. Sans se disperser, elle doit pouvoir plus largement déployer ce potentiel au service d'étudiants motivés». Ce déploiement, qui est aussi un redéploiement, est déjà largement réalisé en ce qui concerne les formations ; il est en cours pour la recherche. Ces adaptations sont aussi bien le fait de jeunes enseignants-chercheurs, nouvellement nommés à la Faculté, que de collègues plus chevronnés et mieux établis dans l'institution.

Un autre élément marquant est la double lecture que l'on peut faire des activités de la Faculté, verticalement d'abord, en termes traditionnels de filières, horizontalement ensuite, si l'on considère l'implication des groupes de recherche dans les différents niveaux de formation. Cette lecture horizontale, loin de mettre en évidence une balkanisation de la Faculté, fait apparaître l'étroite imbrication des activités de formation - initiale, continue, en alternance - et de recherche - académique, appliquée, parfois partenariale -, qui est une des originalités de la composante. Seules, peut-être, les relations internationales, quoique très réelles dans les différents centres de recherche, sont plus difficiles à identifier comme activité propre de la Faculté.

Présentation et organisation

Les implantations

Les activités de la Faculté sont organisées sur trois sites distincts, assez éloignés les uns des autres :

- au centre de Lyon, sur les quais, sont situés les services décanaux et l'administration générale de la Faculté, les seconds cycles, quelques formations en alternance, quelques formations de 3ème cycle, professionnalisées ou doctorales, et, au moins pour l'année en cours, trois centres de recherche (le Centre A. et L. Walras, UPRES-A CNRS ; le centre de recherche Monnaie, finance, banque ; et le Laboratoire d'économie et de statistique appliquées). Dans le centre également, mais dans des locaux distincts, la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme (MRASH) abrite les activités du Laboratoire d'économie

- des transports, unité mixte de recherche CNRS/université de Lyon II/Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), ainsi que les formations de 3ème cycle dans lesquelles il est impliqué ;

- à Bron sont installés les premiers cycles, la formation continue, et un nouveau centre de recherche, reconnu comme jeune équipe, l'Equipe de recherche en ingénierie des connaissances ;

- à Ecully, vient de s'implanter l'équipe de recherche Economie des changements technologiques, UPRES-A CNRS, avec, là encore, un certain nombre d'activités de formation associées. Toujours à Ecully, mais dans d'autres locaux, se trouve un centre de recherche de statut privé, associé à l'université et reconnu comme tel par le contrat quadriennal, l'Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (ISEOR) dont, par ailleurs, le statut et le rôle au sein de l'université sont à l'origine de difficultés assez sérieuses.

Les deux principales implantations sont au centre de Lyon, mais la présence d'un centre à la MRASH pose problème, comme le décrit le précédent rapport du CNE. En revanche, les sites d'Ecully et de Bron, éloignés, constituent un réel handicap pour la Faculté. Les locaux de Bron, surtout, difficiles d'accès et coûteux en entretien, isolent beaucoup trop les étudiants et les enseignants des filières de 1er cycle du reste de la Faculté. La vie étudiante en souffre et, ce qui est beaucoup plus grave, l'accueil et le suivi des nouveaux étudiants. L'effort particulièrement remarquable de l'université et de la Région pour l'accueil des nouveaux étudiants lors des inscriptions, contrebalance difficilement les effets négatifs de la localisation à Bron sur la motivation et le suivi des nouveaux étudiants. La Faculté pourrait, en outre, subir le contrecoup de l'installation récente, à la Manufacture des tabacs, de filières de Lyon III disciplinairement voisines. Naturellement, elle ne peut rien changer à cet état de fait, déjà signalé dans le précédent rapport du CNE. Il n'est cependant pas inutile de le rappeler, ne serait-ce que pour convaincre de la nécessité de rénover les locaux de Bron et de les intégrer dans un ensemble cohérent d'infrastructures.

Organisation verticale et organisation horizontale

Malgré les inconvénients de ces implantations, la cohérence des activités de formation et de recherche de la Faculté, fermement articulées entre elles, est incontestable. Si l'organisation en filières et la spécialisation croissante proposée aux étudiants (enseignements de pré-spécialisation en licence, mentions complètes en maîtrise, cohérence avec les filières de 3ème cycle) sont traditionnelles, l'organisation transversale, quasiment en

départements, qui lie la formation, la recherche et les milieux professionnels, l'est beaucoup moins : pour chacune des grandes spécialités de la composante, une équipe de recherche prend en charge des formations professionnalisées ou des enseignements optionnels de second cycle, des DESS, des DEA, voire des diplômes entiers de 1er cycle, comme les formations en alternance animées par le centre de recherche Monnaie, finance, banque.

Cette transversalité des activités apparaît clairement dans les domaines de l'économie des transports, de l'économie industrielle, de l'analyse monétaire et financière, de la statistique et de l'économie appliquées et, enfin, de la gestion. Elle est moins nette pour le Centre A. et L. Walras et l'Equipe de recherche en ingénierie des connaissances. Il s'agit pourtant d'équipes spécialisées dans des thèmes qui, par nature, sont transversaux : histoire de la pensée et des idées économiques, et, plus récemment, analyse économique historique, pour le premier ; ingénierie informatique de la décision et de l'évaluation, pour la seconde.

L'organisation pédagogique

Toutes les formations générales de 1er et de 2ème cycles sont organisées sous forme de modules, auxquels s'ajoutent, en second cycle, des unités de valeur. Dans tous les cas, un système de compensation entre les modules est prévu. La part des travaux dirigés, qui n'a pas été accrue depuis la dernière évaluation, notamment en 1er cycle, est raisonnable si on la compare à la moyenne nationale. L'organisation d'une deuxième session d'examen peu après la première, moins lourde qu'elle, permet de donner - les statistiques le montrent - une véritable seconde chance aux étudiants sérieux ayant échoué de peu à la première session, et à eux seuls. Cette seconde session permet, en outre, de mieux gérer la rentrée universitaire et, notamment, d'accueillir dans de meilleures conditions les nouveaux étudiants. Ce dispositif, commun au premier et au second cycles, est parfaitement accepté par les étudiants.

La vie étudiante

Une association fédère les associations de filières : grâce à ce regroupement, les étudiants sont représentés dans les conseils de la Faculté et de l'université. Surtout, l'association organise ainsi la promotion de toutes les activités de la Faculté. En outre, elle a rédigé, en accord avec les responsables universitaires, une plaquette destinée aux nouveaux étudiants, où leur sont présentés les structures de l'université et leur fonctionnement. Elle participe également tous les ans, en juillet, à l'accueil des nouveaux

bacheliers, mis en place par chacune des universités lyonnaises, avec le soutien de la Région. De façon beaucoup plus originale, elle organise, enfin, chaque année en février, une «Semaine sciences éco.», véritable opération de promotion des filières auprès des milieux professionnels, des responsables politiques et des jeunes lycéens. Ponctuées de conférences données par des professionnels, et d'exposés présentant les activités de la Faculté, ces journées ont un impact médiatique certain. Elles sont également l'occasion d'échanges entre étudiants de promotions différentes. L'association estime qu'en 1996, 1 500 personnes ont participé à cette «Semaine».

Les formations

Les premiers cycles

Ils souffrent d'un encadrement général insuffisant, bien que le tassement des effectifs étudiants, ces dernières années, ait permis d'améliorer les choses, et de leur implantation à Bron, source d'isolement.

La tendance à la baisse des effectifs des primo-entrants, loin d'être propre à la Faculté, est générale : elle affecte tout le secteur français et européen de l'économie et de la gestion

En 1ère année, où l'on compte quelque 500 inscrits, le taux de succès, par rapport aux présents à l'examen, est de près de 60%. Le taux d'abandon étant un peu inférieur à 20%, le taux de succès par rapport aux inscrits s'établit à 50% environ. En 2ème année, où l'on compte 350 inscrits, le taux de succès par rapport aux présents est de 75%. Le taux d'abandon étant inférieur à 5%, le taux de succès par rapport aux inscrits s'établit à 70% environ.

Ces pourcentages, largement supérieurs à ceux qui avaient été relevés et reprochés, lors de la première évaluation, placent la Faculté dans le premier quart des UFR d'économie et de gestion. Cette évolution notable doit être certainement portée au crédit de l'effort fait par la Faculté en faveur de ses premiers cycles : accueil et information des nouveaux étudiants, réduction des effectifs des groupes de TD, mise en place d'un système de tutorat motivant. L'évolution observée à Lyon II illustre un constat général : dans les UFR d'économie, la taille des groupes de TD, en 1er cycle, influe plus sur les taux de succès que le nombre d'heures de TD suivies par chaque étudiant. Le système modulaire peut, en outre, favoriser une amélioration des taux de succès par le jeu de la compensation entre modules.

Les programmes et la composition des modules sont équilibrés. La question se pose, à Lyon comme ailleurs, de la nécessité d'un enseignement de mathématiques

relativement important, imposé à tous les étudiants dès le début du 1er cycle. Les enseignants envisagent un jeu d'options qui permettrait aux étudiants de suivre des enseignements de mathématiques adaptés à leurs compétences et à leurs objectifs de formation.

La Faculté organise deux diplômes de formation continue à vocation sociale, de niveau bac + 1 et bac + 2, cofinancés notamment par la Région et les ASSEDIC. Parmi les stagiaires figurent des demandeurs d'emploi, venant chercher ici un complément de formation. Comme souvent en matière de formation continue, les principales difficultés rencontrées résident, d'une part, dans la faible implication des universitaires (les enseignements de formation continue ne sont pas pris en compte dans les services statutaires), d'autre part, dans l'absence de personnel administratif pouvant assurer une fonction commerciale et une véritable présence sur le marché de la formation. A ces difficultés s'ajoute la perspective d'un désengagement de la Région.

Enfin, on signalera le DEUST Action commerciale-banques-assurances, formation en alternance animée par l'équipe Monnaie, Finance, Banque, qui offre une véritable alternative pour des jeunes en situation d'échec dans des filières classiques. En plus des difficultés évoquées pour les deux diplômes précédents, cette formation souffre de celles rencontrées par les entreprises du secteur, alors même qu'elle est bien adaptée aux besoins du marché, d'après les professionnels eux-mêmes. Un arrêt de ces formations serait regrettable, car elles semblent remplir honorablement leur fonction sociale en donnant de réelles chances d'insertion aux personnes qui les suivent.

Les seconds cycles

La licence totalise 400 étudiants, la maîtrise 300. Comme en 1er cycle, le taux de succès a évolué, mais de façon moins spectaculaire : il s'établit à un peu plus de 60% en licence, et à 70% en maîtrise, pour un taux d'abandon pratiquement nul. La situation est paradoxale, puisqu'on constate un taux d'échec par rapport aux présents à l'examen plus élevé en second qu'en premier cycle. Elle ne cesse de l'être que pour la première année de DEUG lorsqu'on calcule le pourcentage par rapport aux inscrits. Cependant, il faut être prudent quand on compare les cohortes d'étudiants, car le nouveau système d'accueil, d'encadrement et de contrôle des connaissances n'est en place en 1er cycle que depuis quelques années, et les promotions d'étudiants qui ont connu ces conditions ne sont pas encore toutes passées par le 2ème cycle. Il conviendra tout de même de s'assurer, dans les prochaines années, que l'évolution du taux de succès en 2ème cycle ne traduit pas un biais introduit par la spécialisation des étudiants.

La modification des programmes a répondu aux recommandations du CNE, puisque les enseignements de micro-économie et les matières quantitatives ont été renforcés. Les étudiants ont le choix entre 8 maîtrises généralistes : une maîtrise d'économétrie (mais il n'y a pas de licence d'économétrie), et 7 mentions dans la filière Sciences économiques à proprement parler :

- Economie industrielle ;
- Economie internationale, option Intégration européenne ;
- Economie et gestion de l'entreprise ;
- Analyse et politique économiques, option Economie appliquée : transports et aménagement ;
- Analyse et politique économiques, option Economie théorique ;
- Economie du travail et des ressources humaines ;
- Monnaie et finance.

Si les spécialisations proposées ici correspondent bien à des filières de 3ème cycle (DEA ou DESS), leur découpage est, lui, sujet à caution : l'économie théorique est-elle une spécialisation, ou ne doit-elle pas plutôt figurer dans chacune des autres spécialisations ? Le doyen a conscience que la part accordée aux approches théoriques récentes dans les activités de recherche de la Faculté est trop réduite, que les références utilisées dans ce domaine sont, à tout le moins, un peu obsolètes. Le second cycle paraît, de ce fait, répondre à des préoccupations de recherche très appliquée plutôt qu'à des objectifs plus généraux de formation. Finement structuré, il risque d'enfermer les étudiants (qui en ont conscience) dans des spécialités qu'ils auront du mal à valoriser s'ils désirent quitter la Faculté avant d'avoir atteint un niveau bac + 5.

Ceci dit, l'apparition tardive, au niveau de la maîtrise, des différentes spécialisations est une bonne chose : l'accent est mis, en licence, sur l'approfondissement de la formation de base, et les cours de pré-spécialisation proposés aux étudiants ne constituent pas des mentions complètes. La commission chargée, au sein de la Faculté, d'orienter les étudiants tient compte des enseignements suivis en licence et des capacités d'accueil, en maîtrise, de chacune des mentions. L'accès en maîtrise est, naturellement, de droit pour tout titulaire d'une licence : il s'agit bien ici d'une procédure d'orientation et non de sélection.

Cette apparition de la spécialisation au niveau de la maîtrise permet de comprendre pourquoi la Faculté organise une maîtrise d'économétrie sans mettre en place la licence correspondante. Cette maîtrise à faible effectif est, en fait, davantage une option de la maîtrise de sciences économiques qu'un diplôme à part entière : elle comporte d'ailleurs un module qui n'est rien d'autre qu'un tronc commun à toutes les maîtrises. Lyon II se démarque ainsi des universités dans lesquelles les étudiants suivent un second cycle spécifique d'économétrie en deux ans, où la spécialisa-

tion est davantage marquée, et la formation en théorie économique plus approfondie. La formation est, à Lyon II, plus statistique qu'économétrique, plus appliquée que fondamentale. Cette orientation professionnalisante est acceptable si le diplôme ne dérive pas vers une sorte de MST en un an : un changement de statut de cette maîtrise s'imposerait alors.

Enfin, la Faculté offre une MST Audit et gestion opérationnels des entreprises. Avec l'ensemble des options de maîtrise déjà citées et plusieurs diplômes d'université, elle constitue une véritable filière de gestion. Lyon II et Lyon III se partagent donc les activités de formation et de recherche en gestion sur le site lyonnais.

Les troisièmes cycles professionnalisés

Conformément à son orientation générale vers l'économie appliquée, la Faculté a développé un nombre important de diplômes professionnalisés de 3ème cycle : 11 DESS et 3 diplômes d'université, la plupart ouverts également en formation continue. Parmi les DESS, qui ne semblent pas poser de problèmes particuliers, on relève deux formations assez originales :

- le DESS «le Japon dans les échanges internationaux», récemment ouvert et destiné à former des spécialistes de la société et de l'économie japonaises dans une perspective de développement des partenariats industriels, commerciaux ou même institutionnels. La moitié des places est offerte en formation continue, et un nombre important d'heures d'enseignement est consacré à la langue japonaise, ce qui explique sans doute que le DESS soit préparé en deux ans ;

- le DESS «Ingénierie informatique pour la décision et l'évaluation économique», destiné à former des experts dans l'aide à la prise de décision fondée sur les techniques d'ingénierie de la connaissance.

Les DESS sont tous, plus ou moins, à l'exception de celui concernant le Japon, dans la mouvance d'équipes de recherche, ce qui confirme l'orientation appliquée des activités de recherche de la Faculté.

Trois diplômes d'université, enfin, sont organisés, pour l'essentiel en formation continue. Parmi eux, le DU Consultant en ingénierie du management (DUCIM) a été suspendu, en 1995-1996, par les instances de l'université en accord avec la Faculté. Ses responsables espéraient, au contraire, sa transformation en DESS, comme cela avait, semble-t-il, été prévu au cours de la négociation du contrat d'établissement. Un conflit oppose, en effet, l'université et la Faculté à l'Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (ISEOR), association de droit privé, extérieure à l'université mais reconnue par le

Ministère comme équipe associée (EA 657), comme en témoigne le contrat quadriennal. Cette équipe, qui regroupe la plupart des enseignants-chercheurs et des chercheurs en sciences de gestion de la Faculté, anime un certain nombre de formations en gestion, de type DU, et bénéficie de nombreux contacts avec les milieux professionnels, régionaux et nationaux.

Les relations entre l'université et l'ISEOR sont ambiguës, et la responsabilité de cette ambiguïté est partagée. Il n'est un secret pour personne qu'un statut de droit privé facilite la recherche et la gestion de financements de diplômes, voire d'activités de recherche appliquée. De plus, bien souvent, dans ce type de situation, presque tout le monde s'y retrouve : l'université qui peut afficher un certain nombre d'activités, dont elle n'a pas à supporter l'intégralité des coûts, le groupe animant l'association, les entreprises partenaires, qui ont accès à un service de conseil dans des conditions intéressantes, et souvent aussi les étudiants, qui bénéficient des contacts des enseignants avec les milieux professionnels. La difficulté consiste à éviter tout dérapage, afin que les avantages que les uns et les autres peuvent trouver à cette situation ne nuisent pas aux exigences de l'activité universitaire.

La préparation en formation continue du DUCIM, qui peut s'étaler sur deux ou trois ans, donne lieu, pour son financement, à deux conventions de formation, l'une avec l'université, l'autre avec l'ISEOR. C'est une difficulté, survenue en 1994, qui a mis en évidence la dualité de la convention, ce qui a conduit à la suspension du diplôme.

On ne peut que s'étonner du caractère tardif de cette découverte : la formation est financée ainsi depuis sa création, en 1990-1991, avec l'accord, au moins implicite, des autorités universitaires. Les choses auraient pu être normalisées, par exemple par la signature d'une convention entre l'université et l'ISEOR, solution souhaitée depuis plusieurs années par les responsables de l'ISEOR, ou, ce qui semble encore plus pertinent, par l'intégration, sous une forme à trouver, des activités de formation de l'ISEOR au sein de l'université. S'il est clair que la création, au sein de l'université, d'une composante Gestion, séparée de la Faculté des sciences économiques, ne peut constituer une solution crédible ni pour l'université, ni même pour les enseignants de gestion, il n'en demeure pas moins qu'une solution respectant la spécificité de l'ISEOR doit être rapidement trouvée, compte tenu de la place de cet institut dans les activités de formation et de recherche en gestion de la Faculté, et de son implication vis-à-vis des milieux professionnels. Le renouvellement récent des équipes présidentielle et décanale est sans doute propice à la recherche d'une solution.

Conclusions et recommandations

Les multiples filières d'enseignement sont indiscutablement de grande qualité. Leur articulation avec l'activité des centres de recherche, leur orientation vers l'économie appliquée, le développement de la formation continue dans la plupart des domaines de spécialité de la Faculté sont autant d'atouts précieux. L'effort d'accueil et d'encadrement fait, depuis quelques années, en faveur des premiers cycles, a abouti à une amélioration spectaculaire des taux de succès, malgré le lourd handicap que constitue l'implantation à Bron. En second cycle, en revanche, les taux de succès demeurent relativement bas. La maîtrise, dont le tronc commun et les enseignements fondamentaux ont été renforcés, conformément aux recommandations du CNE, offre un large éventail de spécialisations en parfaite cohérence avec les troisièmes cycles professionnalisés.

On fera les quelques recommandations suivantes :

- la faiblesse des taux de réussite en second cycle doit être surveillée : elle traduirait, si elle persistait, un manque de cohérence entre le 1er et le 2ème cycles. Le dispositif d'orientation à la fin de la licence, formellement assez poussé, ainsi que le caractère très pointu de la spécialisation en maîtrise sont peut-être à l'origine de cette faiblesse : il y a sans doute là un niveau d'exigence incompatible avec la motivation des étudiants à ce stade de leur formation ;

- même si un effort certain a été fait, la place des enseignements fondamentaux doit encore être renforcée, dans les différentes mentions de la maîtrise de sciences économiques comme dans la maîtrise d'économétrie, qui ne doit pas devenir une MST ou alors qui doit changer d'appellation. Cette recommandation n'est pas en contradiction avec les orientations de la Faculté vers les milieux professionnels ;

- concernant l'ISEOR, une solution doit être trouvée : elle passe sans doute par une séparation des différentes activités de l'Institut, en tout cas par une définition claire des services qu'il offre à l'université en matière de formation. Il ne s'agit certainement pas de le couper de l'université, qui doit continuer de bénéficier de son ancrage professionnel. Quelle que soit la solution adoptée, seule une convention pourra lever toute ambiguïté.

La recherche

Les formations doctorales

La Faculté délivre 6 DEA :

- Histoire et analyse économique des institutions ;
- Economie de la production et de l'organisation

industrielle, cohabilité avec l'université de Saint Etienne, Lyon II étant l'établissement pilote ;

- Monnaie, finance, banque ;
- Economie des transports, cohabilité avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), et qui fait partie de l'école doctorale Transports, espace, société ;
- Productive : organisation et conduite des systèmes de production, organisé conjointement avec l'INSA (établissement pilote), l'Ecole centrale de Lyon et l'université de Lyon I. DEA pluridisciplinaire, il combine les sciences de l'ingénieur et les sciences économiques ;
- Gestion socio-économique des entreprises et des organisations, qui est la formation doctorale en sciences de gestion de l'université.

Chacun de ces DEA s'appuie sur une ou plusieurs équipes de recherche de la Faculté. Plusieurs d'entre eux sont également impliqués, à des degrés divers, dans des partenariats professionnels. Ceci est particulièrement vrai du DEA Economie des transports, qui assure un suivi extrêmement précis de ses diplômés, et des docteurs issus de la formation, ce qui permet de vérifier que cette formation doctorale est aussi une véritable formation qualifiante en économie appliquée. Il convient également d'indiquer que le DEA de gestion socio-économique des entreprises et des organisations peut se préparer en formation continue, ce qui est relativement rare s'agissant d'une formation doctorale.

Les centres de recherche

La situation actuelle

La Faculté comprend :

- 7 centres de recherche, dont 3 sont directement liés au CNRS :

- . Laboratoire d'économie des transports, UMR, équipe d'accueil du DEA Transports ;

- . Economie des changements technologiques, UPRES-A, équipe d'accueil du DEA Economie de la production et de l'organisation industrielle ;

- . Centre Auguste et Léon Walras, UPRES-A, équipe d'accueil des DEA Economie de la production et de l'organisation industrielle, Monnaie, finance, banque et Histoire et analyse économique des institutions ;

- et 4 équipes reconnues par le Ministère :

- . Centre Monnaie, finance, banque, par ailleurs membre du GDR Monnaie et financement du CNRS, équipe d'accueil du DEA Monnaie, finance, banque ;

- . Laboratoire d'économie et de statistique appliquées, équipe d'accueil du DEA Economie de la production et de l'organisation industrielle ;

. Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (ISEOR), dont il a déjà été question, équipe d'accueil du DEA de Gestion socio-économique des entreprises et des organisations ;

. Equipe de recherche en ingénierie des connaissances (ERIC), reconnue comme jeune équipe par le Ministère.

L'importance des activités du Laboratoire d'économie des transports est bien connue, mais le niveau et la qualité du travail effectué au sein des autres centres de recherche ne sont pas moins remarquables. On relève, en effet, pour chacun de ces centres, une activité de publication soutenue, la présence de nombreux thésards et une insertion internationale en général très convenable. Cinq points doivent cependant être signalés :

- dans la plupart des centres, le nombre des thèses soutenues paraît un peu faible au regard du nombre des thèses en préparation. Cette remarque ne vaut pas pour le Laboratoire d'économie des transports qui, tout en ayant de nombreuses possibilités de financement de thèses, a su mieux que d'autres centres contrôler le nombre de ses doctorants ;

- il apparaît, à la lecture des rapports d'activité, que la recherche ne se nourrit pas des travaux récents en théorie et analyse économiques, parfois même menés dans les domaines de spécialité des différentes équipes. Les responsables de la Faculté en sont conscients. L'explication est à chercher dans le caractère pointu des spécialisations de la plupart des équipes, et dans la place systématiquement accordée à la recherche appliquée, qui compromet ici, plus que de raison, l'équilibre - toujours difficile à trouver, certes, singulièrement en économie - entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Sans tomber dans le travers français d'une prédominance aveuglément accordée à la recherche théorique, on peut affirmer que le besoin d'un certain renouveau scientifique est ici ressenti. Ce besoin ne pourra être satisfait sans une réorganisation, voire une concentration, des potentiels de recherche de la Faculté, seules susceptibles de permettre le développement de la recherche théorique, qui, par nature, est transversale ;

- une place particulière doit être accordée à l'évaluation du Centre A. et L. Walras. Il occupe une position originale dans la recherche française en science économique. D'un objectif de départ qui pouvait paraître limité, sinon dans son ambition scientifique, du moins dans sa durée, puisqu'il s'agissait de l'édition des oeuvres complètes d'A. et L. Walras, les responsables de cette équipe ont bien su tirer profit en utilisant les compétences méthodologiques acquises avec ce premier axe de recherche pour évoluer : actuellement, les thèmes du Centre relèvent non seulement de l'histoire de la pensée économique, mais aussi de l'histoire économique. Cette diversification

conduit également le Centre à jouer un rôle transversal aux groupes de recherche de la Faculté qui, en raison de leurs spécialisations, sont très repliés sur eux-mêmes. La qualité et l'originalité du travail qu'il effectue devraient donner lieu à une reconnaissance plus forte par l'université, éventuellement par la MRASH, ce qui lui permettrait de pallier la déficience de ses moyens logistiques, qui l'entrave dans un aspect essentiel de son activité : la saisie et la reproduction de textes. Une coopération avec des centres de recherche littéraires de l'université, aux prises avec les mêmes problèmes de logistique, pourrait peut-être aussi apporter quelques éléments de solution ;

- la jeune équipe ERIC développe des activités pluridisciplinaires, impliquant des informaticiens, des économistes, des archéologues et même des neurophysiologues et des médecins, pour des recherches très intéressantes dans le domaine de l'apprentissage de la connaissance. Sa localisation à Bron la coupe un peu de l'activité de recherche de l'université et il faut être attentif à ce que cette localisation ne devienne pas un handicap. L'accueil des doctorants risque notamment d'en souffrir. Par ailleurs, la prééminence accordée à la recherche appliquée au sein de cette équipe tend à réduire à la portion congrue la recherche fondamentale. Le risque pour l'équipe est de devenir prestataire de services pour d'autres groupes de recherche utilisant à leur seul profit les compétences des membres de l'ERIC ;

- enfin, le statut ambigu de l'ISEOR dans la Faculté peut affecter la recherche, dans une moindre mesure cependant que l'enseignement, qu'il s'agisse de l'encadrement des doctorants ou de la recherche partenariale. L'ISEOR peut, en effet, se présenter comme centre de recherche associé à l'université - puisqu'il a été reconnu tel par le Ministère, dans le contrat d'établissement, et doté à ce titre de moyens de fonctionnement -, tout en développant de véritables activités de cabinet de consultants.

Les restructurations en cours

A l'occasion de l'examen du contrat à mi-parcours, un certain nombre d'évolutions ont été proposées. Le débat a porté sur la nécessité d'un regroupement du potentiel de recherche de la Faculté autour du pôle constitué par l'équipe Economie des changements technologiques, sur le site d'Ecully. Un tel regroupement a été envisagé pour satisfaire le besoin ressenti par plusieurs enseignants-chercheurs de la Faculté de rénover les activités de recherche fondamentale, afin de contrebalancer le poids de la recherche appliquée, et pour permettre à certaines équipes d'obtenir la reconnaissance du CNRS.

On ne peut qu'approuver cette restructuration, qui va permettre à la Faculté de mieux valoriser son potentiel de

recherche. C'est ainsi que le Centre Monnaie, finance, banque, l'équipe Economie des changements technologiques et une ancienne unité propre CNRS, créée en 1975 et réaffectée au 31 décembre 1995, l'ex-IRPEACS, forment aujourd'hui, sur le site d'Ecully, le Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE). Les locaux destinés désormais au GATE sont ceux de l'ex-IRPEACS. La nouvelle équipe atteint d'entrée de jeu une taille importante : 80 membres (11 professeurs, 23 maîtres de conférences et assistants, 4 directeurs de recherche CNRS, 2 chargés de recherche CNRS, 5 ingénieurs CNRS, 5 techniciens et administratifs et 30 doctorants, dont 19 ont un soutien financier).

Ce regroupement ne serait pas très important s'il n'était que quantitatif. En réalité, on peut penser qu'une dynamique a ainsi été créée : le nouveau groupe a déjà attiré de jeunes enseignants-chercheurs issus d'autres universités et nouvellement arrivés à Lyon II, ce qui est très positif. On peut penser qu'il parviendra à les intégrer. En outre, l'objectif est de renouveler profondément les thèmes de recherche par rapport à ceux des équipes constitutives du nouveau groupe et de les articuler autour de trois axes majeurs : économie de l'organisation industrielle, monnaie-finance, relation d'emploi et firme. Des programmes précis sont lancés, et un renouvellement important des méthodologies jusqu'alors utilisées est annoncé. La solidité de la nouvelle équipe et son dynamisme devraient garantir la réussite de l'opération.

En revanche, la place, dans cette restructuration, du Laboratoire d'économie et de statistiques appliquées reste à trouver. Il est clair qu'un statu quo ferait courir à cette équipe un risque de marginalisation. Deux options sont donc ouvertes : rapprochement avec le Laboratoire d'économie des transports, ou rapprochement avec le groupe Economie des changements technologiques. La première option présente l'inconvénient de renforcer encore, au sein des deux équipes, le poids de la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale ; elle fait, en outre, courir au Laboratoire d'économie et de statistiques appliquées le risque d'être absorbé par le Laboratoire d'économie des transports, compte tenu de la disproportion qui existe entre la taille et les moyens des deux équipes. Le regroupement avec l'équipe Economie des changements technologiques est préférable. Pour que l'opération réussisse, la relative jeunesse de l'équipe et son orientation Mathématiques appliquées, peut-être un peu marquée, ne doivent pas faire sous-estimer la spécificité de l'apport du Laboratoire d'économie et de statistiques appliquées.

Conclusions et recommandations

La vie de la Faculté en matière de recherche est tout aussi riche qu'en matière de formations. Elle est diversi-

fiée et bien structurée autour d'équipes, dont certaines sont fort réputées dans leur domaine. La production scientifique est importante et chaque équipe a pris soin d'établir les contacts internationaux indispensables à toute activité de recherche.

On peut relever, cependant, une certaine disproportion entre le nombre de thèses soutenues et le nombre de doctorants. Il peut ne s'agir que d'un simple déséquilibre temporaire, mais cela demande à être surveillé. En outre, la prééminence accordée à la recherche appliquée ne doit pas tenir la Faculté en marge des développements théoriques récents dont a bénéficié la discipline. A terme, ce serait la crédibilité de la recherche appliquée elle-même qui risquerait d'être affectée. Enfin, on se heurte à nouveau à l'ISEOR.

Trois recommandations peuvent, ainsi, être formulées :

- il convient de favoriser le renouveau scientifique, jugé à juste titre indispensable par les responsables de la Faculté. Ce recentrage ne doit pas se faire au détriment des activités de recherche appliquée, qui font la réputation de la Faculté, mais, au contraire, dans la perspective de les consolider. Ce renouveau sera indiscutablement favorisé par les regroupements en cours, qu'il faut encourager et mener à leur terme grâce à la constitution d'un pôle fort autour de l'actuelle équipe Economie des changements technologiques. Cela ne sera possible qu'en acceptant de reconnaître la réalité et la spécificité des apports de chaque groupe de recherche au sein de ce pôle ;

- la clarification des relations entre l'ISEOR et l'université passe par une séparation des différentes activités de l'Institut et par la création d'une structure de recherche purement universitaire, animée par les membres de l'ISEOR, qui permettrait à ce dernier de poursuivre ses activités partenariales, et à l'université de bénéficier de ses compétences. Comme en ce qui concerne les activités de formation, la solution adoptée devra être mise en oeuvre dans le cadre d'une convention ;

- enfin, il faut s'assurer que l'encadrement et le suivi de doctorants débouchent bien sur des soutenances de thèse. Les contacts partenariaux, que les équipes ont noués, devraient leur permettre de trouver quelques moyens supplémentaires de financer des thèses, si tant est que le déséquilibre entre le nombre des thèses préparées et celui des thèses soutenues soit dû à un problème de financement.

LA FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES

Présentation

La Faculté des sciences juridiques, dont l'effectif étudiant - apparemment stabilisé - s'élève, en 1995-1996, à 2 288 inscrits, est une des composantes de Lyon II qui, avec 24 330 étudiants, regroupe une majorité d'UFR de lettres et sciences humaines ; il convient néanmoins de signaler que l'université abrite une UFR de sciences économiques et de gestion, un Institut d'études politiques, et, depuis peu, l'Institut d'études du travail, émigré de Lyon III, soit autant de composantes au sein desquelles l'UFR de sciences juridiques pourrait trouver de précieux concours.

Un doyen et un conseil élus administrent, chacun dans leur domaine de compétence, cette UFR. Il est à noter que les statuts de l'université n'assurent pas de représentation statutaire à chacune des UFR, dont la représentation au sein des trois conseils universitaires varie à l'occasion de chaque élection. De coutume, néanmoins, le président de l'université invite les directeurs d'UFR à participer, avec voix consultative, aux délibérations des conseils, lorsque celles-ci intéressent l'unité qu'ils dirigent.

Les ressources humaines et matérielles

Les locaux

Alors que le siège de l'université et la plupart des services centraux, se trouvent 86 rue Pasteur, au centre de Lyon, la Faculté des sciences juridiques est dotée de locaux propres situés sur le campus de Bron-Parilly, dans la banlieue sud-est de Lyon. Ces locaux ont été construits tout récemment, l'UFR ayant abandonné un bâtiment en mauvais état localisé aussi sur le campus.

Ces nouveaux locaux, très bien entretenus, semblent suffisants pour accueillir aujourd'hui personnels et étudiants.

En revanche, ils sont fort peu fonctionnels ; l'architecte semble s'être inspiré des restaurants-ponts d'autoroutes, en construisant un bâtiment longiligne sur pilotis, au pied d'une colline : le ruissellement incontrôlé des eaux a déjà provoqué un début d'inondation. Au niveau du sol, une vaste pente bétonnée, du plus curieux effet, tiendrait plutôt d'un tremplin de ski ; un espace convenable a été réservé pour l'installation d'une cafétéria, encore à l'état de projet. Signalons qu'une salle de travail a été ouverte en octobre 1996, permettant aux étudiants et enseignants d'accéder à divers outils documentaires et à un certain nombre d'ouvrages de base. Elle dispose en outre d'équipements informatiques.

On constate avec plaisir que l'isolement géographique dans lequel se trouvait la Faculté vient de cesser car la ligne d'autobus dessert désormais le bâtiment Europe avec des horaires aménagés.

Le site autorise incontestablement d'éventuelles extensions. D'ores et déjà, un bâtiment annexe a été construit, qui abrite les relations internationales de l'UFR.

Un progrès d'apparence mineure, mais qui améliorerait la vie quotidienne des utilisateurs, serait réalisé si le bâtiment se trouvait muni, soit d'un vitrage isolant, soit d'un dispositif de conditionnement d'air : les dimensions des baies vitrées, parfaitement ridicules, interdisent actuellement une aération convenable.

Le personnel enseignant

Dans ce domaine, la situation actuelle n'a rien à voir avec celle dénoncée par le rapport de 1989 : des efforts considérables ont été accomplis. Néanmoins, la répartition des postes par spécialité laisse apparaître des insuffisances.

Manifestement, l'université a ressenti, depuis plusieurs années, la nécessité de renforcer les effectifs, à l'origine squelettiques, de l'UFR de sciences juridiques. Le tableau suivant rend compte des résultats obtenus :

Bilan des créations d'emplois de 1991 à 1996

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	Total
Droit privé	2 PR	1 MCF	1 PAST	2 MCF	1 MCF (IETL)	-	7
Droit public	-	1 PR	-	1 PAST	-	1 MCF	3
Sciences économiques	1 PR	1 MCF	-	1 MCF	-	-	3
Gestion	1 PRAG	1 MCF 1 PRAG	1 PRAG	-	1 PAST 1 MCF (info-gestion)	1 MCF	7
Total	4	5	2	4	3	1	20

De 1991 à 1996 inclus, 19 emplois d'enseignants, dont 13 de professeurs ou de maîtres de conférences, ont été créés. En septembre 1995, la Faculté comptait 41 emplois d'enseignants, dont 31 (soit 75,6%) de professeurs ou de maîtres de conférences. Ces chiffres ne sont pas loin de satisfaire aux besoins d'une composante de 2 500 étudiants. On a pu noter l'arrivée d'un maître de conférences de droit privé supplémentaire, tandis qu'un maître de conférences de sciences politiques accédait au professorat. D'autre part, la Faculté dispose désormais d'un professeur associé privatiste, actuellement avocat au barreau de Lyon.

Toutefois, la répartition par spécialité fait apparaître de graves inégalités et de criantes insuffisances (droit public : 14 emplois ; droit privé : 12 ; histoire du droit : 1 ; science politique : 1 ; économie : 3 ; gestion : 7 ; anglais : 2). Seule la section de droit public se trouve convenablement dotée, avec 5 postes de professeurs, dont 4 effectivement occupés, et 7 de maîtres de conférences, dont 6 occupés.

La section de droit privé, en revanche, ne compte que 3 postes de professeurs et 7 de maîtres de conférences, effectif à l'évidence insuffisant pour une UFR prétendant délivrer trois cycles de droit et trois d'AES, et pour une section aux multiples facettes (droit civil, droit du travail, droit commercial, droit international privé, etc). Ici manquent au moins 3 postes.

Quant aux autres spécialités, leur représentation relève du symbole : pas de professeur d'économie, un poste occupé par un ATER en science politique, un professeur en histoire du droit. Chacune de ces sections devrait se trouver dotée au moins d'un poste supplémentaire, de professeur de préférence.

Au total, les effectifs ainsi complétés feraient passer le nombre d'enseignants de 41 à 47 : le complément ainsi suggéré ne ferait pas de l'UFR une composante particulièrement bien dotée, au regard des UFR de taille comparable des autres universités, au regard, également, de l'UFR de sciences économiques de Lyon II même, où les taux d'encadrement sont singulièrement plus favorables.

Les créations suggérées ne régleront pas, au demeurant, l'un des problèmes les plus lancinants que connaisse la Faculté des sciences juridiques : celle-ci, en dehors du droit public, ne parvient pas à retenir les professeurs qui sont nommés en son sein. La situation, là encore, est catastrophique en droit privé : le seul professeur nommé, en 1996, à la suite du concours de recrutement, va regagner son université d'origine, et la demande de nomination d'un agrégé du prochain concours, si elle aboutit, ne permettra pas de réduire cette lacune criante.

En d'autres termes, l'UFR de sciences juridiques doit améliorer les conditions d'accueil et de travail offertes aux enseignants. S'agissant du droit privé, principale victime de l'état de choses actuel, cette amélioration ne peut se produire que si l'UFR obtient une habilitation lui permettant de délivrer un DEA de droit privé, ainsi que la création d'une équipe d'accueil pour ce DEA : un minimum de moyens financiers permettrait au responsable de lancer des projets liant la recherche à l'enseignement de 3ème cycle, avec la collaboration de maîtres de conférences déjà présents qui, malgré une évidente bonne volonté, n'en peuvent mais.

Si la Faculté des sciences juridiques entretient avec l'Institut d'études du travail de Lyon d'excellentes relations, celles-ci sont cependant limitées par la distance géographique qui sépare ces deux établissements : l'IETL est en effet situé au coeur de la ville, rue de l'Université. Cet éloignement, cependant, ne saurait justifier l'absence actuelle de relations de travail entre la Faculté des sciences juridiques et l'Institut. En particulier, une implication plus marquée de l'IETL dans l'activité de la Faculté des sciences juridiques pourrait aider, dans une certaine mesure, à pallier l'insuffisance dont souffre cette Faculté dans le domaine du droit privé.

Reste à signaler un indice très favorable de l'évolution de l'UFR depuis 1988 : la composante n'a plus recours aux professeurs de l'IUT, ainsi qu'elle se trouvait contrainte de le faire à l'origine. Quant aux maîtres de conférences associés, ils sont en nombre raisonnable, puisqu'on en compte deux : un conseiller au tribunal administratif (droit public) et un directeur financier d'entreprise (gestion). Leur intégration dans le corps enseignant s'est parfaitement opérée.

Le personnel administratif

L'organigramme du personnel administratif ne doit pas faire illusion : les 11 noms qui y figurent recouvrent des situations personnelles très variables, et parfois précaires (CES, objecteur de conscience). En réalité, la Faculté des sciences juridiques se trouve très mal dotée en personnel administratif : elle ne compte, à ce jour, que 5,5 emplois équivalent temps plein. Ce chiffre est à mettre en regard des effectifs dont disposent les autres composantes, comme la Faculté des sciences économiques, dont les besoins sont comparables à ceux de la Faculté de droit, et l'université dans son ensemble : 282 postes, dont 140 à statut proprement universitaire (bibliothèque universitaire exclue). Certes, l'université centralise les inscriptions, ce qui justifie la présence d'un personnel important aux services centraux ; mais les tâches relatives à la scolarité sont intégralement décentralisées.

Le président de l'université semble très conscient de ces inégalités, ainsi que des dysfonctionnements qu'elles sont susceptibles de créer au détriment des juristes : il affectera en priorité aux sciences juridiques l'un des postes à créer. Les formations de 3ème cycle ne disposant pas d'un support administratif stable, à ce jour, il conviendra probablement de recruter en priorité une personne ayant la compétence professionnelle nécessaire pour gérer ce secteur, toujours délicat. Si l'UFR devait obtenir une habilitation à délivrer le DEA de droit privé, comme il est souhaité, l'urgence d'une telle création s'en trouverait évidemment accrue.

Dans un proche avenir, tous comptes faits, et après un examen détaillé des besoins mené avec la doyenne de l'UFR, il conviendrait d'obtenir, non pas une, mais trois créations de postes. Même si l'effectif devait, dans ces conditions, rester très en-deçà des normes, et notamment des dotations obtenues par les autres composantes de l'université, il serait à considérer comme un seuil minimum d'encadrement administratif efficace.

Si les moyens dérisoires accordés à l'UFR ne lui permettent certes pas de réaliser des miracles, il n'en est pas moins évident que chacun fait de son mieux dans son

domaine. La situation n'en est pas moins intolérable, et appelle une amélioration de toute urgence.

La documentation

Le gros problème, pour les enseignants et les étudiants de l'UFR, est constitué par la distance qui sépare les locaux de la composante de la bibliothèque universitaire, située à l'autre extrémité du campus : il faut admettre qu'1,7 km, sans aucun moyen de transport, constitue un handicap de forte taille, surtout pour des étudiants à la recherche d'une documentation précise, qui pourrait, dans d'autres conditions, être rapidement obtenue en dehors des heures de cours.

La solution suggérée par tous reviendrait à ouvrir, dans les locaux de l'UFR, un centre de documentation de taille modeste où pourraient être consultés des usuels récents et surtout les recueils d'arrêts des années récentes, dont les juristes ont besoin.

Les enseignements

La répartition des étudiants entre les diverses filières est donnée dans le tableau ci-dessous :

Les effectifs étudiants

	1994-1995	1995-1996	Indice 100 : 1994-1995
Diplômes nationaux			
DEUG Droit 1ère année	480	469	98
DEUG AES 1ère année	420	339	81
DEUST Assistant de gestion	19	15	79
DEUG Droit 2ème année	274	268	98
DEUG AES 2ème année	181	207	114
DEUST Assistant de gestion	14	14	100
Licence Droit	191	221	116
Licence AES	222	188	85
Études intégrées : sciences juridiques	32	32	100
Maîtrise Droit	63	77	122
Maîtrise AES	137	130	95
DEA Administration publique	15	21	140
DESS Organisation et protection des systèmes d'information dans l'entreprise	15	19	127
DESS Entreprises et collectivités locales dans l'Europe communautaire	17	24	141
DESS Gestion de la fonction Personnel dans les organisations publiques	13	23	177
Doctorat Droit	27	27	100
Habilitation à diriger des recherches		1	
Diplômes d'université			
Certificat d'études juridiques	1	2	
DUSEJ : Secrétariat juridique 1ère année	20	15	75
DUSEJ : Secrétariat juridique 2ème année	10	17	170
DUEJ : Etudes juridiques françaises	2	1	50
DUMAS : Management social des associations 1ère année	6		0
DUMAS : Management social des associations 2ème année	1	6	600
DU de droit allemand (co-géré avec l'université de Francfort)			
DU de droit espagnol (co-géré avec l'université de Barcelone)			

On observe un relatif équilibre entre la filière Droit et la filière AES, ainsi qu'une tendance à la stabilisation des effectifs ces dernières années.

Le taux d'échec, élevé, n'est pas bien différent de celui que l'on observe dans d'autres UFR de sciences juridiques. Celui de la filière AES est un peu moins important. Ce phénomène est d'autant plus remarquable que l'UFR lyonnaise se trouve, depuis sa création, confrontée à un problème spécifique : un nombre non négligeable de candidats y est issu de la section G du baccalauréat, sans parler de quelques candidats titulaires de baccalauréats professionnels. Ces candidats, faute d'une fréquentation suffisante des abstractions, rencontrent souvent de grosses difficultés dans l'approche des problèmes juridiques ; on ne saurait néanmoins imputer à l'UFR un état de choses qui résulte de choix nationaux. Bien au contraire, les responsables et les enseignants de la composante se montrent fortement sensibilisés aux problèmes nés d'une scolarité parfois chaotique.

Sans aucun doute, le point fort de l'UFR lyonnaise réside dans l'efficacité de l'accueil réservé aux étudiants, ainsi que du soutien pédagogique qui leur est offert. La taille relativement petite de l'UFR y est sans doute pour beaucoup ; toutefois, l'étonnante connaissance qu'ont les professeurs et les maîtres de conférences de leurs auditoires, la facilité avec laquelle ils accordent des entretiens à leurs étudiants, et le souci permanent qu'ils ont de leur trouver des débouchés professionnels, constituent autant de facteurs favorables à la bonne harmonie qui, de toute évidence, préside à la vie quotidienne.

L'équipe enseignante, au demeurant, paraît bien soudée ; un système de gestion qui associe les responsables de filière aux responsables de cycle, et où règne une décentralisation poussée, n'y est certainement pas étranger. L'autorité souriante, mais attentive de la doyenne de l'UFR, encore en fonction lors de l'expertise, joue un rôle majeur dans ce fonctionnement ; l'élection, apparemment sans problème, d'un successeur, lui aussi très au fait des problèmes de l'UFR, constitue un gage sérieux pour l'avenir.

Somme toute, l'équipe enseignante s'investit au-delà de ses obligations de service dans tout ce qui concerne les relations avec les étudiants ; il reste à déterminer si l'investissement dans la recherche présente la même qualité d'ensemble, et ce point sera traité plus loin.

Le troisième cycle et la recherche

Les formations de 3ème cycle sont représentées par un DEA d'administration publique et par trois DESS. Le DEA a inscrit, en 1995-1996, 21 étudiants pour 70 candi-

dat ; la formation, solidement encadrée, profite à plein du corps d'enseignants de la section de droit public qui, on l'a vu, est suffisamment étoffée. Il existe une école doctorale associant Lyon II (FSJ et IETL) et la Faculté de droit de Saint-Etienne.

Les trois DESS, où sont inscrits au total 66 étudiants, sont orientés, comme il se doit, vers des débouchés professionnels : entreprises, collectivités locales, personnel administratif des organisations politiques.

Ici encore, la faiblesse numérique de la section de droit privé fait sentir ses effets : il manque à l'UFR un DEA qui, sans recouvrir l'ensemble du champ privatiste, permettrait d'en exploiter l'une des faces : du droit des obligations au droit pénal, le spectre est assez large pour permettre une spécialisation, à choisir en fonction des thèmes de prédilection des professeurs à venir et des maîtres de conférences en place.

Chose remarquable, les délégués étudiants, invités à exprimer une revendication prioritaire, ont choisi de demander la création d'un DEA de droit privé. Ce choix traduit, outre la maturité de ces délégués et un esprit de corps bien ancré (le DEA étant notamment tenu pour une «manière de fidéliser les étudiants»), l'urgente nécessité d'une telle création. D'évidence, l'ombre portée sur l'UFR par la concentration de juristes qu'abrite l'université voisine de Lyon III n'est pas étrangère à cette revendication ; l'éloignement de cette dernière, située en centre-ville, et aussi les différences de mentalité entre les clientèles des deux universités, rend illusoire l'hypothèse d'un DEA commun.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la recherche menée dans cette UFR, telle qu'elle ressort de la liste des publications, soit cantonnée pour l'essentiel au droit public (et surtout au droit des collectivités locales et organismes publics) et, en raison de l'orientation prise par un professeur de droit public, au droit du travail. Les publications relevant des autres disciplines juridiques sont peu nombreuses, et le rayonnement de l'université, dans ces derniers domaines, assez faible.

Constituant souvent un critère objectif d'évaluation des recherches, la quantité des primes doctorales délivrées aux membres enseignants de l'UFR est un bon indice ; or, une seule prime a été accordée l'an dernier, et trois seulement ont été sollicitées cette année.

Sur ce point, il reste donc beaucoup à faire pour que l'UFR se hisse au niveau de nombre de ses voisines. Les enseignants de la composante sont d'ailleurs lucides à cet égard : il suffirait, à l'évidence, de quelques nomina-

tions de professeurs dynamiques pour que se mettent en place des recherches coordonnées au sein desquelles beaucoup sont prêts à jouer leur rôle. A cet égard, on insistera tout particulièrement sur la nécessité de susciter des thèmes relevant de la recherche fondamentale, insuffisamment développée et pourtant condition de succès aux concours universitaires de recrutement. L'accent doit être également mis sur le développement du nombre des thèses soutenues dans l'établissement, nombre très réduit jusqu'à présent.

Les relations internationales

Les relations internationales propres à l'UFR sont organisées d'une manière typique, qui révèle à la fois les forces et les faiblesses de la composante : l'accent se trouve mis sur les relations pédagogiques et les débouchés professionnels, tandis que l'effort consenti au titre de la recherche est bien moindre.

Des accords ont été passés avec les universités de Barcelone et de Francfort ; il est prévu que des professeurs étrangers viennent enseigner à Lyon, tandis que des enseignants lyonnais se rendront, à périodes fixes, dans ces deux universités étrangères, également à des fins d'enseignement. Les étudiants parvenant en fin de 2ème cycle sont vivement encouragés à effectuer une année supplémentaire à l'étranger ; l'initiative, heureuse, se heurte malheureusement au problème de la connaissance des langues, qui, comme partout en France, constitue l'obstacle majeur à ce type d'échanges.

Au cours de l'année 1995-1996, les effectifs des enseignements dispensés en langue étrangère se sont élevés à une trentaine d'étudiants. Actuellement, 40 à 50 étudiants en provenance de tout le site lyonnais suivent ces cours, assurés en allemand et en espagnol par des professeurs de Francfort ou de Barcelone. La réciprocité sera effective à partir de 1996-1997, des professeurs français se rendant à Barcelone et à Francfort.

On soulignera que ce programme d'échanges internationaux a d'ores et déjà pris forme, puisqu'un bâtiment annexe, réservé aux enseignements délivrés par les professeurs étrangers, a été construit. Incontestablement, l'accord unanime des membres de l'UFR est acquis à ce projet ambitieux en cours de réalisation.

Une action importante est actuellement menée en direction du Cambodge. La Faculté accueille 12 étudiants khmers en 3ème cycle. Un programme de coopération mené avec le ministère des Affaires étrangères a permis la reconstruction de la Faculté de droit à Pnom-Penh, faculté martyre dont tout le personnel enseignant avait été assassiné par les Khmers Rouges.

Conclusion

Née, en pratique, d'une scission ayant entraîné le départ des professeurs de droit public et d'histoire du droit, la Faculté des sciences juridiques est, aujourd'hui encore, dominée par le droit public.

Néanmoins, des efforts considérables ont été accomplis depuis 1988, afin de développer les autres spécialités et de les doter d'un corps enseignant convenable. Grâce à ces efforts, les anomalies criantes constatées en 1988 ont disparu : le recours à des professeurs d'IUT, notamment, n'a plus lieu d'être. La participation d'un petit nombre de professeurs associés, bien choisis et très actifs, ne saurait être tenue pour mal venue.

Quant aux bâtiments, même si leur fonctionnalité laisse à désirer, ils sont modernes, bien entretenus et répondent aux besoins actuels. Leur éloignement relatif reste un gros inconvénient, que ne saurait effacer un coup de baguette magique ; le prolongement de la ligne d'autobus, instamment demandé, serait néanmoins un palliatif suffisant.

Grosse lacune, l'insuffisance numérique du personnel enseignant, de catégorie A notamment, subsiste, en droit privé tout particulièrement. Surtout, l'université de Lyon II et son UFR de sciences juridiques doivent concentrer leurs efforts, afin de faire cesser l'anomalie que constitue le nombre élevé de postes vacants, en donnant notamment des moyens de travail à de jeunes professeurs désireux de s'installer durablement.

Au total, la politique suivie ces dernières années avec constance a permis à la Faculté des sciences juridiques de dépasser la ligne de flottaison, ce qui n'était pas le cas en 1988. Il suffirait de peu - quelques créations de postes de professeurs, trois postes administratifs, un DEA et une équipe d'accueil en droit privé - pour que le navire soit définitivement en état de tenir la mer. Ces réformes, de modique ampleur, permettraient au surplus à l'UFR de jouer pleinement son rôle dans le développement de la recherche.

L'IEP de Lyon s'applique à faire croire à son dynamisme et à son esprit d'invention. Il s'efforce de corriger une image qui continue d'être médiocre dans le milieu des IEP.

Avec 1 275 inscrits, toutes formations confondues, l'IEP de Lyon confirme la place qu'il occupe dans la métropole lyonnaise. Malgré la concurrence de l'IEP de Grenoble, dont la renommée est mieux établie, il bénéficie d'atouts importants pour établir sa place dans la communauté des IEP.

Le précédent rapport d'évaluation soulignait le caractère précaire de cette situation et appelait de ses vœux un véritable plan de sauvetage de l'établissement, une révision des équilibres internes à l'établissement et un développement de ses relations extérieures. Sur chacun de ces points, des progrès sensibles ont été accomplis : le Ministère a augmenté de manière notable sa contribution matérielle et il a créé des postes d'enseignants et d'ATOS, mais son effort devra être soutenu, surtout dans ce dernier domaine, où le déficit demeure inquiétant. L'IEP a développé ses échanges avec l'extérieur. En outre, il s'attache actuellement à une réforme de ses programmes et à une redistribution des responsabilités. Son projet devra cependant être plus ambitieux s'il veut surmonter les routines et les droits acquis.

La première tâche a consisté à mettre en place une sélection aux deux niveaux de recrutement des IEP : en 1^{ère} année, où sont admis les élèves titulaires du bac ; en 2^{ème} année, où la procédure d'admission permet de sélectionner les candidats déjà titulaires d'un diplôme universitaire ou pouvant justifier, sous certaines conditions - c'est une extrême minorité - d'une activité professionnelle. Malgré une baisse régulière des candidatures à l'entrée en 1^{ère} année (1 430 en 1995), l'IEP maintient une sélection rigoureuse : 15,5% des inscrits sont admis à ce niveau. Après une longue période de progression régulière, les candidatures à l'entrée directe en seconde année ont également baissé en 1995 (180). Cette deuxième catégorie reste faible, à l'image des autres IEP de province qui ont du mal à attirer en second cycle des candidats ayant déjà accompli une partie de leur scolarité à l'université.

La situation de l'IEP sera bien meilleure si la question des locaux est rapidement réglée. Nous allons voir cependant que les difficultés de l'IEP de Lyon ne se ramènent pas à ce problème matériel et qu'on ne peut porter sur son avenir qu'un pronostic réservé.

Les conditions matérielles

Si l'IEP de Lyon a amélioré ses ressources financières, il continue de souffrir d'un sous-encadrement administratif et de l'impossibilité de développer ses activités dans des locaux exigus et mal adaptés.

Le point noir des locaux

Sur la gauche d'une cour nue, un corps de bâtiment défraîchi, gris, sans âme. Il faut emprunter l'escalier - il n'y a pas d'ascenseur, mais seulement un monte-charge - pour retrouver les bureaux du directeur, de l'administration, et une petite salle de réunion. Ici, on se croirait dans les locaux d'un cours privé, coincé à l'étage d'un immeuble, le lustre de la vieille pierre en moins. Rien qui rappelle les bâtiments chargés d'histoire de l'IEP d'Aix-en-Provence ou les vastes espaces fonctionnels des IEP de Grenoble ou de Bordeaux. Parce qu'il y a peu de pièces où l'on puisse faire cours, la plupart des enseignements sont délivrés dans les salles de classe de l'université Lumière-Lyon II, parfois dans un sous-sol mal éclairé, où l'on hésite à inviter des personnalités ou des collègues étrangers.

Seuls détonnent dans cet ensemble les locaux affectés au Centre d'étude et de recherche de l'Institut d'études politiques de Lyon (CERIEP). Situés dans une belle aile de l'université, ils offrent des conditions de travail tout à fait satisfaisantes : de vraies salles de réunion et de cours, des bureaux que se partagent les universitaires et les chercheurs en science politique.

Il faut insister d'emblée sur la question des locaux, qui revient dans toutes les conversations, alimente les amertumes et finit par décourager les volontés. A l'IEP de Lyon, on ne manque pas d'enthousiasme. Vieux de cinquante ans, l'Institut ne s'installe pas dans la routine, mais il bute sur cette lancinante question : le manque de place, qui limite les capacités d'accueil des étudiants et interdit de mettre en place une formation continue depuis longtemps souhaitée. Chaque année annoncé, le déménagement dans le site Berthelot est reporté, faute d'accord définitif sur la répartition du financement entre l'Etat et les collectivités locales. L'IEP hésite, dans ces conditions, à s'engager dans des solutions provisoires, à louer des locaux qui permettraient de réaliser les projets les plus urgents. Dans une institution caractérisée par le dynamisme et le goût de l'innovation, la question des locaux finit, sur certains points au moins, à justifier l'attente et l'inertie.

L'IEP et l'université

Il est un dernier point sur lequel cette situation a des conséquences fâcheuses : celui de l'autonomie de l'institution. Sans véritable maîtrise de ses horaires et de ses locaux, l'IEP ne peut totalement développer comme il le souhaite sa pédagogie. Il ne peut réformer complètement ses programmes. Surchargées et dispensées dans des locaux mal adaptés, les conférences de méthode, qui font l'originalité des IEP, se transforment en séances de

TD. Les élèves se trouvent dispersés parmi les autres étudiants, sans pour autant se sentir solidaires de leurs camarades qui n'ont pas connu la même sélection, ne suivent pas les mêmes enseignements et ne font pas partie de la même école.

Les effets négatifs de cet état sont amplifiés par les relations très moyennes que l'IEP entretient avec son université de rattachement, qui ne paraît pas lui accorder le meilleur qu'elle pourrait lui donner, en personnel comme en biens matériels. On peut le comprendre, si l'on considère l'insistance de l'IEP à revendiquer son autonomie et sa spécificité, puisque, comme tous les autres IEP, sauf celui de Strasbourg, il relève de l'article 43 de la loi du 26 janvier 1984. Mais on voit aussi le faible prix qui reste attaché à une autonomie, lorsque son bénéficiaire n'a pas encore les moyens et la renommée qui confèrent reconnaissance et légitimité. Il faut déplorer ce cercle vicieux : la relation entre les deux institutions n'est pas à somme nulle. En développant les moyens et l'autonomie de son IEP, une université tire de larges bénéfices de son investissement ; elle ouvre des débouchés à ses propres étudiants, elle élargit le cercle dans lequel elle peut recruter ses enseignants, elle recueille une juste part du prestige attaché à un grand IEP. Il est vrai que l'Institut semble plus soucieux de protéger son autonomie que d'assurer son rayonnement et son prestige.

Les moyens financiers

La question des ressources financières est aujourd'hui réglée. L'IEP ne percevait, en 1995, que 51% de la dotation à laquelle les normes SANREMO lui donnaient droit. Une partie de ce déficit était comblée par les crédits spécifiques dégagés par la contractualisation. En recevant du Ministère, en 1996, une rallonge de 1 369 000 F, l'IEP se rapproche maintenant de la norme.

Il faut toutefois noter que l'IEP dispose d'une réserve de plus de 4 MF. Cette réserve peut s'expliquer par l'impossibilité dans laquelle l'IEP se trouve d'engager les investissements nécessaires à son développement dans ses locaux actuels. L'argument est défendable : on thésaurise aujourd'hui pour mieux dépenser demain. Il ne pourra pas être soutenu longtemps. Si la question des locaux ne trouve pas une solution à très brève échéance, l'IEP devra se replier sur des solutions provisoires et répondre aux besoins les plus urgents. L'aménagement d'un laboratoire de langues, le développement de la bibliothèque et la mise en place d'une formation continue font partie de ces premières urgences

La dotation en personnel

L'encadrement pédagogique

41 enseignants titulaires sont affectés à l'établissement, ce qui marque une progression sensible par rapport à 1991-1992, où l'IEP ne disposait que de 33 emplois. La situation n'est pas mauvaise, si l'on considère qu'il est fait appel, dans la tradition des IEP, à un nombre important de chargés de cours extérieurs, soit universitaires, soit professionnels (154 en 1995-1996).

Le déséquilibre entre les corps (le nombre de professeurs - 11 - n'a pas changé depuis quatre ans), et surtout entre les disciplines et les spécialités, est, lui, préoccupant. La science politique (12 enseignants), les sciences économiques (8 enseignants) et le droit (8 également) sont correctement dotés. L'histoire, en revanche, ne dispose que de 3 maîtres de conférences et la gestion d'un seul. De plus, l'équilibre interne aux disciplines n'est pas totalement satisfaisant : l'IEP ne pourra pas correctement réaliser son ouverture internationale s'il ne parvient pas à attirer des comparatistes et des internationalistes.

Le personnel administratif

La situation s'est sensiblement améliorée au cours des dix dernières années, puisque l'IEP dispose aujourd'hui de 17 postes administratifs contre 10 en 1986. Cette évolution positive doit cependant être rapportée à la progression importante des effectifs étudiants : le taux d'encadrement était, en 1995, d'un poste pour 97 étudiants, contre un pour 65 en 1991. Dans ces conditions, l'IEP doit faire appel à des personnels de statut précaire. Plus de 40% des postes administratifs sont aujourd'hui occupés par ces catégories de statuts divers.

Pour corriger rapidement cette situation, qui est à la source de graves déséquilibres, le Ministère devra poursuivre à un rythme soutenu l'effort de création de postes ATOS. L'IEP devra aussi mieux définir les tâches de son administration qui, à l'égal des enseignants, concourt au bon fonctionnement d'un établissement de cette nature. S'il apparaît dans l'ensemble de bonne qualité et très motivé, le personnel administratif reste cantonné dans son domaine, trop coupé des enseignants et des étudiants. Si l'IEP parvient, comme cela est souhaitable, à définir en second cycle des filières rigoureuses et à mieux assurer le suivi des élèves, il devra multiplier les passerelles entre les deux corps. Dans cette perspective, il pourrait confier à des chargés de mission, familiers de la pédagogie des IEP, la responsabilité de chacune des sections. Recrutés avec le statut de PRAG et, si possible, parmi les anciens élèves de l'école, ces chargés de mis-

sion assureraient, sous l'autorité du directeur des études et aux côtés des responsables pédagogiques, le lien entre l'administration et les enseignants.

Atouts et limites de la documentation

Le précédent rapport d'évaluation notait justement les atouts dont bénéficiait l'IEP dans ce domaine. En premier lieu, la banque de données FRIPES. Ce fichier informatique bibliographique informatisé contient plus de 60 000 références régionales, nationales et internationales. Diffusé en partenariat avec les principales institutions régionales et en liaison avec les réseaux universitaires et interuniversitaires, il est accessible par voies télématique et informatique. Dans ce domaine, l'IEP a acquis un savoir-faire qui lui permet de maîtriser dans les meilleures conditions la documentation et la communication informatisées. Gérés par la documentation, ces services sont accessibles aux étudiants qui bénéficient d'une bonne formation, en particulier dans le cadre d'une conférence de méthode en 1ère année et d'un séminaire en 2ème et 3ème années.

On notera aussi la bonne qualité du centre de documentation, qui a su diversifier ses services, et le développement important de la bibliothèque, qui dispose aujourd'hui de 22 000 volumes. Il reste cependant des lacunes importantes, en particulier dans le domaine étranger, qui demeure le parent pauvre de la bibliothèque. Là aussi, on déplore la faiblesse de l'encadrement et le manque cruel de place (la salle de bibliothèque est exigüe et peu fonctionnelle). Le bel arbre de l'informatique ne saurait masquer la forêt clairsemée de la bibliothèque.

La formation générale

L'IEP a engagé un effort particulier sur deux plans : par la création d'une section internationale, par la réforme des programmes.

Un équilibre instable entre les sections

L'amélioration de l'acquis

Jusqu'en 1990, la scolarité de l'IEP était divisée en trois sections :

- la Section économique et financière (ECOFI), que l'on retrouve traditionnellement dans les IEP, est orientée vers le monde des affaires : souffrant de la concurrence des écoles de commerce, elle est actuellement en crise et ne parvient pas à attirer des étudiants de qualité en nombre suffisant. Le phénomène est général, mais il est ici accentué par la mauvaise représentation de la ges-

tion, par la cohérence insuffisante des enseignements et par l'absence de formation d'économie en 3ème cycle de l'IEP. Les responsables de la section sont conscients de la nécessité d'accentuer le profil préprofessionnel de la section. Sans véritable image, faute de définir des débouchés clairs et limités, celle-ci joue actuellement un rôle de «sas» pour des études de maîtrise, de DESS ou d'école de commerce qui, dans tous les cas, obligent les étudiants à quitter l'IEP après leur 3ème année de formation générale ;

- la section Politique et administration (PA) se veut l'équivalent de la section Service public de l'IEP de Paris. Dans la mesure où ce dernier est la principale voie d'accès à la haute fonction publique, l'IEP de Lyon a longtemps concentré ses efforts dans la formation des fonctionnaires de catégorie A. Il dispose, à cet effet, d'un Centre de préparation à l'administration générale (CPAG) de bonne qualité, qui constitue un prolongement logique de la section PA. Le CPAG vient d'instaurer une sélection plus sévère à l'entrée, avec l'ambition d'assurer une préparation aux concours de la haute fonction publique, mais son développement est gêné par l'absence de moyens. Avec une secrétaire et une seule pièce, que se partagent le secrétariat et l'encadrement pédagogique, il travaille dans des conditions très difficiles et doit limiter ses effectifs. Dépourvu d'une administration adaptée à sa mission, il aurait besoin, par ailleurs, d'être placé sous la responsabilité d'une véritable équipe professorale ;

- la section Politique et communication (POCO) se présente comme une filière de formation aux métiers de la communication : médias, publicité, relations publiques. L'IEP, qui n'a pu obtenir la création d'un centre de formation des journalistes, parvient à placer ses meilleurs étudiants - une minorité - dans les écoles de journalisme et au CELSA. Les débouchés dans la presse locale sont rares et, faute d'une véritable formation en ressources humaines, l'IEP a du mal à concurrencer les écoles de commerce dans les métiers de la communication interne aux entreprises. Dans ces conditions, les collectivités locales offrent une solution de substitution, qui ne correspond pas toujours aux premières attentes des élèves.

La section a progressivement pris une couleur plus généraliste que ne le voulaient ses promoteurs. C'est là que se forment les historiens qui poursuivent leurs études au sein du DEA d'histoire de Lyon II, et surtout les politistes qui, soit directement - le cas est rare -, soit par le relais d'une maîtrise dispensée à Lyon III, intègrent ensuite le DEA d'études politiques. Comme l'ancienne section générale de l'IEP de Paris - aujourd'hui Communication et ressources humaines - la section POCO ne saurait, faute de débouchés suffisants, se tenir

dans le seul domaine de la communication. Par définition, elle ne peut qu'associer différentes formations, mais le succès d'une telle mission dépend de la capacité de l'IEP à mettre en place, à côté de la formation générale en sciences humaines et sociales, des filières ciblées, précisément définies dès la seconde année. L'IEP s'est engagé dans cette voie par la mise en place de «parcours fléchés». L'expérience devra être sérieusement renforcée, par exemple par la création de filières Ressources humaines et Recherche-enseignement.

La nouvelle Section internationale

Créée en 1990, la Section internationale paraît avoir des difficultés à trouver son rythme de croisière. Elle associe deux filières : Action internationale de l'entreprise et Relations internationales.

La première répond aux ambitions initiales des promoteurs, qui souhaitaient une préparation au commerce international. Faute de débouchés suffisants et face à d'autres formations en situation de concurrence, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Là encore, l'IEP fonctionne comme un sas que complètent des études de 3ème cycle, souvent mal adaptées au profil des étudiants qui ont choisi cette voie.

La seconde filière est dans une situation encore plus critique. Elle trouve bien sa place dans la politique systématique d'ouverture sur l'étranger engagée depuis quelques années par l'IEP. Elle est cependant encore trop isolée au sein de l'établissement. D'une part, celui-ci n'a pas les moyens de former dans de bonnes conditions ses étudiants aux concours des Affaires étrangères et de l'ENA ; d'autre part, il n'offre pas pour l'instant de prolongement satisfaisant au niveau des troisièmes cycles. Dans ces conditions, une spécialisation dans les aires culturelles - grâce aux diplômes d'université - offre la seule voie cohérente, mais nécessairement limitée à un petit nombre d'étudiants.

La réforme des programmes

Pour une réforme courageuse des programmes

Le précédent rapport d'évaluation avait mis l'accent sur le bon dosage des différentes sciences sociales dans le premier et le second cycles. Il avait, dans le même temps, regretté des carences dans l'enseignement des langues, des lacunes dans l'organisation des conférences de méthode et une surcharge des étudiants.

Pour corriger une partie de ces dysfonctionnements, l'IEP vient d'engager une réforme des programmes. Il s'agit d'alléger sensiblement le volume des enseigne-

ments, de renforcer certaines matières comme l'histoire, de répartir de manière plus satisfaisante l'enseignement de certaines disciplines comme la science politique, et de simplifier le règlement des examens. Cette réforme n'en est qu'à ses débuts. Il faut d'autant plus l'encourager qu'elle paraît se heurter à un certain nombre de routines et de privilèges. Comme partout, mais de manière sans doute plus accentuée que dans les autres IEP, il est plus facile de créer des enseignements supplémentaires que de mettre en cause des droits acquis.

La direction qui, par tradition, dispose dans les IEP d'une autorité renforcée pourra mener à bien cette tâche si elle appuie son pouvoir sur les enseignants les plus impliqués dans l'établissement. On a pu vérifier que cette volonté existe des deux côtés. Le nouveau directeur a engagé un effort positif de déconcentration en créant une fonction de directeur des études et en plaçant un responsable à la tête de chaque section. Il n'ira au bout de son projet que s'il parvient à ancrer une culture «sciences po» dans son établissement, où les comportements individualistes sont encore largement établis.

Une rupture plus marquée avec les pratiques universitaires permettra, en particulier, de donner une meilleure identité aux conférences de méthode. Surchargées, trop occupées par les exposés des étudiants, elles ne remplissent pas totalement leur fonction de formation à l'analyse et à la synthèse. L'IEP devra faire un effort de recrutement pour corriger ce point. Il devra aussi renforcer cette forme d'enseignement dans certaines disciplines : il vient de le faire en 1ère année avec la création d'une conférence de méthode d'histoire ; il devra faire de même pour l'économie, qui ne dispose pas, en seconde année, d'une conférence de méthode dans toutes les sections.

Pour une meilleure redéfinition des filières

Afin de mieux affirmer sa mission de préparation à la vie active, l'IEP s'attache à mettre en place, à partir de la seconde année, des «parcours fléchés». Il s'agit de conseiller les étudiants dans le choix de leurs options, afin de les engager, dès la seconde année, dans une filière à vocation préprofessionnelle. La généralisation des stages en seconde année s'inscrit dans cette logique, de même que le projet de développer des accords avec d'autres formations. L'ambition, qui est forte, exige deux conditions, lourdes sur le plan matériel :

- le renforcement de l'administration : le responsable universitaire de la section ne peut assumer à lui seul l'encadrement de tous les étudiants ;
- la mise en place d'un tutorat qui n'existe pas encore à l'IEP, et qui exige un investissement important des enseignants pour fonctionner de manière satisfaisante.

Faute de réunir ces deux conditions, ces parcours fléchés risquent de ne concerner que la minorité des étudiants les plus motivés, dont le projet professionnel est déjà clairement établi. Dans l'immédiat, il vaudrait mieux s'attacher à définir avec rigueur un nombre limité de filières au sein de chaque section. On peut ainsi se demander s'il est judicieux de guider vers un stage un étudiant qui se destine à la recherche ; plus efficace serait pour lui la rédaction, dès la fin de la seconde année, d'un mémoire qui le préparerait utilement à une formation de DEA.

L'ouverture sur l'étranger

L'IEP a engagé un effort tout à fait positif dans un troisième domaine, celui de l'ouverture sur les pays étrangers.

Cet effort s'est d'abord concentré sur l'enseignement des langues, en particulier dans la Section internationale, où l'apprentissage de deux langues vivantes est obligatoire. Des lacunes demeurent toutefois dans ce domaine, du fait de l'absence d'un laboratoire de langues et de l'hétérogénéité du corps professoral. De l'aveu même des étudiants rencontrés, l'enseignement permet de maintenir le niveau acquis à l'entrée de l'IEP : il ne favorise pas les progrès, faute d'une pédagogie adaptée. Dans un domaine essentiel, il convient d'insister sur l'importance du recrutement des maîtres. Il convient aussi de ne pas remettre indéfiniment la création d'un laboratoire de langues, même si elle implique la location et l'aménagement de locaux proches de l'IEP.

Beaucoup plus efficace apparaît l'action menée en faveur des échanges internationaux. Celle-ci s'est manifestée dans 4 directions :

- en coopération avec l'université Lyon II, l'IEP a passé des accords avec 19 établissements d'enseignement supérieur dans 9 pays différents ;
- une 4^{ème} année d'études à l'étranger, validée par une mention spéciale sur le diplôme, a été créée. Elle a permis de développer de manière considérable les échanges : 61 places ont été, cette année, offertes aux élèves, contre 5 seulement en 1991-1992 ;
- chaque année, une vingtaine d'étudiants de 2^{ème} année peuvent suivre une formation d'été à l'université de Californie ;
- l'IEP a créé en 1991 un Certificat d'études politiques (CEP), qui permet l'accueil des étudiants étrangers. Sans être intégré dans la formation générale, ce certificat, conçu sur le modèle déjà expérimenté par plusieurs IEP, permet une bonne intégration des élèves étrangers qui

ne souhaitent pas ou ne peuvent pas encore, faute d'une formation suffisante, préparer le diplôme. 34 étudiants ont suivi ce cycle en 1994-1995 ; il n'y en avait qu'un en 1991-1992.

Ces mesures forment un ensemble cohérent et constituent sans doute la plus belle réussite de l'IEP. Elles réussiront pleinement lorsque l'IEP parviendra à installer dans ses formations de 2^{ème} et 3^{ème} cycles une préparation efficace aux relations internationales.

Le troisième cycle et la recherche

Pour une diversification de la recherche

La recherche se développe dans deux centres d'inégale importance :

- le Centre Médias et identités, qui a obtenu le statut d'équipe d'accueil en 1995, se consacre surtout à l'étude des représentations médiatiques des identités : sans grands moyens, il repose essentiellement sur le dynamisme de son responsable ;
- le Centre d'étude et de recherche de l'Institut d'études politiques (CERIEP), associé au CNRS depuis le 1^{er} janvier 1995, organise ses recherches autour du thème : « les modes ordinaires de connaissance et de construction du politique ». Définissant davantage un mode d'approche que des domaines du politique, ce thème a l'avantage de pouvoir rassembler des spécialistes de différents secteurs de la discipline. Le CERIEP s'est ainsi assuré la collaboration de tous les politistes, universitaires et chercheurs, pour mener à bien ce projet original. Sur ce point, la recherche a marqué une avancée intéressante.

Il faut cependant souligner les deux difficultés sur lesquelles continue de buter le CERIEP depuis la dernière évaluation :

- la première tient à l'absence de véritable pluridisciplinarité. Dans un IEP qui favorise les rencontres entre les disciplines et ignore les grands clivages universitaires, le CERIEP reste le domaine exclusif de la science politique et, accessoirement, de la sociologie : l'histoire, le droit, la science économique ne participent pratiquement pas à ses travaux. En soi regrettable, ce phénomène s'aggrave dans un établissement où il n'existe pas d'autre équipe digne de ce nom et où les autres sciences sociales sont condamnées, soit à désertier le terrain de recherche, soit à se développer dans des centres extérieurs à l'IEP ;
- la seconde limite réside dans l'absence de véritable dimension comparative et surtout internationale du CERIEP. C'est une lacune que l'on doit vivement déplorer

à un moment où l'IEP renforce son action d'ouverture sur l'étranger et s'efforce, non sans difficultés, de donner une assise à sa nouvelle section internationale.

Le CERIEP, qui travaille avec les moyens dont il dispose, n'est pas vraiment responsable de cette situation. Il a grandement amélioré son rendement depuis quelques années, grâce à l'arrivée d'universitaires résidents qui se sont totalement investis dans leur nouvel établissement. Mais aucun d'entre eux n'est internationaliste. Si l'on ne veut pas rester indéfiniment tributaire du hasard des nominations, il faut encourager l'IEP à favoriser l'arrivée de spécialistes des relations internationales et de politique comparée, en fléchant les prochains postes d'universitaires mis au concours. Le Ministère pourrait lui-même aider ce mouvement par la création d'un ou deux postes de chercheurs spécialisés dans ces secteurs (le CERIEP ne dispose actuellement que d'un chargé de recherche CNRS).

Pour une diversification des enseignements

Les déséquilibres dont souffre la recherche se retrouvent en partie dans l'enseignement. L'IEP dispose actuellement d'1 DEA et de 2 DESS.

Le DEA de science politique apparaît aujourd'hui mieux relié au CERIEP qu'il ne l'était lors de la précédente évaluation. Il bénéficie de la présence des universitaires qui, pour la plupart, résident à Lyon ; il a des locaux fonctionnels ; il propose à ses étudiants un séminaire général où sont présentés et discutés les travaux de recherche des doctorants, des chercheurs et de conférenciers extérieurs.

D'allure très généraliste, ce DEA intègre un enseignement de relations internationales et un cours d'anthropologie politique du monde arabo-musulman. Cette ouverture sur l'extérieur ne suffit pourtant pas à diversifier de manière notable le profil du DEA. Pour offrir de réels débouchés aux élèves de la nouvelle section internationale qui souhaitent se diriger vers l'enseignement et la recherche, le DEA devrait mettre en place une option spécialisée dans les relations internationales et les aires culturelles. Dans cette perspective, il pourrait nouer des liens plus étroits avec le Centre lyonnais de relations internationales et défense (CLESID), établi à Lyon III, et s'appuyer sur la Maison de l'Orient implantée à Lyon, afin de développer une politique de formation de chercheurs en science politique spécialisés dans les études sur le monde arabe et musulman. L'IEP qui gère déjà deux diplômes universitaires - le DUCÉE (Diplôme universitaire Certificat d'études européennes) et le DUMAC (Diplôme universitaire Monde arabe contemporain) -, et qui a en projet un DUMEOC (Diplôme universitaire extrême-oriental contemporain), bénéficierait ici d'un

ensemble cohérent d'enseignements dans des secteurs de la science politique qui souffrent, sur le plan national, d'une crise chronique.

Cette politique donnerait plus de consistance aux efforts que l'IEP a engagés, en 2ème cycle, avec la mise en place de la Section internationale, et en 3ème cycle, avec la création, en septembre 1996, du DESS Droit des relations et des échanges culturels internationaux, dont le projet apparaît bien ciblé : il s'agit de former des cadres de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que des responsables des secteurs parapublic (ONG, secteur associatif) et privé (entreprises des industries culturelles et multinationales).

Le deuxième DESS, Management des collectivités territoriales et des organisations environnantes, a déjà fait ses preuves. Formant chaque année 20 à 25 étudiants durement sélectionnés, il parvient, en dépit d'une forte concurrence, à placer, sans trop de difficultés, des diplômés qui, dans leur secteur, s'appuient sur une formation plutôt généraliste. Associant des élèves formés par l'IEP (un tiers dans les meilleures années) et des étudiants venant de l'extérieur, il remplit bien la fonction qui lui est assignée. Lui aussi souffre, pourtant, des conditions matérielles que connaît l'IEP : les 200 000 F obtenus de la Région pour sa documentation n'ont pas pu être utilisés, faute de locaux ; la salle où sont dispensés les cours est mal adaptée à l'accueil de personnalités extérieures.

La formation continue

L'IEP de Lyon avait mis en place, en coopération avec celui de Grenoble, une formation continue. Faute de locaux, cette formation a toujours été, dans les faits, grenobloise. Elle s'est éteinte de sa belle mort, Lyon ne pouvant offrir les moyens nécessaires à une collaboration efficace.

L'échec est grave pour un IEP qui doit reposer sur une articulation étroite entre formation générale et formation professionnelle. Un IEP a des atouts particuliers à faire valoir dans le domaine de la formation continue : celle-ci lui permet de renforcer ses liens avec l'entreprise ; elle est un vivier si elle trouve son prolongement dans des diplômés d'établissement.

On se gardera, en définitive, de tout mettre au débit des locaux. L'IEP a engagé, ces dernières années, de réels efforts pour diversifier ses formations de 3ème cycle. Mais il ne parvient pas à couvrir le domaine des sciences sociales. Beaucoup trop dépendant de la science politique, il néglige des secteurs aussi importants que l'économie, la démographie et même l'histoire, qui reste l'apanage de Lyon II. Ce déficit ne pourra pas être com-

blé sans une politique soutenue de création de postes dans les secteurs déficitaires. On ne le répètera jamais assez : un IEP serait de peu de prix s'il se consacrait uniquement à la science politique ; il n'a de sens que s'il parvient à renforcer les liens entre les disciplines qu'il rassemble.

Conclusion

Il semble que l'IEP doive porter son effort dans trois grandes directions :

- d'abord, réformer courageusement ses programmes, ce qui assurera un meilleur équilibre entre les différentes sciences sociales et confèrera une identité à ses sections les plus fragiles ;
- ensuite, définir avec précision les filières internes aux sections : l'IEP ne peut pas tout faire ; il doit se protéger de la tentation de disperser ses forces et renoncer à occuper des domaines dans lesquels il est mal armé ;
- enfin, assurer une meilleure coordination entre le 2ème et le 3ème cycles ; pour cela, il lui faudra intensifier ses échanges avec les universités Lyon II et Lyon III, afin d'être plus présent dans trois secteurs : l'économie, l'histoire et les relations internationales.

Dans les conditions peu favorables qui lui sont réservées, il faut apprécier la capacité de l'IEP à développer en son sein un véritable esprit de communauté. C'est l'un des points forts de l'institution. Sans regarder à l'excès vers son homologue grenoblois, sans complexe d'infériorité, l'IEP cultive son originalité et son identité. Interrogés sur ce point, les étudiants rencontrés se sont tous dits satisfaits et fiers d'appartenir à cette école. Témoins de ce sentiment, l'activité d'une douzaine d'associations, la vie du Bureau des élèves, la publication régulière, sous la responsabilité d'un enseignant, d'un journal mensuel. L'esprit «Sciences Po», que l'on retrouve généralement dans les IEP, existe aussi à Lyon.

Ce petit miracle ne résistera pas, si une solution satisfaisante n'est pas donnée à brève échéance à la question des locaux. Doté de moyens convenables, l'IEP pourra se hisser au niveau des meilleurs. Il en a les atouts : sa situation dans une grande métropole, la qualité de son recrutement, le dynamisme de son personnel. Sans ces moyens, sans vraies salles de cours, sans bureaux, sans bibliothèque digne de ce nom, il perdra sans doute le bénéfice des efforts qu'il a engagés, depuis le début des années 1980, pour redresser une image qui ne correspond pas encore, loin s'en faut, aux ressources humaines dont il dispose. Il faut toutefois remarquer

que l'image d'un IEP dépend très largement du rayonnement et du dynamisme de ses responsables. Ceux-ci devraient veiller, bien qu'apparemment cela ne soit pas une tâche facile, à accroître leur sens des relations publiques, de l'ouverture d'esprit et des contacts humains. Quelque important qu'il soit, le problème des locaux ne saurait être considéré comme le principal. Il est tout à fait concevable qu'il puisse être résolu sans que l'influence et la réputation de l'IEP soient améliorées pour autant. Une lourde tâche attend les responsables de l'Institut sur ce plan.

TROISIÈME PARTIE

LES LANGUES

Les études arabes ont longtemps contribué au rayonnement de l'université lyonnaise : celle-ci a entretenu dans le passé des liens étroits avec les universités de Beyrouth.

Aujourd'hui, les études arabes s'adressent de moins en moins à des étudiants arabisants mais à des fils d'émigrés, essentiellement francophones, et qui ne sont pas titulaires d'un baccalauréat arabe.

C'est pourquoi le département a prévu deux types de cursus pour le DEUG ; ainsi 41 étudiants sont inscrits en vue du DEUG classique mais 46 en vue du DUARC (diplôme universitaire d'arabe contemporain) qui suppose lui-même trois années, au lieu de deux, car l'arabe est alors considéré comme une langue étrangère. Il est d'ailleurs regrettable que ce DUARC ne soit pas comptabilisé comme un DEUG, ce qui entraîne des conséquences sur le budget.

Le cursus (licence, maîtrise, préparation aux concours) concerne, pour chaque année, une quarantaine d'étudiants. On compte aussi 32 doctorants. Notons d'importants succès aussi bien à l'agrégation qu'au CAPES.

La formation continue, assurée essentiellement par des vacataires, s'adresse aussi bien à des arabophones (le DUAM, diplôme universitaire d'arabe moderne) qu'à des non-spécialistes à initier tant à la langue qu'à la civilisation arabes. Le département assure de nombreux stages que les entreprises demandent ; ils servent à financer l'extension des études arabes.

On ne saurait oublier que la région regroupe environ 300 000 arabophones.

L'originalité de ce département dynamique se situe à la fois dans ses thèmes de recherche et dans ses relations avec les pays méditerranéens.

En ce qui concerne la recherche, elle porte sur le Dictionnaire informatisé de l'arabe (DIINAR), ainsi que sur la terminologie de la tradition grammaticale arabe, travaux en collaboration avec Tunis et Nimègue.

Des enseignants de ce département participent activement aux travaux de la Maison de l'Orient ainsi qu'au groupe RHEMA (les sciences du langage de Lyon-Lumière).

Mais les relations internationales frappent par leur diversité (avec l'Égypte : l'université du Caire et le Centre culturel français du Caire ; l'université de Yarmouk en Jordanie ;

l'université d'Alep en Syrie ainsi que l'Institut français d'études arabes à Damas ; les universités de Tunis I et III). Avec ces universités s'échangent des étudiants et des enseignants ; sont également mis en place des co-tutelles doctorales.

Le diplôme universitaire de traduction français/arabe, préparé dans les centres du Caire et de Damas, est délivré par l'université Lyon II. Le jury est effectivement présidé par un enseignant de Lyon II (le voyage étant financé par les services culturels français locaux).

Conclusion

Les moyens dont le Centre dispose paraissent tout à fait insuffisants par rapport aux réalisations et aux objectifs, d'autant que deux postes ont été récemment supprimés (un ITA chargé de la formation continue et un poste de maître de conférences transféré à une autre discipline).

Les études arabes relèvent de 2 postes de professeurs (un en LEA et l'autre au département d'études arabes), de 5 postes de maîtres de conférences dont 1 en LEA, d'1 assistant et de 2 enseignants associés.

La bibliothèque ne dispose pas de local (le centre ne table que sur une pièce qui sert à entreposer les ouvrages, pièce réservée au directeur et au secrétariat).

En raison de l'importante tradition de l'orientalisme français, en raison des programmes scientifiques (linguistique, civilisation, traduction) et du dynamisme du centre, on ne peut que souhaiter l'essor de ce département.

La collaboration avec Lyon III (Jean Moulin), qui elle aussi est chargée des études arabes, devrait également être développée, mais ce n'est encore actuellement qu'un souhait.

Les italianisants de l'université Lumière ont adopté une heureuse stratégie ; puisque l'italien est enseigné conjointement à l'université Lumière et à l'université Jean Moulin, soucieux du «service public», ils ont voulu éviter «le simple redoublement» et ont trouvé une voie qui leur confère une originalité.

D'une part, ils ont abandonné la dominante italienne (ni DEUG, ni licence) et se sont orientés vers une sous-dominante, une dominante n° 2, sous-dominante qui

comprend elle-même 4 UV et qui vient ainsi compléter les enseignements fondamentaux (lettres modernes, histoire de l'art, histoire, musicologie, sociologie, etc). Le département est également impliqué dans le département LEA (langues étrangères appliquées - ainsi l'enseignement de l'anglais et de l'italien, qui réunit en DEUG une soixantaine d'étudiants, ceux-ci se spécialisant dans le métier de traduction -).

De même les italianisants donnent un enseignement dans la préparation de l'agrégation de lettres modernes.

En somme, la langue italienne, qui n'est pas l'objet d'une étude spécialisée, se trouve présente dans toutes les composantes de l'université.

D'autre part, le département d'italien qui comprend 2 professeurs, 3 maîtres de conférences, 2 lecteurs d'ambassade, de nombreux vacataires, consacre beaucoup de son énergie à la recherche : il a noué des liens tant avec les centres de Lyon qu'avec d'autres universités (Chambéry, Paris III, sans oublier les universités italiennes). Les ouvrages publiés attestent de la qualité de cette recherche (notons aussi l'organisation d'une semaine italienne à Lyon avec la participation de L'Institut culturel d'Italie à Lyon).

Connaissant les relations entretenues par Lyon-Lumière avec Barcelone et Francfort, on souhaiterait que Turin, assez proche de Lyon, puisse entrer dans cet ensemble linguistique et scientifique.

QUATRIÈME PARTIE

LES ÉTUDES MÉDITERRANÉENNES

Présentation et organisation

Il existe, en France, très peu d'établissements de quelque ampleur, dont la vocation principale soit archéologique et qui regroupent, dans un même bâtiment, un ensemble d'unités travaillant sur des thèmes relativement proches ou complémentaires dans le temps et/ou dans l'espace. On ne peut guère citer que le Centre de recherches archéologiques du CNRS qui rassemble, à Valbonne, divers laboratoires spécialisés et un peu plus d'une quinzaine de formations, dont la plupart sont implantées soit sur le site même, soit dans la moitié Est de l'hexagone. Un réseau de ce type existe, de manière plus informelle, au Muséum national d'histoire naturelle, où le Laboratoire d'archéologie, implanté à l'Institut de paléontologie humaine, a des ramifications dans deux universités marseillaises et parraine une équipe basée à l'université de Perpignan et au musée de Tautavel. La future «Maison de l'archéologie et de l'ethnologie» de Nanterre pourra, aussi, être considérée comme l'un de ces pôles importants, puisqu'elle fédèrera peu ou prou la plus grande partie des équipes d'archéologie implantées dans la région parisienne, tout comme les publications archéologiques éditées par le CNRS, notamment Gallia et Gallia-Préhistoire.

Parmi ces grands pôles, actuels ou à venir, disposant de moyens renforcés, la Maison de l'Orient méditerranéen occupe une place éminente et, d'une certaine façon, exemplaire : à la différence des établissements qui viennent d'être évoqués, les équipes cohabitent ici dans un même lieu et travaillent vraiment ensemble, quotidiennement. Elles disposent, depuis 1995, d'un nouveau bâtiment de 2 500 m² qui abrite, sur sept niveaux, la bibliothèque et les services communs de la fédération. C'est un bel outil de travail que beaucoup d'universités ou de centres peuvent envier.

L'évolution des thématiques de recherche

Ici, le mot d'ordre de regroupement du CNRS, encouragé depuis des années par l'université de Lyon II, a été entendu : de seize, le nombre des formations est passé à neuf. Dans le même temps, ces restructurations n'ont nullement resserré le champ de la recherche puisque, parallèlement, des ouvertures se sont opérées en direction d'autres composantes de l'université de Lyon II (département d'études arabes, Institut d'études politiques) dans le cadre d'un élargissement de certains programmes. Bien que traditionnellement ancrées dans l'étude de la préhistoire, de

l'antiquité et des paléo-environnements, les recherches s'ouvrent désormais à toute l'histoire, à la sociologie et aux civilisations orientales : c'est ainsi que certaines portent aujourd'hui sur l'histoire médiévale, la langue arabe, l'ethnologie, les sociétés contemporaines, les problèmes de santé dans les pays arabes. C'est là une inflexion saine : à partir d'une dominante archéologique - qui demeure - la Maison de l'Orient semble évoluer vers une sorte de grand centre de recherche consacré à l'ensemble du domaine oriental, des Balkans à l'Océan indien. En même temps, il ne s'agit pas de toucher à tout, le rejet de la spécialisation entraînant, à terme, une perte de crédibilité. Les programmes retenus sont toujours originaux, et veillent soigneusement à maintenir le caractère pointu et spécifique, qui a fait jusqu'ici le renom de l'institution.

La formation à la recherche

Une telle ambition devrait permettre à la Maison de l'Orient d'attirer davantage encore de chercheurs étrangers, de doctorants et d'étudiants. Car la Maison de l'Orient est aussi un outil de formation et de transmission du savoir, grâce auquel les étudiants peuvent s'initier à la recherche et réaliser, à partir de documents inédits ou concernant des domaines très pointus, des mémoires de recherche. Séminaires et débats, animés par des spécialistes de haut niveau, confèrent une excellente réputation à la Maison de l'Orient. On note en général une bonne osmose entre les chercheurs à plein temps du CNRS et les nombreux universitaires de Lyon II et de Saint-Etienne, intégrés dans les diverses unités de l'établissement : tous s'investissent dans la formation à la recherche, au travers d'enseignements conduisant de la maîtrise au DEA et au doctorat. La Maison de l'Orient abrite ainsi le DEA à sceaux multiples Langues, histoire et civilisations des mondes anciens des origines à l'antiquité tardive (Lyon II, Lyon III, université Jean Monnet de Saint-Etienne, université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand). En 3 ans, de 1993 à 1995, 84 DEA ont été soutenus, tandis que 82 doctorants s'inscrivaient en première année de thèse entre 1993 et 1996. Mais de 1993 à 1995, 12 thèses seulement ont été soutenues. Ce contraste entre le nombre des thèses préparées et le nombre des thèses soutenues est général ; il appelle très certainement la mise en place de moyens renforcés. Les enseignants de la Maison de l'Orient, devant le trop petit nombre d'allocations de recherche pour le DEA Mondes anciens, souhaitent, à juste titre, le voir augmenter de façon substantielle.

Organisation

Association «librement consentie» d'équipes de recherche «autonomes», la Maison de l'Orient est organisée de la façon suivante :

- à la base, un certain nombre d'unités constitutives sont autant de piliers de l'institution ;

- une structure transversale coordonne l'ensemble : c'est la «Fédération d'unités», qui a à sa tête un directeur et qui comporte un comité de direction, chargé de définir la politique générale et de répartir le budget, et un conseil de laboratoire. Le premier regroupe les directeurs d'unité, les chefs des services communs et les responsables de thèmes généraux, le second les personnes directement impliquées dans le fonctionnement de la Fédération ainsi que les responsables des thèmes de recherche.

Pour éviter le développement de tendances centrifuges, un certain nombre de programmes transversaux et pluridisciplinaires sont définis. C'est précisément l'un des rôles de la Fédération d'unités que de veiller à ce que de grands axes de réflexion débouchent, à côté des programmes propres à chaque équipe, sur des recherches collectives impliquant plusieurs formations. Ces programmes donnent lieu, en outre, à des colloques internationaux, organisés avec le concours du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ou du CNRS, où sont invitées des personnalités extérieures, souvent étrangères, ce qui contribue à faire de la Maison de l'Orient un lieu international de contacts et de débats. Ainsi, se sont tenus, en janvier 1995, un colloque sur les Théories de la nécropole antique : les nécropoles et l'idéologie du pouvoir dans le monde des cités (VIII^{ème} s. av. J.-C./II^{ème} s. ap. J.-C.) et, en juillet 1996, un autre sur les Communautés maritimes de l'Océan indien (IV^{ème} s. av. J.-C./XIV^{ème} s. ap. J.-C.). Un autre encore se prépare, en étroite collaboration avec le laboratoire Radiocarbone de l'université de Lyon I et le Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes, consacré à Radiocarbone et archéologie.

La Fédération d'unités

Une sorte d'équilibre doit être constamment recherché entre les programmes et le fonctionnement des équipes d'une part, les thèmes de recherche transversaux de la Fédération d'unités et ses services communs, sollicités en permanence par ces mêmes équipes, d'autre part.

Les thèmes de recherche transversaux

La Fédération propose, on l'a dit, aux diverses équipes de grands thèmes communs de réflexion, qui transcendent les travaux spécialisés de chacune d'elles. Ces thèmes évoluent, ce qui permet aux chercheurs de rebondir sur des pistes nouvelles, qui s'ouvrent au fur et à mesure que progresse la réflexion. Les formations sont ainsi amenées à collaborer entre elles et à expérimenter de nouvelles méthodologies. Ces thèmes transversaux

sont également largement ouverts à des formations de recherche qui ne font pas partie de la Maison de l'Orient, voire à certaines personnalités. Ils font l'objet de séminaires réguliers, auxquels sont invités, dès la maîtrise, les étudiants. La richesse des débats, alimentés par une recherche de pointe vivante, ne peut que profiter à la formation universitaire spécialisée.

Le thème Milieux et sociétés des marges arides du désert arabique

L'intérêt de travailler sur un espace géographique à la marge des milieux méditerranéens et des déserts réside dans l'analyse d'une zone intermédiaire entre deux environnements radicalement distincts, la steppe, qui se modifie en permanence au gré des fluctuations climatiques et de l'emprise humaine. La Syrie et la Jordanie sont ici directement concernées. C'est en étudiant le comportement de l'homme sur la longue durée, et notamment la façon dont son impact sur le milieu a créé des problèmes auxquels il a fallu apporter des solutions, que l'on éprouvera la faisabilité des diverses politiques actuelles d'aménagement. La recherche est donc diachronique et pluridisciplinaire. Elle intéresse géographes, historiens, archéologues, naturalistes et anthropologues du pastoralisme. Des séminaires généraux (Réflexions sur les notions de steppe et de marges ; Changement du milieu et mobilité des populations au sud du Sahara à l'Holocène) ont, au cours de ces deux dernières années, contribué à enrichir ce thème. Le dernier séminaire montre bien que la réflexion peut, dans un esprit comparatif, se porter sur d'autres aires géographiques que celles dans lesquelles les chercheurs de la Maison de l'Orient sont spécialisés. L'Institut universitaire d'étude du développement, à Genève, constitue, à cet égard, un interlocuteur privilégié.

Le thème Techniques et histoire

Ce thème fédère un ensemble de chercheurs qui s'intéressent aux différentes variétés de productions artisanales, la céramique notamment, qui constitue l'une des spécialités de la Maison de l'Orient. Plusieurs études collectives, engagées depuis quelques temps, devraient bientôt déboucher sur des publications montrant la vitalité de l'archéologie française dans les pays de la Méditerranée orientale. Ainsi, un corpus de céramiques mésopotamiennes sera publié en plusieurs tomes (l'un devrait voir le jour en 1996). De même, est en préparation le tome II du Manuel de céramique chypriote. L'étude des céramiques hellénistiques de Méditerranée orientale implique à la fois le Laboratoire de céramologie, dans lequel s'effectuent la plupart des analyses, et divers responsables de missions. L'élargissement de cet axe de recherche aux structures de la production

céramique en général (ateliers, fonctionnement, caractères de la production domestique ou artisanale) est en cours.

Dans le même thème, un Dictionnaire de l'outillage et des armes de métal est en voie de réalisation. Un autre axe de recherche concerne les outils de pierre au Chalcolithique et à l'Age du bronze, c'est-à-dire à des époques où le métal vient concurrencer, sur certains terrains, la production des instruments lithiques. Cette coexistence entre nouveautés et traditions techniques mérite d'être approfondie, de même que les caractères de la production : domestique ou artisanale. Le verre constitue également l'un des volets de ce thème. De façon globale, tout autant que la production, c'est le statut de l'artisan, sa place dans la société, sa pensée technique et les gestes qui en découlent, qui sont analysés.

Le thème Chypre et la Méditerranée orientale

L'intérêt de ce thème est évident pour le renouvellement de l'image même de l'institution : il met en relief la volonté de la Maison de l'Orient de ne pas se cantonner à une vision historique des phénomènes, mais de s'ouvrir largement aux sciences sociales et à la période contemporaine. Il s'agit, parallèlement, de réfléchir à une anthropologie du mouvement dans un monde - la Méditerranée orientale - où les problèmes politiques ont entraîné des déplacements et des brassages de populations. Chypre, sorte de plaque tournante, constitue, de ce point de vue, un excellent observatoire, qui devrait permettre d'approfondir des notions aussi complexes que les migrations, les échanges, le territoire, l'identité. Ce programme s'appuie sur une étroite collaboration avec la jeune université de Chypre.

Le thème Système d'information archéologique

Le service Image et le Service informatique, services communs de la Fédération, effectuent, dans le cadre du thème ici évoqué, une sorte de recherche sur la recherche, dont l'objectif est de pouvoir disposer, dans le domaine de l'image, d'outils toujours plus performants. La création du service Image en 1992, puis le Système de gestion de banques d'images (SGBI) ont permis de développer collectivement une réflexion sur les systèmes d'information (expériences de numérisation d'objets archéologiques dès le terrain, traductions graphiques de stratigraphies ou de bâtiments). De nouveaux développements ont concerné le traitement des images satellitaires et débouché sur la mise en place, en 1996, d'un service propre. De façon plus générale, le recours à l'image comme service documentaire et comme outil de travail est devenu une spécialité de la Maison de l'Orient qui joue, en ce domaine, un rôle pilote. Stockage et traite-

ment des données doivent s'accompagner de la diffusion de celles-ci auprès des chercheurs et aussi du public.

On signalera, enfin, que d'autres thèmes sont à présent terminés ou en bout de course, comme La nécropole dans les civilisations du bassin méditerranéen, dont le point d'orgue a été l'organisation d'un colloque déjà cité, ou La femme dans le monde méditerranéen, qui s'est clos par la rédaction d'un ouvrage, en cours d'édition, par l'Ecole française d'Athènes : Le mariage grec du VI^{ème} siècle av. J.-C. à Auguste.

Les services communs

Les services communs rassemblent, autour du directeur (directeur de recherche au CNRS et membre de l'Institut Courby), 16 personnes (11 ITA CNRS, 5 IATOS). Outre les fonctions d'administration et de gestion (secrétariat général, secrétariat, gestion-comptabilité, accueil, relations extérieures et communication), sont regroupés ici un certain nombre de services : image, informatique, télédétection-cartographie, publications, bibliothèque-documentation. Si 16 personnes sont rattachées directement à la Fédération d'unités, deux équipes, l'Institut Courby et l'UPR 7537, soucieuses de coopérer à la mission « fédérative » de la Maison de l'Orient, mettent à la disposition des services centraux certains de leurs ITA. Ces gestes, qui doivent être soulignés, témoignent d'une volonté de favoriser l'intégration des formations dans une superstructure renforcée, aux capacités élargies.

Le service Image

Chargé de la conservation et de l'archivage des images, il travaille constamment en liaison avec les chercheurs, fournisseurs de documents, assure la réalisation de CD-Rom et enrichit le système de gestion de banques d'images. Le service engrange, par ailleurs, des données fournies par des chercheurs extérieurs sur des sujets régionaux (Hospitaliers de Saint-Jean en région Rhône-Alpes) ou plus généraux (éléments architecturaux anti-sismiques, liés au programme du Centre universitaire européen pour les biens culturels), voire thématiques (stèles de Thessalie, étudiées en collaboration avec des chercheurs allemands). Un CD-Rom consacré aux diverses facettes scientifiques de la Maison de l'Orient est envisagé. Un plan de sauvetage des photographies aériennes par l'IGN de divers secteurs de la Méditerranée paraît s'imposer, en raison des risques d'altération ou de disparition d'une documentation unique et fragilisée.

Dans le domaine de l'illustration, outre le dessin traditionnel effectué souvent lors de missions, la demande des auteurs porte essentiellement sur le dessin assisté

par ordinateur (Mac-intosh, logiciel Adobe Illustrator, désormais classique en archéologie) aux fins de publication. Le service se charge aussi de la partie photographique de rapports et de publications.

Le Service informatique

Cette unité est étroitement associée à l'informatisation des fichiers de la bibliothèque : le regroupement de la documentation des diverses bibliothèques en un lieu unique entraîne la fusion des divers fichiers en un catalogue unique (recours au logiciel DORIS/LORIS pour remplacer l'ancien système TEXTO). Cette lourde opération, largement engagée, nécessitera encore de nouvelles étapes.

Le service Télédéttection-cartographie

Ce service, mis sur pied en 1996, n'en est qu'à ses débuts. Il n'a pu être jusqu'ici alimenté que grâce aux moyens mis à sa disposition par les équipes intéressées. Son but, à court terme, est de contribuer à la formation de chercheurs dans ces domaines, et à la diffusion, auprès des diverses unités, de techniques de pointe.

Le service Publications

C'est l'un des points forts de la Maison de l'Orient. Les résultats de toute recherche se devant, en principe, d'être publiés, il est normal qu'un établissement de ce type ait souhaité disposer, dès le départ, de son propre service de publications. Celui-ci contribue largement à la «visibilité» de l'institution et à son rayonnement intellectuel. Il a en charge plusieurs collections spécialisées : De Boccard diffuse les CMO (25 titres parus, 3 en préparation) et les TMO (24 titres parus, 2 en préparation). Il faut mentionner l'Atlas des sites du Proche-Orient, oeuvre collective qui fait honneur à l'archéologie française à l'étranger. La série EMA, publiée en co-édition avec l'Harmattan, est spécialisée dans les recherches anthropologiques et sociologiques. Enfin, divers travaux de préhistoire voient le jour dans la série des BAR, édités à Oxford.

Le problème de toutes les publications archéologiques, notamment de celles réalisées, comme ici, par des laboratoires, est, avant tout, celui de leur diffusion. La Maison de l'Orient a donc tenté de surmonter cette difficulté en ayant recours à plusieurs éditeurs bien établis : De Boccard, l'Harmattan, BAR. Si les responsables sont satisfaits de cette situation, il n'y a pas lieu de contester leur position (même si l'on connaît les coûts du recours à un éditeur!). L'essentiel demeure que les travaux soient le plus largement possible diffusés au sein de la commu-

nauté scientifique internationale. Une certaine inquiétude, pourtant, se fait jour : celle de voir baisser les crédits CNRS, ce qui imposerait de travailler davantage en partenariat avec d'autres institutions (comme l'Ecole française d'Athènes).

Ajoutons qu'une revue, *Topoi*, a son siège à la Maison de l'Orient. Elle est publiée grâce à l'aide de la Société des amis de la bibliothèque S. Reinach et du produit des ventes ; le Centre national des lettres et l'Association des amis de la Maison de l'Orient peuvent aussi participer à l'édition de certains numéros. Bien que dépassant le cadre des recherches effectuées dans la Maison, la revue, à vocation internationale, contribue, par un système d'échanges, à alimenter la bibliothèque et ajoute au renom du pôle lyonnais.

Le service Bibliothèque - Documentation

L'une des grandes avancées de ces derniers mois réside, sans conteste, dans l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de la Maison de l'Orient, née du regroupement de sept bibliothèques provenant de legs (S. Reinach, Loret, A. Bon), de dons (F. Courby, F. Hours) ou de chaires universitaires. Le bâtiment, inauguré officiellement début mai 1996, abrite, dans ses 2 113 m² de surface utile, des salles de documentation (104 places au total) et de séminaire (60 places), ainsi qu'une salle pour les chercheurs résidents (7 places) et une autre réservée aux banques de données (7 places). Le fonds documentaire compte 50 000 volumes environ et 632 titres de périodiques (dont 334 vivants). Les acquisitions se font par achat ou par échange avec les publications de la Maison de l'Orient et avec la revue *Topoi*.

La répartition des collections a heureusement préservé l'identité des anciens fonds ; elle tient donc compte des spécialités et des disciplines : monde arabo-musulman et monde byzantin (fonds A. Bon), égyptologie (fonds V. Loret), monde égéen et Orient ancien (fonds d'archéologie orientale), préhistoire-géographie-méthodologie (fonds F. Hours, de constitution récente et appelé à se développer), monde grec et romain (fonds S. Reinach, orienté vers l'archéologie gréco-romaine), histoire et civilisations (fonds F. Courby, consacré à l'antiquité grecque et romaine), textes (fonds F. Courby, dédié aux langues, aux littératures et aux sources épigraphiques grecques, de l'époque archaïque à l'époque byzantine). Ces diverses sections occupent quatre étages. Un cinquième niveau regroupe les périodiques. Cette installation a nécessité de réorganiser et de moderniser le fonds documentaire : magnétisation des ouvrages, restauration des livres anciens, reclassification des fonds, reconversion des cotes aux normes LCC (Library of Congress Classification), uniformisation des divers

fichiers et migration des données vers un fichier informatisé unique (logiciel LORIS/DORIS).

L'université de Lyon II possède, avec cette bibliothèque, un outil de travail exceptionnel, installé dans un cadre agréable et moderne, et qui peut satisfaire les chercheurs, ou les aspirants-chercheurs, comme les enseignants ou les étudiants, engagés dans une recherche documentaire touchant l'Antiquité. La vocation universitaire de cette bibliothèque est essentielle. L'aide conjointe apportée par l'université de Lyon II (150 KF de dotation annuelle pour le développement des fonds, 20 KF pour la reliure ; mise à disposition, en 1995, d'un poste de chef magasinier sur recommandation du SCD) et par le CNRS (1 poste d'assistant ingénieur bibliothécaire accordé à la Fédération d'unités) dit bien cette volonté commune de faire tourner à plein régime cette belle réalisation.

Outre une bibliothécaire, responsable du service, le personnel statutaire compte cinq personnes. L'attribution de postes est donc une priorité : en particulier, la Maison de l'Orient attend toujours le poste de bibliothécaire-adjoint, promis par l'université pour 1996. Le classement des fonds, l'informatisation croissante, la gestion d'un outil pour lequel on ambitionne légitimement l'élargissement des heures d'ouverture, imposent que soit renforcé le personnel de haut niveau. Cette nécessité ne supprime pas pour autant les besoins en postes techniques (de magasiniers notamment), dont le nombre devrait aussi être renforcé.

Les formations de recherche

Neuf formations sont regroupées à la Maison de l'Orient, qui n'ont ni le même statut, ni la même taille, ni le même potentiel d'enseignement et de recherche. Il s'agit de 3 unités mixtes de recherche, d'1 unité propre de l'enseignement supérieur associée au CNRS, de 3 unités propres, d'1 équipe d'accueil et d'1 groupement de recherche :

- les 3 UMR qui sont composées à parts à peu près égales d'universitaires et de chercheurs CNRS, sont les plus grosses formations ;
- l'UPRES-A, plus petite que les précédentes, développe une thématique plus pointue ;
- les 3 UPR, entièrement composées de personnel CNRS (chercheurs et ITA), participent à l'encadrement doctoral des étudiants de Lyon II (l'une est formation d'accueil) ;
- l'EA regroupe exclusivement des professeurs et des maîtres de conférences de l'université Lumière ;
- le GDR, qui entre dans le réseau de la Maison de l'Orient, est implanté à l'université Jean Monnet de Saint-Etienne. Il n'en sera donc pas question ici.

On le voit : la notion de fédération d'équipes va de pair avec une certaine complexité de structure. C'est ainsi que deux des trois UPR logées à la Maison de l'Orient sont, par ailleurs, rattachées au Centre de recherches archéologiques du CNRS, basé à Valbonne, qui comporte lui-même, en dehors des unités situées dans la maison mère, un réseau de formations géographiquement éclatées. L'autre UPR est un des bureaux du Laboratoire d'architecture antique, qui compte de multiples implantations (Aix, Lyon, Pau, Vincennes).

Le Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO-UMR 5647)

Cette équipe solide, qui compte 11 chercheurs CNRS, autant d'enseignants-chercheurs et 1 ITA, couvre, à travers ses programmes, un très large champ géographique, de la Méditerranée de l'Est aux pays du Golfe. L'interdisciplinarité est très forte (paléo-environnement, géographie physique et humaine, sociologie, ethno-archéologie, anthropologie du rural et de l'urbain, histoire et politique). Menées dans des régions arides, les recherches se proposent d'analyser la gestion de l'espace et l'organisation sociale, dans les siècles passés et à l'époque contemporaine. L'ethno-archéologie aborde le problème des transformations techniques en confrontant passé et présent. L'un des axes les plus porteurs est l'analyse des mutations sociales que connaissent aujourd'hui, pour des motifs économiques, politiques et religieux, les pays du Proche et du Moyen-Orient. Le GREMMO est, en ce domaine, un observateur privilégié de l'évolution du monde arabe. Il constitue, de ce fait, le volet contemporain principal de la Maison de l'Orient. A un moment où celle-ci souhaite s'ouvrir davantage sur le présent, le GREMMO apparaît dans cette mutation comme un élément essentiel.

Pour renforcer cette orientation et encadrer les thèses sur le monde contemporain, la venue d'un chercheur (DR2) ou, mieux, d'un enseignant-chercheur de rang A est souhaitable. Il est, en effet, nécessaire que le vaste et riche programme des recherches de terrain ait une assise universitaire plus solide, afin que ne se crée pas un déséquilibre entre les deux orientations complémentaires. A court terme, cette formation productive (15 ouvrages et 152 articles en 3 ans ; édition des Cahiers de recherche, consacrés au monde contemporain) aurait besoin d'un ITA, compétent en cartographie et en analyse d'images satellites, mais aussi dans la préparation des publications.

En matière de formation à la recherche, le groupe participe régulièrement à 6 séminaires dans 4 DEA de Lyon II (Géographie ; Analyse formelle de la langue arabe ; Sociologie et sciences sociales ; Langues, histoire et civi-

lisations des mondes anciens). Les étudiants qu'il accueille ont, en 3 ans, soutenu 2 thèses et 11 mémoires de DEA.

L'Institut Fernand Courby (UMR 5649)

Issu de la fusion récente de trois formations, l'Institut Courby, qui compte 13 chercheurs CNRS, 9 enseignants-chercheurs, 4 ITA et 4 IATOS, et a publié en 2 ans 14 ouvrages et 183 articles, est l'un des piliers de la Maison de l'Orient. Il se consacre à l'archéologie et à l'histoire du monde antique, de l'Age du bronze à l'époque romaine, accessoirement paléochrétienne. Laboratoire solide, bien implanté dans plusieurs pays méditerranéens et d'Orient (Grèce, Chypre, Syrie, Koweït, Bangladesh) par le biais de missions archéologiques menées dans des régions ou sur des sites importants, soutenu par le ministère des Affaires étrangères, l'Institut Courby dispose du plus gros budget de la Maison de l'Orient (de l'ordre d'1 MF). Il a, en outre, bénéficié récemment d'un poste de gestionnaire et de deux jeunes chargés de recherche, tandis qu'un directeur de recherche, spécialiste de l'iconographie sur céramique, lui était rattaché pour ordre. Le nombre d'ITA/IATOS (8) ne doit pas faire illusion, dans la mesure où, on l'a dit, les 4 ITA sont mis à la disposition de la Fédération d'unités, preuve que l'Institut Courby joue un rôle de pivot dans le fonctionnement de l'institution. La gestion du DEA Langues, histoire et civilisations des mondes anciens, à sceaux multiples (Lyon II, Lyon III, Saint-Etienne, Clermont II), confirme, s'il en était besoin, cette implication d'intérêt général.

Cette situation, globalement bonne, ne doit pas masquer pour autant certaines difficultés. La fusion des trois équipes en une seule a entraîné une perte de ressources de 45 000 F. Une bonne partie des crédits est traditionnellement consacrée à l'enrichissement de la bibliothèque : de 100 KF en 1993, cette somme est passée à 65 KF en 1994 et 1995. Le Ministère devrait procéder à un réajustement.

Les chercheurs de l'Institut animent des séminaires de maîtrise et de 3ème cycle (9 en 1995-1996) et dispensent divers enseignements dans plusieurs universités françaises ou étrangères. Les étudiants que l'unité accueille ont, en 3 ans, soutenu 3 thèses (dont 1 HDR) et 21 mémoires de DEA.

L'équipe Espaces chrétiens et musulmans en Méditerranée médiévale (UMR 5648)

Cette équipe, qui participe aux activités de recherche de la Maison de l'Orient et regroupe 4 chercheurs CNRS et 4 enseignants-chercheurs, appartient à une grosse for-

mation autonome d'histoire et d'archéologie du Moyen-Age, Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age, qui fera l'objet d'un rapport spécifique. Elle se consacre à l'étude des aspects historiques et archéologiques des domaines musulman et byzantin. A ce titre, son insertion dans la Maison de l'Orient se légitime parfaitement. Elle collabore à l'édition de la revue Archéologie islamique (Maisonneuve et Larose) et de la série *Castrum*. Deux enseignants de la formation animent un séminaire d'histoire comparée sur les mondes chrétien et musulman (le souverain, la genèse des états, les droits régaliens), auquel participent aussi des intervenants de diverses universités françaises.

L'équipe Antiquité tardive et christianisme ancien - Sources chrétiennes (UPRES -A 5035)

Placée sous la responsabilité d'un professeur de Lyon II, elle se compose de 3 chercheurs CNRS, de 3 ITA, ainsi que de 5 enseignants-chercheurs des universités de Paris IV, Clermont-Ferrand, Grenoble, Besançon et Tours, non résidents, mais fortement impliqués dans son fonctionnement. Logée dans 400 m² loués à l'université catholique de Lyon par l'Association des amis des Sources chrétiennes, elle dispose, en outre, de 20 m² à la Maison de l'Orient. Elle reçoit 50 000 F de la DRED et 30 000 F du CNRS, et la Région Rhône-Alpes subventionne, à hauteur de 150 000 F pour 3 ans, un stage annuel sur l'édition de textes anciens.

Cette équipe est très performante dans un créneau fort spécialisé : l'édition de la collection Sources chrétiennes, série qui compte aujourd'hui 415 ouvrages et s'enrichit chaque année de 7 à 10 volumes. Chercheurs, enseignants et ITA sont donc impliqués dans un travail essentiellement documentaire, ce qui n'empêche ni la poursuite de recherches plus personnelles sur l'histoire ecclésiastique, la littérature patristique grecque et l'exégèse d'auteurs liés à l'histoire du christianisme, ni la direction de thèses et de mémoires universitaires consacrés à l'Antiquité tardive. En 3 ans, 1 thèse et 5 mémoires de DEA ont été soutenus. L'équipe participe à l'enseignement du DEA Mondes anciens et assure plusieurs séminaires spécialisés en hébreu, en syriaque, sur l'Antiquité tardive ou l'édition de textes (ecdotique). Elle a, en outre, organisé depuis 1991, cinq colloques (dont 3 lors du cinquantenaire de la collection).

Le travail d'édition, qui consiste non seulement en une préparation minutieuse des textes, mais aussi en leur présentation historique, littéraire et théologique, est remarquable. Or l'équipe vieillit : un chercheur a pris sa retraite ; un ITA prendra la sienne bientôt. La pérennité

de l'oeuvre entreprise exige une équipe, certes restreinte, mais intellectuellement solide et efficace. Un jeune ITA de bon niveau ou un chercheur spécialiste pourrait contribuer à assurer l'avenir de cette petite formation, dont la production régulière ne doit pas baisser. La solution, compte tenu de l'hyper-spécialisation de l'équipe (qui a, de ce fait, peu de chances d'être servie en raison de la concurrence qui joue lors des recrutements), pourrait passer par un poste fléché.

L'Institut de recherche sur l'architecture antique (UPR 5500)

Cette antenne lyonnaise du Laboratoire d'architecture antique du CNRS regroupe 3 chercheurs CNRS et 2 ITA et dispose de 110 m² à la Maison de l'Orient. La DRED lui octroie 26 000 F de crédits, et le CNRS 65 000 F.

Bien qu'institut de recherche, la formation, qui compte deux personnes habilitées à diriger des recherches, s'investit dans l'enseignement. Une convention unit les écoles d'architecture de Strasbourg et de Paris-Belleville à l'université à Lyon II pour la formation des jeunes architectes préparant le diplôme d'études approfondies Architecture-archéologie. Les membres de l'équipe assurent un séminaire de DEA sur les recherches en architecture antique et interviennent dans d'autres enseignements (MST de Lyon II, universités de Provence, Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris IV, Paris X, Rome-La Sapienza, Florence, Cassino, Salerne et Naples). Cependant, depuis 3 ans, aucune thèse n'a été soutenue et seulement 2 DEA ont été délivrés à des étudiants accueillis par l'équipe.

Spécialisée dans les relevés et l'exploitation scientifique des monuments antiques, l'UPR 5500 joue donc ici le jeu de la complémentarité recherche-enseignement. Cette relation étroite entre le terrain et l'enseignement est jugée motivante et fructueuse, et l'on ne peut que l'encourager.

L'équipe, qui a publié en 3 ans 3 ouvrages et 30 articles, n'a qu'un effectif restreint et ressent tout particulièrement le congé de longue maladie de l'un de ses deux techniciens : on tente d'y suppléer par le recours fréquent à une vacataire, mais il n'est possible que six mois par an, en raison de contraintes administratives. La nécessité de disposer de crédits spéciaux CNRS pour pallier ce handicap est évidente, d'autant que l'absence de tout secrétariat se fait cruellement sentir.

Par ailleurs, le matériel de précision utilisé sur le terrain est coûteux et, de ce fait, limité. Il pourrait être remédié à ces difficultés par des conventions avec des structures

bien pourvues en ce domaine (comme la Courly, qui dispose d'un matériel topographique abondant), qui pourraient prêter leurs appareils le temps de certaines missions. La Fédération d'unités de la Maison de l'Orient pourrait, parallèlement, faire un effort en acquérant du matériel utilisable par l'UPR 5500.

Le Laboratoire de céramologie (UPR 7524)

D'abord consacrées aux analyses céramiques, les recherches de cette unité, composée de 5 chercheurs CNRS, de 5 ITA et d'1 vacataire, et qui dispose de 600 m² à la Maison de l'Orient, se sont considérablement élargies au cours de ces dernières années, puisque plusieurs membres sont désormais impliqués dans des opérations de fouilles à Lyon même, en Egypte, en Grèce, en Roumanie. Le changement d'intitulé de l'équipe en «Laboratoire d'archéométrie, d'archéologie et d'histoire des techniques» semble recevable. On notera également, à côté des missions en Méditerranée orientale, l'ancrage régional solide de la formation.

Les membres du laboratoire, parmi lesquels trois sont habilités à diriger des recherches, assurent depuis longtemps des enseignements de licence en céramologie et techniques de fouille à Lyon II, et participent au DEA Mondes anciens. En 3 ans, trois DEA ont été délivrés et si, sur la même période, aucune thèse n'a été achevée, plusieurs devraient l'être bientôt. Les étudiants bénéficient de missions ou de séjours sur le terrain et sont étroitement associés à certains travaux. Des cours sont également donnés dans divers établissements (universités de Bordeaux, Dijon et Tours, Ecole du patrimoine).

L'équipe est restreinte, mais fort dynamique (3 ouvrages et 60 articles publiés en 3 ans). Il convient toutefois de prendre sérieusement en compte le prochain départ à la retraite de deux techniciens, parmi lesquels le fondateur (et longtemps directeur) de l'unité. Le besoin en personnel qualifié est, ici, essentiel. Une autre inquiétude réside dans la nécessité de disposer en permanence d'outils d'analyse performants : un renouvellement des appareils - souvent coûteux - s'impose. Or, les crédits dont dispose la formation (220 KF du CNRS, 20 KF du ministère des Affaires étrangères) ne permettent, au mieux, que d'assurer la maintenance (de plus en plus délicate en raison du vieillissement des appareils et de la disparition du marché de certaines pièces de rechange). Un plan de renouvellement de l'appareil d'analyse et de la perleuse, nécessaire aux analyses de fluorescence X, a été élaboré, financé à 50% par la Région et à 50% par le CNRS. On ne pourra donc maintenir le rendement et l'efficacité d'une telle formation sans la doter en personnel spécialisé et en moyens de travail sérieux.

L'équipe Origine et développements de la sédentarisation au Proche-Orient (UPR 7537)

L'équipe, qui compte 2 enseignants-chercheurs (dont un espagnol), 10 chercheurs CNRS et 5 ITA, occupe 100 m² à la Maison de l'Orient ; elle dispose, en outre, d'une bonne infrastructure à Jalès, en Ardèche. Elle reçoit 26 KF de la DRED, 93 KF du CNRS et 650 KF du ministère des Affaires étrangères. C'est une excellente équipe, dont les recherches ont largement fait progresser nos connaissances sur la néolithisation du Proche-Orient (11 ouvrages et 156 articles publiés en 3 ans, en incluant ceux des chercheurs associés et des étudiants, auxquels s'ajoutent les 8 numéros parus des Cahiers de l'Euphrate). Alliant la fouille de sites-clés (Moyen Euphrate, vallée du Jourdain et Jordanie septentrionale, Chypre...) à des recherches thématiques (origine et dynamique des sociétés de production au Proche-Orient, le milieu naturel : approches environnementales...), à des réflexions méthodologiques (traitement de l'information archéologique) et à des pratiques expérimentales, la formation tente d'embrasser l'ensemble de la mise en place de l'économie de production. Les succès engrangés ne doivent pas masquer quelques problèmes : l'équipe vieillit et un certain renouvellement serait souhaitable dans les années à venir ; l'absence de secrétariat demeure un handicap.

Le double rattachement (Centre de Recherches archéologiques-Maison de l'Orient) risque de poser, à terme, quelques difficultés. L'équipe est fortement intégrée à la Maison de l'Orient : équipe d'accueil universitaire, elle assure à Lyon II des enseignements du DEUG au DEA, anime un séminaire d'une journée sur le thème de l'artisanat, participe aux travaux de télédétection et met à la disposition de la Fédération d'unités deux de ses ITA. L'intégration au CRA, source de moyens matériels (appareils, photographies, photocopies), est fondée sur les contacts professionnels avec des équipes ou des chercheurs travaillant dans une optique voisine.

L'Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité (EA 650)

Née de la fusion de plusieurs centres universitaires à orientations diverses (papyrologie grecque, Institut d'égyptologie, études sur le monde romain), cette formation est composée exclusivement d'enseignants-chercheurs de Lyon II (ils sont 12). Elle a manifestement joué le jeu des regroupements internes, en dépit de la divergence notable des différents thèmes de recherche (traces écrites et inscrites ; culture matérielle ; sociétés et contacts culturels ; archéologie et occupation de l'espace). Ses membres se plaignent d'une certaine marginalisation dans leurs relations avec le CNRS : l'équipe

ne compte ni chercheur, ni ITA ; la Maison de l'Orient ne lui octroie aucun crédit de recherche (sauf lorsqu'il y a participation des membres de la formation à des thèmes transversaux de la Fédération d'unités) : ses ressources proviennent uniquement du ministère de l'Enseignement supérieur (70 KF pour le fonctionnement, 20 KF pour l'équipement, 10 KF pour les vacances). Certes, l'équipe bénéficie de locaux appréciables (247 m² à La Maison de l'Orient), mais la fusion dans la Maison s'est soldée par le regroupement, dans le Centre de documentation, de trois grosses bibliothèques de l'Institut (S. Reinach, V Loret, Archéologie orientale), qui continuent d'être financées principalement sur des crédits universitaires. Aussi, l'Institut a-t-il l'impression d'apporter beaucoup sans véritable contrepartie. Tout ceci a entraîné le sentiment d'une mauvaise visibilité de la formation : une ligne de publications spécifiques permettrait peut-être à l'équipe de mieux faire apparaître sa production scientifique (15 ouvrages et 54 articles publiés en 3 ans ; 6 colloques ou tables rondes) et l'originalité de ses travaux. Elle ne voudrait pas donner l'image d'une formation strictement universitaire.

D'autre part, assumant pleinement leurs responsabilités d'enseignement et d'encadrement doctoral (en 3 ans, 6 thèses et 22 mémoires de DEA soutenus), les membres de l'équipe, qui assurent annuellement 4 à 5 séminaires réguliers en histoire et en archéologie (égyptologie, papyrologie, archéologie pré-hellénique, histoire de la mosaïque, numismatique, monde gréco-romain), souhaitent un renforcement des crédits ministériels, d'autant qu'ils ne disposent d'aucun poste d'administration : les enseignants doivent assumer eux-mêmes de lourdes charges de gestion et de secrétariat au sein de la Faculté de géographie, d'histoire, d'histoire de l'art et tourisme.

Conclusion et recommandations

Un pôle d'excellence

Pôle solide d'excellence, la Maison de l'Orient contribue largement au rayonnement de l'université de Lyon II. A bien des égards enviables, la qualité de ses équipes, leur productivité (enseignement, séminaires, colloques, publications), l'implantation logistique considérablement agrandie aujourd'hui grâce à la bibliothèque, lui permettent de supporter la comparaison avec quelques centres étrangers de renom. L'aura de la Maison de l'Orient repose également sur la richesse de sa documentation (ouvrages, images) et sur le caractère pointu des recherches qui y sont conduites dans le domaine technologique (traitement et exploitation d'images, analyses céramographiques, par exemple).

Cette réussite s'explique aussi par l'osmose entre le CNRS et l'université. La recherche, de pointe, est, ici, doublée par un encadrement universitaire de haut niveau. Les étudiants sont les premiers à bénéficier des retombées de cette coopération. D'importantes bibliothèques universitaires ont été regroupées dans le centre de documentation. Cette complémentarité enrichissante université/CNRS est à protéger dans le respect réciproque des institutions. Ici, chacun, quel qu'il soit (enseignant, chercheur, étudiant) et quel que soit l'objectif de sa recherche, trouve des conditions idéales de travail, servies par un fonds de bibliothèque exceptionnel et par le regroupement, dans l'espace, des laboratoires et des centres de recherche.

Recommandations pour une meilleure marche de l'institution

Il est certain que le fonctionnement d'un établissement de la taille de la Maison de l'Orient serait impossible sans une aide matérielle soutenue et une attention constante des organismes de tutelle : le fait d'avoir fixé le nombre minimal d'ouvrages que le Centre de documentation devrait acquérir et de s'y tenir, grâce à une convention entre le Service commun de documentation de Lyon II et les équipes constitutives, qui s'engagent à un soutien financier sur leur dotation propre, est, avec l'augmentation, en 1996, des crédits de base CNRS, un point positif.

Mais il est aussi des évolutions plus inquiétantes : des bâtiments aussi importants exigent des moyens de maintenance élevés. Or, la suppression d'une ligne budgétaire propre dans le nouveau contrat quadriennal de Lyon II (250 KF naguère) ne peut qu'alarmer les responsables : elle implique que toutes les réparations soient financées sur le budget de fonctionnement de la Fédération. Dans le même ordre d'idées, les récentes annulations, par le CNRS et la DRED, des crédits de vacations interdisent tout travail temporaire pour le fonctionnement ou la recherche. L'impossibilité d'utiliser le soutien CNRS pour des dépenses d'informatique ou de publication est également à l'origine de difficultés : le recours à des crédits exceptionnels impose des délais parfois considérables, dont l'issue n'est jamais garantie. Assurer aux responsables une certaine sérénité dans la gestion de l'institution est nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

S'agissant des personnels, on n'ignore pas les difficultés actuelles d'obtention de postes. Quelques créations sont pourtant, à court terme, inévitables :

- le service Télédétection-cartographie, qui constitue l'une des percées méthodologiques de la Maison de l'Orient, ne pourra se passer d'un spécialiste en carto-

graphie assistée par ordinateur et en traitement des images satellitaires ;

- les difficultés créées par l'accueil (standard téléphonique, contrôle d'accès aux bibliothèques), assuré jusqu'ici, en partie, par des CES, ne seront résolues que par la création d'un poste fixe. Il est regrettable qu'un établissement de cette importance soit contraint d'avoir recours à des CES pour un poste de cette responsabilité ;

- un poste d'aide-magasinier (technicien des bibliothèques) renforcerait le petit groupe affecté aux diverses bibliothèques et permettrait d'étendre les horaires d'ouverture du Centre de documentation ;

- l'UPR 5500, l'UPR 7537 et l'EA 650 ne disposent d'aucun personnel administratif. L'attribution d'un poste pour ces trois équipes renommées serait un progrès considérable.

Une discussion commune entre l'université et le CNRS devrait permettre, à court ou moyen terme, de satisfaire ces besoins.

Cohérence interne et structuration

La Maison de l'Orient a joué tout récemment la carte du regroupement (l'Institut Courby ou l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité, par exemple), qui va de pair avec la volonté, au plus haut niveau, de conforter le poids des services communs et le rôle des thèmes fédérateurs de recherche. Il serait mal venu d'imposer, comme le bruit en a parfois couru, de nouvelles recompositions. Celles-ci finiraient par engendrer un ensemble multiforme d'individualités aux travaux de recherche déconnectés. Or, l'archéologie a besoin, pour être réellement opérante, de formations de taille moyenne travaillant sur des thèmes pointus. Si une recherche trop individuelle est vouée, par son cloisonnement, à la stérilité, tout regroupement de chercheurs dans des équipes aux thèmes trop généraux ou trop lâches entraîne inévitablement une baisse du degré d'analyse. Cet équilibre entre le particulier et le général est à protéger. Il semble précisément que la Maison de l'Orient ait su maintenir l'équilibre entre des équipes très performantes, chacune dans son domaine propre, et jeter des ponts à travers le temps et l'espace, par le biais de thèmes touchant aux techniques ou aux comportements étudiés sur la longue durée.

Institution dont la vocation concerne d'abord l'archéologie et l'histoire ancienne, la Maison de l'Orient a réussi des percées remarquées en histoire contemporaine et en anthropologie.

Evidemment, des problèmes structurels seront à régler si, comme on peut le souhaiter, la Maison de l'Orient développe encore ses programmes de recherche et son implication dans la formation : comment mieux articuler la place de l'EA 650 au sein de la Maison de l'Orient et accroître sa lisibilité en matière de recherche ? Cette formation, ne l'oublions pas, ne compte pas de chercheurs du CNRS. On n'en est pas moins en droit d'attendre d'elle des résultats plus significatifs à tous points de vue. Faut-il maintenir le rattachement de trois UPR du CNRS dans des réseaux externes ? Quelle part exacte accorder aux médiévistes dans l'institution (réduire leur participation aux seuls archéologues ou élargir, mais jusqu'ou ?). Des choix s'imposeront sans doute, dont aucun ne devra porter atteinte au fonctionnement et aux moyens de formation dont la solidité explique et renforce celle de la Maison. Choix qui porteront aussi, nécessairement, sur les programmes scientifiques. Au moment où disparaît le père fondateur de l'institution, la Maison de l'Orient, vingt ans après sa création, est devenue l'un des pôles en sciences humaines dont la réussite est à mettre conjointement au crédit du CNRS et de Lyon II. Puisse ce succès être pérennisé.

Présentation et organisation

L'UMR 5648 est née récemment de la fusion de plusieurs équipes spécialisées en archéologie et en histoire médiévales, essentiellement du monde méditerranéen et de ses marges. En 1994, quatre équipes, Archéologie de l'occupation du sol et des structures d'habitat au Moyen-Age (URA 1000), Habitat et société en Lyonnais, Dauphiné et Savoie du Vème au XIIème siècles (UPR 7547), Islam d'Occident (URA 1225), L'institution ecclésiastique à la fin du Moyen-Age (URA 1011), se sont regroupées en une grande unité mixte de recherche, intitulée Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age (UMR 9967, aujourd'hui UMR 5648).

Ce regroupement fédérait donc 1 UPR et 3 URA. Celles-ci associaient au CNRS, pour l'une des enseignants de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et de l'université de Lyon II, pour la seconde la Casa de Velázquez, pour la troisième l'Ecole française de Rome. A

ce pool se sont agrégés le responsable et les agents CNRS d'une URA de linguistique hébraïque, devenue par la suite le Centre d'analyse et de traitement automatique des bases de données (CATAB).

C'est dire que la formation créée il y a deux ans fédère des personnels d'origines diverses en un grand centre d'étude du Moyen-Age, qui est, par sa taille, sa dynamique et sa qualité, une entité probablement unique en France. Cette impression est renforcée par l'originalité des méthodologies et des programmes. L'osmose entre le regard archéologique et la vision historique est ici constante. L'espace couvert par les missions sur le terrain et les enquêtes s'étire de l'Espagne à la Syrie en passant par l'Italie, l'Afrique du Nord ou le domaine byzantin, sans oublier le domaine rhodanien et sa périphérie. La comparaison entre le monde musulman et le monde chrétien est l'un des thèmes majeurs de la recherche. Mais on soulignera aussi le poids de l'histoire sociale, de l'histoire du droit, de l'histoire religieuse ou de la quête anthropologique.

Dans la constitution de ce pool interviennent plusieurs institutions :

- l'université de Lyon II, avec 11 enseignants, joue certainement un rôle déterminant ; elle fournit aussi les locaux ;
- le CNRS (10 chercheurs, 5 ITA) occupe une place essentielle dans le dispositif de recherche ;
- l'EHESS apporte à la formation la totalité de ses enseignants en archéologie médiévale (2 directeurs d'études, 1 maître de conférences, 1 ingénieur) ; elle est impliquée dans l'enseignement mais devrait très vite devenir l'une des composantes de l'UMR.

La formation fait partie d'un réseau qui associe, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche, des universités voisines et des personnalités d'autres institutions. Les médiévistes des universités de Lyon III, de Savoie (Chambéry), d'Avignon, de Saint-Etienne, de Nancy II, de Perpignan font partie de l'équipe, ainsi que quelques enseignants de Paris I, de Paris IV, de Paris X, de l'Ecole des Chartes, de Nantes et de Florence. Des liens étroits, entérinés par des accords, unissent la formation à l'Ecole française de Rome, à la Casa de Velázquez et à l'Institut de Damas. L'équipe est également impliquée dans le programme Med Campus (université de la Méditerranée), qui permet la circulation de doctorants entre l'Italie, l'Espagne, le Maghreb et Lyon II.

Ce regroupement d'équipes dans une formation unique ne pouvait entraîner une dynamique commune si, parallèlement, les structures universitaires d'encadrement de la recherche ne suivaient pas la même voie. Jusqu'en 1995, les doctorants en histoire médiévale se trouvaient

écartelés entre plusieurs formations doctorales éclatées : le DEA Mondes anciens de Lyon II, le DEA Histoire et civilisations de l'EHESS, le DEA Histoire de Lyon II ou le DEA Histoire religieuse de Lyon III. En outre, le caractère souvent fort général de ces formations, très ouvertes chronologiquement, ne permettait guère aux étudiants de se spécialiser dans les techniques de la recherche médiévale.

Cet écueil a pu être levé par la création, en 1995, d'un DEA à double sceau EHESS/Lyon II, intitulé Histoire et archéologie médiévales. L'optique est de favoriser une interdisciplinarité susceptible d'apporter plusieurs éclairages sur le monde médiéval (histoire, archéologie, anthropologie, droit, connaissance du milieu), mais aussi d'assurer une formation technique de pointe dans un certain nombre de spécialités (prospections et fouilles, diplomatique, codicologie, textes latins et arabes, etc.). Cette création contribue, sans aucun doute, à mieux former les étudiants français ou étrangers impliqués dans la recherche médiévale. Parallèlement, se trouvent ainsi associés enseignants, chercheurs et doctorants du domaine rhodano-alpin, puisque les universités de Chambéry et de Lyon III sont aussi parties prenantes dans le DEA, et que des collaborations existent non seulement avec Grenoble et Saint-Etienne, mais aussi avec Lausanne et Turin.

Les ressources humaines et matérielles

Le personnel

La formation regroupe aujourd'hui 63 personnes :

- 15 professeurs (5 enseignent à Lyon II, 1 à Lyon III, 2 à l'EHESS, 1 à Paris VIII, 1 à Paris X, 1 à Chambéry, 1 à Nancy II, 1 à l'Ecole des Chartes, 1 à Florence ; 1 est émérite) ;
- 14 maîtres de conférences (dont 6 appartiennent à Lyon II, 1 à Chambéry, 1 à Paris I, 1 à Paris IV, 1 à Paris XIII, 1 à Nantes, 1 à Saint-Etienne, 1 à Perpignan) ;
- 3 directeurs de recherche au CNRS ;
- 7 chargés de recherche au CNRS ;
- 12 autres chercheurs (4 archéologues contractuels, 2 anciens membres de la Casa de Velázquez, 1 architecte, 1 docteur en histoire de l'art, 1 professeur à l'université de Madrid, 1 conservateur du patrimoine, 1 archéologue des collectivités, 1 enseignant à Bordeaux III) ;
- 5 ITA CNRS ;
- 1 ITA EHESS ;
- 6 membres associés (2 CNRS, 1 EHESS, 2 conservateurs de musée, 1 archéologue des collectivités).

Si Lyon II, les autres universités de la région Rhône-Alpes, l'EHESS et le CNRS fournissent le gros du personnel, on soulignera aussi la forte emprise régionale de la formation : archéologues contractuels ou des collectivités, conservateurs de musée ou du patrimoine impliqués dans la recherche médiévale y sont intégrés. L'ancrage régional est donc solide et il faut s'en féliciter.

On ajoutera que l'UMR dispose désormais, grâce au CNRS, d'un poste de secrétariat et de gestion, résultat du regroupement des anciennes équipes en une formation unifiée.

Le fonctionnement administratif de l'équipe repose sur les membres permanents, qui appartiennent à Lyon II et, dans une moindre mesure, à l'EHESS, et qui sont, en même temps, les piliers de l'enseignement et du DEA.

Les ressources financières et matérielles

Les ressources financières se décomposent, cette année, comme suit :

- DRED : 257 KF ;
- CNRS : 130 KF ;
- Casa de Velázquez : 120 KF ;
- Ecole française de Rome : 400 KF ;
- Ministère des Affaires étrangères : 80 KF (fouilles en Espagne) ; 15 KF (travaux en Syrie) ;
- EHESS : 25 KF ;
- Archéologie en Rhône-Alpes : 150 KF (ministère de la Culture et collectivités territoriales).

A ces crédits s'ajoutent ceux de l'Institut universitaire de France (184 KF par an sur 5 ans), attribués à un membre junior et qui viennent provisoirement augmenter les ressources de la formation.

Ce budget a connu, ces derniers temps, les restrictions dont ont souffert, peu ou prou, tous les laboratoires de recherche. Grâce aux moyens insufflés par l'Ecole de Rome, la Casa de Velázquez ou les Affaires étrangères, grâce, aussi, au rattachement d'un enseignant-chercheur à l'IUF, il reste encore d'un niveau correct. Les chiffres, cependant, ne doivent pas faire illusion : les crédits Culture, Région, Affaires étrangères vont, comme une partie de ceux de la Casa de Velázquez ou de l'Ecole de Rome, à l'archéologie, qui est une discipline coûteuse. Certes, on félicitera la formation pour ces sources de financement diversifiées et, tout particulièrement, pour le soutien financier des collectivités territoriales aux programmes de recherche. On retrouve ici la volonté d'un ancrage régional, déjà perçue dans la composition de l'équipe.

Il convient pourtant d'être vigilant : le crédit IUP prend fin dès cette année ; les aides des Ecoles de Rome, de Madrid ou de Damas correspondent à des politiques propres à ces institutions, dont bénéficient seulement certaines opérations scientifiques de l'UMR. Il nous semble que ces opérations elles-mêmes pourraient s'inscrire dans une concertation plus poussée quant aux objectifs et aux résultats. Enfin, l'aide financière du CNRS et du ministère de l'Enseignement supérieur devrait être, à court terme, renforcée, si l'on veut éviter un tassement du dynamisme de l'UMR. On ne perdra jamais de vue que la formation est lourde (plus de 60 chercheurs) et que son coût de fonctionnement est alourdi par une relative dispersion des chercheurs.

Quant aux locaux, l'équipe possède deux implantations au 18 quai Claude Bernard : 152 m² au 3^{ème} étage (siège), 375 m² au sous-sol. A la Maison de l'Orient, elle occupe une surface de 112 m². Avec plus de 600 m², l'UMR dispose donc de vastes locaux. Peut-être, cependant, faudrait-il les répartir de façon plus équilibrée. Les pièces du 3^{ème} étage risquent d'être vite surchargées. Celles du sous-sol représentent les anciens locaux de l'UPR 7547, à vocation essentiellement archéologique, et comportent toutes les infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une formation de ce type. Leur réaménagement permettrait d'en tirer un meilleur parti.

L'équipement consiste essentiellement en moyens informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanner), dont la maintenance nécessite un poste de l'ordre de 15 KF par an, en matériel de terrain (théodolite ; groupes électrogènes ; un Trafic Renault acheté en 1991, et qui devra être remplacé en 1997 ; un véhicule Renault Express acquis en 1993), en matériel d'enseignement ou de recherche (lecteur de CD-Rom, lecteur-reproducteur, copieur, rétroprojecteurs, télévision, banc repro, laboratoire photographique).

La documentation en histoire et archéologie du Moyen-Age soulève quelques problèmes, dans la mesure où elle se trouve dispersée entre plusieurs bibliothèques. Deux dépendent de l'UMR :

- la bibliothèque arabo-byzantine, intégrée à la bibliothèque de la Maison de l'Orient et comportant plus de 4 000 ouvrages ;
- la bibliothèque d'histoire de l'art et d'archéologie médiévale, quai Claude-Bernard, qui comprend la bibliothèque d'archéologie constituée par J.-F. Reynaud.

L'actualisation de ces deux fonds documentaires implique l'obtention régulière de crédits ciblés. L'intégration du fonds arabo-byzantin à la Maison de l'Orient a permis d'obtenir une aide de cette dernière, l'UMR participant également à l'achat d'ouvrages.

Outre ces fonds, les étudiants peuvent consulter :

- la bibliothèque municipale, pour les ouvrages régionaux ;
- la bibliothèque de la Faculté catholique, pour l'histoire religieuse ;
- la bibliothèque interuniversitaire, commune aux universités de Lyon II et Lyon III, installée dans des locaux du Rectorat.

Cette dernière, malheureusement, ne remplit pas son rôle : depuis une vingtaine d'années, les achats ont été considérablement réduits et les lacunes sont nombreuses ; on ne peut ainsi y travailler correctement sur les domaines italien et espagnol.

Il est donc certain que l'UMR 5648 ne dispose pas d'une documentation universitaire digne de ses recherches, sauf pour le domaine arabo-byzantin et l'archéologie. Peut-être la venue de l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud permettra-t-elle de remettre à flot la bibliothèque interuniversitaire.

La participation à l'enseignement

Les 1^{er} et 2^{ème} cycles

Les 444 étudiants de Lyon II, inscrits en DEUG d'histoire et géographie, en 1995-1996, ont suivi l'unité de valeur fondamentale, obligatoire, d'histoire du Moyen-Age. En licence, sur 406 étudiants inscrits, 350 ont suivi l'enseignement d'histoire du Moyen-Age.

Le DEA Histoire et archéologie médiévales

Quatorze professeurs et directeurs de recherche sont habilités à diriger des recherches, tandis que 17 autres chercheurs ou enseignants-chercheurs participent également à l'encadrement doctoral.

Outre l'enseignement supérieur et la recherche, les métiers du patrimoine (conservateurs du patrimoine, conservateurs de musée, archéologues des collectivités territoriales) constituent un débouché possible pour les étudiants titulaires du DEA Histoire et archéologie médiévales et d'un doctorat dans ces disciplines. Les étudiants étrangers viennent, quant à eux, chercher ici une formation de haut niveau pour intégrer ensuite les structures de leur pays d'origine. En archéologie, on notera, en raison du tassement des possibilités de recrutement (CNRS, conservateurs du patrimoine) et de l'explosion de l'archéologie de sauvetage, une tendance des étudiants à s'orienter vers l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui établit des contrats de fouilles (à durée déterminée ou indéterminée). L'encadrement de ce personnel AFAN, qui est en

augmentation, apparaît désormais comme l'un des devoirs de l'université et de l'EHESS : l'UMR devrait jouer, dans le domaine de la formation en archéologie médiévale, un rôle pilote, dans la mesure où elle est une des rares équipes en France à disposer d'un groupe aussi développé d'archéologues médiévistes.

L'enseignement, qui représente un volume horaire de 100 h, est fondé sur trois modules de base (Méthodes et problématiques en archéologie ; Archéologie et histoire du bâti ; Langues médiévales et approches des textes), complétés par des modules optionnels (Archéologie et histoire de la vie matérielle ; Habitats médiévaux dans l'aire méditerranéenne ; Histoire et archéologie du monde musulman et des contacts Orient/Occident ; Histoire de l'Occident médiéval, auxquels s'ajoute un module éventuellement choisi parmi ceux du DEA Mondes anciens).

L'intérêt de ce DEA réside, notamment, dans la participation des étudiants aux séminaires et aux tables rondes animés par des chercheurs de l'UMR et des professeurs invités. L'organisation de colloques favorise aussi des échanges de vue de haut niveau, dont les étudiants sont largement bénéficiaires. Parmi les récentes réunions scientifiques organisées à Lyon par l'UMR, en général en collaboration avec d'autres institutions, on peut citer : Tentures et tapisseries (1993) ; Le sol et l'immeuble : les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^{ème}-XIX^{ème} siècles) (1993) ; La «mutation de l'an mil» a-t-elle eu lieu ? (1993) ; La religion et la ville au Moyen-Age (1994) ; Les procédures de l'enquête : vérité, contrainte, torture dans les traditions occidentale et musulmane (1996) ; Les vigneron, du Moyen-Age au phylloxera (1996) ; Le cadavre : anthropologie et histoire (1996).

A cet enseignement s'ajoute la possibilité de stages de longue durée sur des chantiers de fouilles dirigés par des enseignants, en France (Rhône-Alpes), mais aussi à l'étranger (Italie, Espagne). Des séjours dans les Ecoles françaises de Rome, Madrid ou Damas sont favorisés pour certains étudiants en histoire. Des stages ont également lieu dans les fonds anciens et manuscrits des bibliothèques régionales.

Chaque année, 50 à 60 étudiants sont candidats au DEA ; 40 environ sont retenus ; 25 DEA sont délivrés au cours des sessions de juin et de septembre. Plus de la moitié des étudiants préparent le DEA en 2 ans. De 1993 à juin 1996, 12 thèses ont été soutenues ; 10 autres devraient l'être d'ici la fin de l'année. 71 thèses sont inscrites auprès des enseignants de la formation.

Le succès de ce DEA et ses prolongements en thèse sont incontestables. On comprend mal, dans ces conditions, les réticences du Ministère, qui n'a accordé l'habilitation que pour deux années. Ici, la recherche et l'enseignement fonctionnent en étroite symbiose. L'encadrement est excellent, tout à la fois cohérent, dans l'approche globale du Moyen-Age, et diversifié, dans les spécialités enseignées. Le nombre d'étudiants est élevé. Le renouvellement de ce DEA ne devrait donc, au vu des résultats acquis, ne faire aucune difficulté, d'autant que le centre qui le délivre constitue l'un des plus solides ensembles d'histoire médiévale de notre pays.

Les activités de recherche

Elles s'organisent autour de 5 thèmes principaux, souvent complémentaires, et susceptibles, par conséquent, d'utiles recoupements : Archéologie et histoire du peuplement ; Pouvoir, ville et société ; Culture matérielle, technologie et aménagement de l'espace ; Orient-Occident ; Histoire et archéologie du royaume d'Arles et de Vienne.

La production de l'UMR 5648 est importante et régulière. En 1995-1996, ce sont 16 ouvrages et 114 articles (dont 31 dans des revues à comité de lecture) qui ont été publiés. A l'organisation des colloques et des tables-rondes dont on a parlé, s'ajoute l'implication dans plusieurs séries ou revues d'histoire et d'archéologie médiévales :

- la collection Histoire et archéologie médiévales, publication du Centre universitaire d'histoire et d'archéologie médiévales et des Presses universitaires de Lyon ;
- la série Castrum (aujourd'hui parvenue à Castrum VII) co-éditée par l'EFR et la Casa de Velázquez publie les actes de colloques internationaux interdisciplinaires (médiévistes, archéologues, géographes, byzantinistes, islamisants, etc.) consacrés à l'histoire du peuplement et de l'environnement dans le monde méditerranéen. L'UMR participe au travail de publication de ces actes ;
- la série Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes publie des travaux de chercheurs régionaux ou d'étudiants, et fait notamment connaître des recherches de sauvetage récemment effectuées ;
- la revue Archéologie islamique, créée il y a six ans et publiée par un éditeur privé (Maisonneuve et Larose), avec l'aide du CNRS, est animée par des membres de l'UMR ;
- la série Etudes savoisiennes, éditée par l'université de Savoie (dont les médiévistes font partie de la formation) ;
- les Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, série du Service régional de l'archéologie.

Les relations de l'équipe

L'UMR est liée à la Maison de l'Orient sur un thème de recherche précis (Mondes chrétien et musulman) et à travers la bibliothèque arabo-byzantine. Les relations avec les universités du Sud de la France autres que Lyon II sont solides : l'UMR fédère, en un réseau cohérent, les recherches en histoire et archéologie médiévales conduites dans le domaine alpin et rhodanien (universités de Lyon III, Chambéry, Avignon, Saint-Etienne). On a déjà dit que ce réseau allait bien au-delà de ce cadre, puisque l'EHESS ainsi que des professeurs de trois universités parisiennes et de celles de Nantes et Perpignan participent aux recherches et à l'enseignement. Il faut aussi rappeler les liens avec Lausanne, Turin et Florence. L'ancrage régional est également fort, grâce aux thèmes de recherche sur le Royaume d'Arles et de Vienne et à la pratique archéologique, particulièrement développée en Rhône-Alpes, dans le domaine de l'archéologie médiévale (fouilles programmées et opérations de sauvetage en domaine urbain et rural).

Les principales relations internationales concernent l'Espagne, le Maroc, l'Italie, la Jordanie, la Syrie, l'Égypte, la Grèce, la Suisse, la Belgique et le Luxembourg.

Conclusions et recommandations

Un potentiel de recherche de qualité

Le regroupement au sein de l'UMR 5648 de cinq formations a donné naissance à un pôle en histoire et archéologie médiévales particulièrement efficace. On a souligné le solide ancrage régional, national et international de la formation, ses liens institutionnels avec les Ecoles françaises de Rome, Madrid et Damas, son implication dans l'enseignement, en DEA notamment, ses relations avec les universités, voisines ou lointaines, avec l'École des hautes études en sciences sociales et avec le CNRS. Ses recherches en histoire et civilisation médiévales touchent les domaines les plus divers (peuple, pouvoir, religion, histoire économique et sociale, sociétés urbaines et rurales, histoire des techniques, gestion de l'espace, archéologie et histoire naturelle) et sont souvent à l'interface de deux disciplines (histoire/archéologie), de deux domaines (urbain/rural), de deux espaces de civilisation (chrétien-musulman). Veut-on maintenir, voire développer en France quelques pôles forts en médiévistique ? Dans l'affirmative, le dispositif en place à Lyon II semble représenter une structure essentielle dans la configuration nationale et peut servir de modèle.

Des problèmes aisément surmontables

Il est certain que le regroupement, imposé en janvier 1994, d'équipes et de personnalités très différentes n'est pas allé sans difficultés. Dans cette nouvelle formation, forcément hétérogène au départ, il a fallu construire des problématiques communes, obliger les gens à cohabiter. On a dû dépasser les clivages traditionnels entre disciplines (histoire et archéologie) ou entre terrains (Occident médiéval et Méditerranée musulmane). On peut dire que les conflits - inévitables - sont aujourd'hui en grande partie apaisés, l'intérêt général l'emportant sur les tendances centrifuges.

Bien sûr, la mise en commun des budgets des anciennes formations, les besoins des uns et des autres, peuvent provisoirement susciter quelques remous. Ici les enseignants-chercheurs (surtout de Lyon II) sont nombreux et forts et s'impliquent largement en matière de formation. L'EHESS joue un rôle qualitatif important. L'ancrage CNRS n'est pas moindre et assume une bonne part du volet recherche, en archéologie musulmane notamment. Ces divers piliers doivent veiller au maintien d'une politique coordonnée et équilibrée, et éviter toute tendance séparatiste.

Le budget, malgré les efforts des organismes de tutelle et des Ecoles françaises, devrait être sensiblement renforcé. On a dit la lourdeur du fonctionnement, la nécessité de maintenir à la recherche des crédits substantiels et de veiller à actualiser le fonds documentaire des deux bibliothèques spécialisées.

Plus inquiétantes pour la formation des étudiants sont la dispersion des bibliothèques lyonnaises et la déficience, dans le domaine médiéval, de la bibliothèque interuniversitaire, qui mériterait une sérieuse remise à niveau. Le problème concerne essentiellement les universités de Lyon II et Lyon III : le Ministère devrait s'en préoccuper sérieusement.

Les locaux du 18 quai Claude-Bernard pourraient être réaménagés en vue d'une répartition plus cohérente : multiplier les bureaux individuels ou doubles, et avec eux le nombre des ordinateurs disponibles, faciliterait peut-être le travail.

La question, importante, du DEA devrait être définitivement réglée par le renouvellement de l'habilitation : le potentiel d'enseignants, le nombre des diplômés, le succès de la formation sont des gages de sécurité.

Une autonomie dont on souhaite le maintien

Regrouper soixante médiévistes dans une même formation, pour en faire l'un des ensembles en histoire médiévale les mieux charpentés de notre pays, représente un acquis indiscutable.

La fusion de l'UMR dans la Maison de l'Orient, bien qu'elle ait été à l'étude, paraît aujourd'hui heureusement abandonnée. Un tel projet est à déconseiller : à force de vouloir tout regrouper, on risque d'obtenir des formations pléthoriques, dans lesquelles les tendances individualistes referont surface et où les recherches en équipe seront difficiles à réaliser. L'effectif actuel de l'UMR est déjà un effectif limite. Un éventuel regroupement avec la Maison de l'Orient aboutirait à la rupture d'un dispositif patiemment réalisé. Que deviendraient alors les spécialistes de l'Occident médiéval ? Leur refus de s'intégrer à un institut consacré au domaine oriental aurait quelque légitimité. Les médiévistes seraient donc à nouveau éclatés, dans des cadres de recherche différents. Leur seule unité résiderait alors dans leur DEA commun, mais celui-ci serait à nouveau menacé s'il n'était pas sous-tendu par une formation de recherche unifiée. On retournerait vite à la situation chaotique antérieure, les médiévistes se raccrochant à des DEA différents (alors que le Ministère souhaite en réduire le nombre). Par ailleurs, qu'advierait-il, dans un tel dispositif, des membres de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ou des universités voisines ? Il nous semble donc préférable de maintenir la situation actuelle, quitte à la préciser par une convention prenant en compte les acquis d'une collaboration déjà existante, et susceptible d'offrir un cadre formel adapté aux nouvelles opérations scientifiques qu'il serait souhaitable de programmer.

Si l'université de Lyon II a réussi à surmonter certaines difficultés internes pour mettre en place une formation d'histoire et d'archéologie médiévales qui est en passe d'atteindre un rythme de croisière, il serait préjudiciable pour elle de mettre en péril une structure jeune, mais qui a déjà fait largement ses preuves tant en matière de formation que de recherche. On ne peut que recommander de préserver la cohérence et la spécificité de l'UMR 5648.

CINQUIÈME PARTIE

LES INSTITUTS

1 L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Depuis quatre ans, l'Institut de psychologie, qui compte 53 enseignants sur postes, a recours aux services de plus de 200 chargés de cours et est fréquenté par plus de 3 000 étudiants, est organisé en trois départements : psychologie clinique, psychologie sociale et psychologie cognitive. Chacun de ces départements intervient aux différents niveaux du cursus (DEUG, licence, maîtrise, DESS), ainsi que dans la recherche (DEA, doctorat) et dans les activités extérieures aux cursus (formation permanente, etc). Ainsi, l'ensemble des activités de l'Institut de psychologie peuvent-elles se lire comme dans un tableau à double entrée : à partir de la division en départements et à partir des diverses formations énumérées ci-dessus.

Les départements

L'organisation en départements répond au besoin de regrouper et de rationaliser les enseignements relevant de la même discipline, enseignements qui, avant 1991, se faisaient de manière plus dispersée et quelque peu anarchique. Aussi, chaque département a-t-il une direction qui lui est propre et un règlement interne spécifique ; il possède ses bureaux, son personnel IATOS, sa bibliothèque spécialisée et ses lieux de travail. Chaque département gère, à l'intérieur de l'Institut, la participation de ses membres aux enseignements du cursus et à la recherche.

Le département de psychologie clinique

L'enseignement de la clinique commence en 1ère année de DEUG, dans le cadre de l'histoire de la psychologie, mais apparaît surtout en 2ème année et se développe en licence et en maîtrise. A partir de la licence sont enseignées les méthodes projectives et la psychopathologie, et l'étudiant est tenu, comme en maîtrise et en DESS, de participer à des stages. Ces derniers peuvent se dérouler dans toutes sortes de structures : éducatives (surveillance d'externat, activités auprès d'enfants), thérapeutiques (cliniques, hôpitaux), professionnelles. Elles sont loin, en tout cas, d'être exclusivement psychiatriques. Quelle que soit la structure choisie, il est demandé à l'étudiant d'y avoir un «regard clinique».

Un DEA de psychologie et psychopathologie cliniques, habilité en 1995 pour quatre ans, s'appuie sur trois équipes de Lyon II et sur une équipe médicale de Lyon I. Il accueille chaque année 28 étudiants, dont beaucoup le préparent en deux ans.

Du département de clinique dépend également un DESS de psychopathologie médicale. Est souhaitée la création d'un DESS de psychopathologie sociale (en liaison avec le département de psychologie sociale), dont les débouchés professionnels se trouveraient dans les organismes créés pour lutter contre le chômage et l'exclusion.

Le département de psychologie clinique entretient d'assez nombreuses relations avec des universités étrangères (Ottawa, Montréal, Riga...), et souhaiterait que lui soit facilité l'accueil de professeurs étrangers, invités ou associés.

Le département de psychologie sociale

Le département de psychologie sociale compte une quinzaine d'enseignants sur postes et dispense des enseignements dès la 1ère année de DEUG, bien que les UV de psychologie sociale, entendues au sens propre, n'apparaissent qu'en 2ème année. Les enseignements de psychologie sociale sont, en licence, obligatoires pour certains d'entre eux, optionnels pour d'autres et, en maîtrise, optionnels. Enfin, sont rattachés au département les deux DESS de psychologie du travail et de gérontologie.

Un projet de DEA en psychologie sociale, présenté il y a trois ans, n'a pas été transmis par l'université au Ministère, faute d'un nombre suffisant d'enseignants de rang A (il n'y en a que trois). Un tel DEA permettrait pourtant aux étudiants qui veulent faire une thèse sur les problèmes de psychologie du travail de poursuivre leurs recherches à Lyon II même. En outre, le département souhaiterait la création d'un DESS lié aux problèmes du chômage, de l'insertion et de l'interculturalité, qui ne serait pas sans liens avec la psychologie clinique. La maîtrise comporte, en effet, une UV de psychologie interculturelle. Tout cela est en rapport avec les relations qu'a nouées l'Institut de psychologie avec des universités polonaises, lettones et maghrébines, relations qui pourraient devenir plus étroites si l'on disposait de moyens appropriés.

Le DESS de psychologie du travail a pris la suite d'une structure qui existait avant la création des DESS, si bien que l'institution a pu fêter récemment son trentième anniversaire. Il fonctionne de manière satisfaisante. Sont acceptés, chaque année, 15 candidats (sur une moyenne de 60) et, à la sortie, 13 étudiants sur 15 sont embauchés, souvent sur le lieu même de leur stage. Ce DESS est très pluridisciplinaire : à ceux de psychologie, s'ajoutent des enseignements de sociologie, d'économie, de droit et d'ergonomie.

Le département de psychologie cognitive

Ce département, le plus récent des trois (1994), comprend 14 enseignants, répartis en 4 équipes : psychologie différentielle, psychologie expérimentale, psychologie génétique et neuropsychologie. Chacune de ces équipes possède un laboratoire et participe au DEA de psychologie cognitive, qui fonctionne depuis l'année dernière et accueille une trentaine d'étudiants.

La psychologie cognitive ne figure pas en 1er cycle, qui comporte pourtant des enseignements de statistique, de biologie et de psychologie génétique. Elle n'apparaît véritablement qu'en licence, sous forme obligatoire pour tous les étudiants au premier semestre et sous forme optionnelle au second semestre, où l'amorce d'une spécialisation est possible. Ce choix peut être confirmé au niveau de la maîtrise. Les effectifs des groupes de psychologie cognitive sont modestes en raison de l'absence, à Lyon II, d'un DESS dans cette discipline (les étudiants qui veulent poursuivre dans cette voie sont donc contraints de quitter Lyon). Les débouchés professionnels sont peu nombreux.

Un deuxième cycle en sciences cognitives est commun à Lyon I, à Lyon II et à l'ENS. Ses effectifs sont réduits (20 étudiants en licence, 12 en maîtrise).

L'Institut de psychologie gagnerait à développer davantage encore ce troisième axe, qui lui permettrait d'élargir sensiblement son champ disciplinaire, longtemps réservé à la seule psycho-clinique, d'autant plus qu'à Lyon s'implante «la Maison du cognitivisme». Encore faudrait-il que ses responsables s'y engagent véritablement et recherchent le dialogue et la coopération, ce que l'on est en droit d'attendre d'enseignants en psychologie.

Le cursus

Le DEUG

La 1ère année est très pluridisciplinaire. Les enseignements psychologiques relèvent de la psychologie générale et de l'histoire des sciences. S'y ajoute une initiation aux statistiques. Le français, l'informatique et l'anglais sont l'objet de 3 UV. Enfin, l'étudiant doit choisir deux UV (groupées) dans une discipline autre que la psychologie.

Les étudiants débutants sont l'objet de soins tout particuliers : des inscriptions préalables tiennent compte des motivations, et des enseignants se portent volontaires pour être chacun tuteur d'un groupe de 15 étudiants et assurer, tout au long de l'année, après une sorte de «retraite de rentrée», un suivi pédagogique de leur groupe.

Environ 80% des étudiants inscrits en 1ère année passent en 2ème année.

La 2ème année accueille les étudiants issus de 1ère année et ceux admis sur validation d'acquis (activités professionnelles ou études dans un autre cursus) : les effectifs y sont supérieurs à ceux de la 1ère année. Les trois départements interviennent dans les 6 UV du bloc de dominante (psychologie clinique, psychologie du développement, psychologie sociale, méthodologie-statistiques, psychobiologie...), auquel s'ajoute un bloc complémentaire de 2 UV optionnelles, choisies dans une liste assez variée. A l'issue des deux sessions (juin et septembre), le taux de réussite s'établit à 62%.

La question se pose des débouchés possibles pour les titulaires du DEUG qui ne se destinent pas à la licence de psychologie. Certains préparent le concours d'entrée aux IUFM ; mais le moins qu'on puisse dire est qu'à l'heure actuelle, ils n'y sont pas favorisés.

Le deuxième cycle

En licence, trois orientations sont possibles : elles prennent, au 1er semestre, la forme de 3 modules, correspondant aux trois départements.

Le second semestre introduit, avec les modules TOP-TER (Théorique optionnel et travail d'études et de recherches) et TECO (Technique optionnel), un début de spécialisation. C'est ici, en particulier, que les étudiants qui choisissent la psychologie clinique vont s'initier à la pratique des stages. Les étudiants suivent, en outre, tout au long de l'année, un module de neuroscience cognitive et un autre de statistiques et informatique.

La maîtrise comporte, outre un certificat composé de 3 modules correspondant aux départements, une note de recherche, élaborée dans le cadre d'un séminaire, et qui donne lieu à des rencontres régulières entre l'enseignant et l'étudiant, ainsi qu'un certificat de méthode et problématique professionnelle. Avec une orientation en psychologie clinique, l'année de maîtrise comprend évidemment un stage.

Les enseignants s'attachent à aider les étudiants dans le choix d'un sujet de note de recherche qu'il soit possible de traiter en un nombre limité de pages (35 environ), mais qui, en même temps, donne lieu à une véritable recherche (et pas seulement à des développements théoriques).

Le troisième cycle

Les DESS sont au nombre de quatre : Psychologie clinique ; Psychogérontologie ; Psychologie du travail ; Psychologie et psychopathologie médicales. Deux autres, on l'a vu, sont souhaités : l'un en relation avec les problèmes du chômage et de l'insertion, l'autre en psychologie cognitive.

Les DEA sont au nombre de deux : Psychologie et psychopathologie cliniques ; Psychologie cognitive. Les enseignants appellent de leurs vœux un DEA en psychologie sociale.

Le fonctionnement de l'école doctorale, au sein de laquelle est produit un nombre tout à fait honorable de thèses, s'est considérablement amélioré, depuis qu'elle est propre à la psychologie.

Les formations parallèles

Une des originalités de l'Institut de psychologie de Lyon II est l'importance qu'y prennent des enseignements qui, tout en étant plus ou moins liés au cursus, ne s'y insèrent pas à la manière habituelle.

A cette catégorie appartiennent un certificat de maîtrise, situé aux lisières de la psychologie clinique et de la psychologie sociale, «Éthique, droit et discours psychanalytique», ouvert aux étudiants en psychologie comme à ceux des autres disciplines, ainsi que des UV interdisciplinaires de 1er cycle, intitulées globalement «Femmes» : elles sont liées à un Centre d'études féministes, qui se consacre essentiellement aux recherches sur les violences familiales.

Mais les plus notables de ces formations parallèles sont :

- les contrats de formation personnalisés ;
- la Formation à partir de la pratique ;
- le Diplôme universitaire de perfectionnement professionnel en toxicomanie ;
- L'Université Tous Ages.

Les Contrats de formation personnalisés sont un aménagement purement pratique du régime général, destiné à environ 200 étudiants salariés, qui font chaque année du cursus en deux ans. Des enregistrements sur cassettes des cours magistraux leur sont envoyés et ils suivent le samedi des TD. Ils participent également à des groupes de travail où est commenté le contenu des cassettes. Ces enseignements posent quelques problèmes pratiques (accès aux locaux de l'université et aux bibliothèques pendant les week-ends, par exemple), que la direction de l'Institut s'efforce de résoudre auprès de la présidence de l'université.

La Formation à partir de la pratique est un système plus original, unique en France semble-t-il. Il s'adresse à des étudiants - il y en a environ 400 - ayant déjà au moins 5 ans de pratique professionnelle et qui sont autorisés à préparer DEUG, licence et maîtrise, sans suivre les cours et les TD destinés aux étudiants ordinaires. Ces étudiants sont censés - par leur travail personnel et aidés par des enseignants avec lesquels ils travaillent en petits groupes, le samedi ou le dimanche (la formation dispose de 3 000 h de TD) - rejoindre, à partir d'une réflexion sur leur pratique, le contenu de la discipline appelée «psychologie» en France à la fin du XXème siècle. L'efficacité du dispositif apparaît dans le fait que les étudiants qui ont ainsi obtenu la maîtrise réussissent, en général, très bien dans les DESS. Ce type d'enseignement est coûteux en personnel et en moyens : 3 postes de maîtres de conférences supplémentaires sont jugés nécessaires.

Le Diplôme universitaire de perfectionnement professionnel en toxicomanie relève de la formation continue.

L'Université Tous Ages, enfin, est une institution très importante par le nombre des personnes qu'elle attire (8 100 en 1995-1996, 8 500 en 1996-1997) et par l'originalité de sa formule. Créée il y a 22 ans, elle s'adresse à des personnes de plus de 55 ans désirant accéder à des études supérieures. Formation non diplômante, l'Université Tous Ages est organisée librement en fonction de la demande, et porte sur les sujets les plus variés. Bien que l'Institut de psychologie assure la gestion de l'ensemble, les enseignements de psychologie n'y tiennent qu'une place limitée. L'UTA propose à ce jour environ 80 cycles de 8 conférences par an, qui sont données à l'université mais aussi dans d'autres lieux (mairies, salles des fêtes), à Lyon et dans 58 communes environnantes. Les enseignants (au nombre de 108) sont, en priorité, les enseignants titulaires des universités de Lyon I, Lyon II et Lyon III, puis les agrégés du secondaire. Les responsables de l'UTA déplorent de ne pouvoir recourir aux nombreux enseignants à la retraite qui seraient disponibles. Ils souhaiteraient avoir la possibilité de le faire.

Cette UTA lyonnaise est le porte-parole de l'ensemble des institutions françaises de ce type, dont seulement le quart est rattaché aux universités (la tête de réseau se trouve en Allemagne), et qui ne bénéficient pas, de la part du Ministère, de la reconnaissance légale à laquelle pourrait leur donner droit l'importance de leur activité.

Conclusion

L'Institut de psychologie est, par le nombre de ses étudiants et de ses enseignants, par la diversité de ses formations, par l'équilibre de son cursus, par ses liens avec

le monde du travail (stages) et par sa préoccupation des débouchés professionnels, une institution dynamique et efficace, d'un haut niveau scientifique et d'une grande valeur pédagogique.

Il ne manque pas vraiment de moyens. Certes, le nombre considérable des étudiants qui désirent s'inscrire en psychologie rend la tâche des enseignants assez lourde et conduit à faire appel à plus de chargés de cours que ne l'exigerait la nature des études. Mais cet institut n'est pas défavorisé par rapport aux autres instituts et UFR français de psychologie. Il bénéficie d'un ensemble d'amphithéâtres, de salles de cours et de bureaux que lui enverraient bien des villes universitaires. Il faut souligner toutefois - et cela doit être porté au crédit de ceux qui l'administrent - que l'Institut vit pour 80% sur ses ressources propres (contrats et prestations diverses). Cette réussite exceptionnelle dans le domaine de l'autofinancement devrait inciter les autorités à prendre tout particulièrement en considération les souhaits de l'Institut concernant le personnel, les possibilités de travail et les créations de formations.

En matière de personnel, en effet, ce qui est souhaité, c'est moins une augmentation du nombre des enseignants que la possibilité de les affecter à des tâches spécifiques (tutorat, administration de stages...).

En matière de locaux, ce qui est demandé, c'est moins une extension des surfaces disponibles que la possibilité de les utiliser à des moments inhabituels (samedi, dimanche).

En matière de diplômes, l'Institut souhaite être habilité à délivrer deux DESS (en psychologie cognitive, et sur les problèmes de chômage et d'insertion) et un DEA (en psychologie sociale) supplémentaires.

On rappellera, enfin, l'aspiration de l'Université Tous Ages à obtenir du Ministère la reconnaissance d'un statut.

Tous ces souhaits, à vrai dire très modérés, semblent parfaitement légitimes.

Le nom même est complexe et connote l'amalgame : il a été changé en 1993. Autrefois Institut de la communication, il devient à cette date l'Institut de la communica-

tion, de l'information et des arts de la représentation (ICIAR). Il faut reconnaître que l'Institut n'est pas une structure limpide. Cette apparence touffue a au moins l'avantage de nous plonger d'emblée au coeur des problèmes que cette petite composante de l'université de Lyon II a traversés au cours des dernières années, et de nous indiquer une première piste pour l'avenir : si l'Institut veut éliminer définitivement son image de «grand désordre», il doit commencer par changer de nom.

Il faut d'abord retracer l'histoire de l'ICIAR, aussi brève que mouvementée, pour comprendre les raisons qui l'amènent aujourd'hui à enseigner autant l'infographie que la mode, le théâtre autant que la photo, le cinéma autant que l'édition.

En 1991, la présidence de l'université demande au Ministère la dissolution de l'ICIAR, tant les conflits internes sont paralysants. Mais une nouvelle direction, particulièrement dynamique, réussit à redresser l'Institut en moins de cinq ans. C'est au bilan de cette direction, qui s'achèvera début 1997, qu'il faudra procéder dans un deuxième temps.

Si l'ICIAR s'est aujourd'hui stabilisé et engagé dans la voie du redéploiement, il reste qu'il ne parvient toujours pas à dégager une image forte et cohérente auprès des étudiants et des milieux extérieurs. De l'avis du nouveau président de l'université (élu en mars 1996), les offres d'enseignements et de services de l'ICIAR sont encore trop peu lisibles. La présente évaluation et les scénarios prospectifs esquissés en dernière partie ont précisément pour objectif d'aider la présidence dans sa réflexion sur l'avenir de l'Institut. Comme la plupart des formations françaises en sciences de l'information et de la communication, l'ICIAR est tiraillé aujourd'hui entre une logique facultaire (où l'accent est mis sur la théorie, la recherche fondamentale et l'autonomie vis-à-vis du monde «séculier»), et une logique professionnelle (où l'accent est mis sur la pratique, la formation qualifiante et la pleine insertion dans le monde socio-économique). A la recherche d'une tierce piste entre ces deux pôles, l'ICIAR s'est peut-être engagé dans une voie sans issue. L'avenir consisterait-il dès lors en des polarisations plus nettes ? Une réponse à la fois nuancée et concrète s'imposera.

L'ICIAR est sans doute une institution très particulière, dont l'histoire doit beaucoup, plus encore qu'ailleurs, à la personnalité de ses membres. Mais les choix qu'il va devoir bientôt affronter seront ceux, à plus ou moins long terme, de toutes les formations françaises en communication. L'avenir qu'il parviendra à se forger pourrait donc servir de référence à l'ensemble des sciences de l'information et de la communication françaises.

L'histoire de l'ICIAR : de l'implosion à la stabilisation

Avant 1988 : le COSLEC et un «proto-institut»

L'enseignement et la recherche en matière de communication se faisaient alors en deux lieux :

- au sein d'un département de la Faculté des lettres, sciences du langage et art, intitulé COSLEC (Communication, sciences du langage, études cinématographiques) ;
- au sein d'un «Institut de la communication et des arts de la représentation», administré directement par la présidence de l'université, assistée de quatre chargés de mission.

1988-1989 : la création de l'Institut

Par un décret du 29 juillet 1988 (JO du 9 août 1988), un nouvel «Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation» est créé à l'université de Lyon II. Le COSLEC, avec ses enseignants et ses enseignements, est détaché de la Faculté des lettres, sciences du langage et art, et intégré à la nouvelle structure. Mais les missions de l'Institut ne sont pas seulement pédagogiques (c'est le département Formations) et scientifiques (département Recherches). Un département «Assistance, intervention, conseil», en effet, prend en charge les services audiovisuel, culturel et télématique de l'université, offrant ainsi des possibilités de formation pratique aux étudiants. La présidence renforce les moyens en matériel et en personnel. Un conseil d'administration est constitué ; un directeur est élu (parmi les enseignants de rang A).

Mais rien ne sera simple, comme l'expliqueront les experts du CNE, qui ont assisté à la mutation de 1988-1989 et effectué une double mission, en juin 1988, puis en janvier 1989. Tout en soulignant l'audace de la décision de la présidence, le rapport du CNE ne manque pas de repérer divers malaises :

- à la Faculté des lettres, sciences du langage et art, qui accepte mal son amputation ;
- à l'Institut, où les deux centres de recherche - Centre d'études et de recherches théâtrales (CERT) et Centre d'études et de recherches en image et communication (CERIC) - cherchent à établir leurs frontières ;
- dans le secteur de l'audiovisuel, qui «semble, bien que comportant 8 enseignants sur les 15 de l'Institut, avoir du mal à trouver sa place et sa forme exacte, à la fois dans la formation d'ensemble et les centres de recherche» (p. 277) ;
- dans le secteur de la musique, qui est mal défini ;
- dans les secteurs Arts plastiques et Arts appliqués, qui sont absents de l'ICIAR.

Ces malaises ne vont cesser de s'aggraver au cours des années 1989-1992. Et le «pari audacieux», que saluait le rapport du CNE, manque d'échouer.

1989-1992 : l'implosion

En 1990, la présidence tente d'alléger l'embarcation en détachant de l'Institut les services audiovisuel, culturel et télématique. Mais les conflits internes restent très vifs. Plusieurs enseignants de renom quittent Lyon II, usés par le climat qui règne à l'Institut. Au début de l'automne 1991, la présidence se résout à une solution extrême : la dissolution est demandée au Ministère. Celui-ci suspend sa décision, invitant l'université à procéder plutôt à des restructurations internes. En janvier 1992, un administrateur provisoire est nommé, tandis que le directeur et le Conseil d'administration sont appelés à démissionner. Un nouveau conseil se met en place en mai 1992 et élit comme directeur un enseignant qui a fait toute sa carrière en dehors de Lyon II. Le nouveau président du CA est, lui aussi, étranger aux querelles internes ; il provient du monde professionnel extérieur à l'université. Les conditions du redressement sont créées.

Deux nouvelles formations voient le jour, qui croisent, pour l'une, esthétique et utilité (c'est le Diplôme universitaire supérieur de mode) et, pour l'autre, sciences humaines et sciences exactes (c'est le Diplôme universitaire supérieur de communication et imagerie informatique). Elles répondent bien aux impulsions nouvelles voulues par la présidence.

1992 : premier inventaire

L'Institut est situé à Bron (à l'exception de la cellule Mode, qui est restée en ville) : les locaux sont étriés, mal équipés (un ordinateur, en dehors de l'atelier d'infographie, pas de photocopieuse) et peu accueillants, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

Le personnel est assez nombreux (4 professeurs, 10 maîtres de conférences, 1 ATER, 1 PRAG, 1 PAST). L'enseignement parvient ainsi à se déployer sur 10 diplômes (3 licences et 3 maîtrises en Information-communication, Etudes théâtrales, Etudes cinématographiques et audiovisuelles ; 1 DEA en Information-communication ; 2 DESS en Mode et création, Création et communication audiovisuelles ; 1 DU en Communication et création infographiques).

La recherche repose sur trois équipes :

- le Centre d'études et de recherches sur le théâtre et le cinéma (CERTC) ;

- le Groupe de recherches sur les interférences du théâtre et du cinéma (GRITEC) ;
 - Médias et identités est une jeune équipe (comme le GRITEC) qui regroupe des enseignants-chercheurs de l'Institut et de l'IEP, et sert d'équipe d'accueil aux thésards en sciences de l'information et de la communication.

A l'issue de leur contrat de 4 ans, ces deux «jeunes équipes» se sont étoffées pour devenir des équipes d'accueil doctoral (EAD), ce en quoi elles ont donc satisfait aux critères d'évaluation des missions qui étaient les leurs.

Mais si les structures sont encore vaillantes, l'esprit qui règne à l'ICIAR est quelquefois détestable. Certains enseignants ne se sont jamais remis de leur transfert de la Faculté des lettres. Ils sont démobilisés. D'autres, au contraire, sont pleins d'énergie - mais la consacrent à des conflits de frontières. Les domaines de l'enseignement et de la recherche sont très inégalement couverts et la surabondance côtoie la pénurie.

Dans un tel climat, la recherche subit de rudes coups. Le CERTC se meurt. Le GRITEC, en revanche, dont le réseau dépasse Lyon II pour atteindre les universités de Grenoble, Saint-Etienne, Besançon et Genève, parvient à publier, entre 1991 et 1994, un ouvrage collectif sur Cinéma et théâtralité. Médias et identités, qui s'étend aussi au-delà de l'Institut, continue à travailler de façon régulière, sur la base de contrats de recherche et de collaborations avec le Centre de liaison et d'enseignement des moyens d'information (CLEMI).

1992-1996 : le redressement

Sur le plan structurel, le Conseil d'administration s'ouvre à une délégation plus importante d'étudiants, crée un «collège des chercheurs», un «conseil pédagogique», un «conseil de direction» et un «observatoire des métiers et des carrières». Mais pour ne pas rester lettres mortes, ces mesures doivent s'accompagner d'un travail d'ordre relationnel.

Sur le plan pédagogique, le nombre de diplômés passe de 10 à 13, mais la filière Etudes cinématographiques et audiovisuelles n'obtient pas, en 1994, le renouvellement du DESS Création et communication audiovisuelles : c'est un échec que les enseignants surmontent très mal. Le DESS Mode et création, en revanche, se développe et gagne en prestige, mais en restant très autonome vis-à-vis de l'Institut.

Sur le plan scientifique, la présidence de l'université prononce la dissolution du CERTC. L'équipe Médias et identités se maintient. Les enseignants-chercheurs s'in-

sèrent dès lors dans des équipes de recherche de la Faculté des lettres, comme le Groupe de recherche sur les interactions et les communications (GRIC) ou l'équipe Lectures et réception des textes contemporains (LERTEC).

Sur le plan logistique, enfin, l'administration s'améliore progressivement, grâce, notamment, à la mise en place d'une antenne financière propre, tandis qu'un déménagement, en 1996, dans d'autres bâtiments du campus de Bron permet de doubler les surfaces disponibles. Mais les carences en matière de salles de travail, notamment pour la filière Etudes théâtrales, restent très préoccupantes.

Il aura fallu quatre ans pour que l'ICIAR parvienne à se redresser. Il est maintenant possible de faire le point, à la mi-1996, en dégageant ses forces et ses faiblesses.

Etat des lieux : de la stabilisation au redéploiement

La direction actuelle de l'ICIAR a été nommée en mai 1992, pour cinq ans. Le travail accompli en quatre ans est énorme. Mais beaucoup reste encore à faire.

Présentation et analyse par secteur

L'enseignement

L'équipe pédagogique est aujourd'hui composée de 23 personnes :

- 4 professeurs (auxquels un autre devrait se joindre à la rentrée 1996) ;
- 10 maîtres de conférences ;
- 4 PAST ;
- 4 PRAG (dont 1 sera maître de conférences à la rentrée 1996) ;
- 1 AMN.

Les vacances sont, d'après la direction, beaucoup moins nombreuses qu'auparavant ; elles ne concernent plus que les enseignements professionnels.

L'ICIAR n'est pas sous-encadré puisqu'il dispose d'1 enseignant pour 34 étudiants. Cependant, l'investissement personnel des uns et des autres paraît très inégal, certains PRAG, notamment, semblant se dépenser sans compter. Une gestion beaucoup plus dynamique des ressources humaines serait nécessaire.

L'Institut a connu une croissance régulière de ses effectifs : 316 en 1989, 616 en 1993, 791 en 1995 (241 en 1er cycle ; 409 en 2ème cycle ; 80 en 3ème cycle ; 61 en diplômés universitaires - DU -). Le dernier rapport du CEVU signale la baisse significative du nombre d'inscrits

dans certaines composantes ; l'ICIAR y figure parmi les 4 seules composantes qui ont vu leurs effectifs continuer à croître.

Lors de la création du DEUG Arts, il a été décidé de limiter les capacités d'accueil à 140 étudiants : ceci amène l'Institut à refuser l'entrée de nombreux étudiants à cette formation (320 refusés cette année).

En 1994-1995, les hommes représentaient 33% de la population estudiantine, les étudiants étrangers 8,2%.

Ces chiffres ne sont pas alarmants. Ils ne sont pas rassurants non plus. L'ICIAR reste, en effet, la plus petite composante autonome de l'université, à l'exception de l'IUT et de l'Institut d'études du travail. Si l'ICIAR développe ses enseignements dans une logique facultaire, peut-on lui offrir le luxe de rester une « mini-faculté » à côté des autres ? Sa petite taille se justifierait mieux si l'offre des formations professionnalisantes, mieux financées, dépassait l'offre des formations facultaires.

Quant au pourcentage d'étudiants étrangers, du même ordre que celui de l'université dans son ensemble (9%), mais sensiblement inférieur à celui de la Faculté des lettres, sciences du langage et art (11,8%), il pourrait être accru. Il faut cependant remarquer que le nombre d'étudiants étrangers ne coïncide pas avec le nombre d'étudiants Erasmus : la licence et la maîtrise d'études théâtrales totalisent cette année 3 étudiants Erasmus, auxquels s'ajoutent 9 étudiants étrangers (soit 19,6% de l'effectif). L'option 1 du DEA d'information-communication, qui relève de l'Institut, comporte environ 20% d'étudiants étrangers.

Les diplômes que l'Institut est habilité à délivrer sont passés de 10 à 13, malgré la perte d'un DESS :

- les DEUG sont apparus il y a deux ans. Le DEUG Arts, mention Arts du spectacle, prépare aux licences en études théâtrales et en études cinématographiques et audiovisuelles, le DEUG Médiations culturelles et communication prépare à la licence en information-communication. Si, en 1ère année, les enseignements de communication ne forment qu'une dominante 2, combinable avec toute dominante 1, en 2ème année, les étudiants peuvent obtenir un plein DEUG Médiation culturelle et communication, tout en étant tenus de suivre un double cursus. Actuellement, les DEUG sont plutôt généralistes ; la tendance nouvelle serait de les (re)spécialiser. Avec l'avantage d'une meilleure formation des étudiants arrivant en licence ; avec le danger d'un étouffement dans une spécialisation trop précoce. La réforme des premiers cycles prévoit une déspecialisation des DEUG ;

- en 2ème cycle, l'Institut prépare aux licences/maîtrises suivantes, qui seront analysées dans la partie consacrée aux filières :

- . Information-communication ;
- . Etudes théâtrales ;
- . Etudes cinématographiques et audiovisuelles.

En outre, deux diplômes d'université de 2ème cycle relèvent de la filière Mode, marginale au sein de l'ICIAR, mais très appréciée des milieux professionnels concernés (apparemment du moins : l'enquête n'a pas été menée) :

- . le DU Création textile et habillement, de niveau bac + 3, qui permet aux étudiants, salariés en formation dans l'entreprise, d'être rémunérés (65% du SMIC). Il s'agit, en effet, d'une formation conduite en partenariat avec divers milieux professionnels, de Roanne notamment ;
- . le DU Etudes et recherches sur la mode, de niveau bac + 4.

La présence de ces deux derniers diplômes au sein de l'ICIAR, quelque peu déconcertante, est peut-être porteuse d'avenir pour l'Institut ;

- en 3ème cycle, l'ICIAR prépare aux diplômes suivants :

- . le DEA d'information-communication ;
- . le DESS Mode et création ;
- . le DU Communication et création infographiques ;
- . le DU Visualisation et communication infographiques, commun, au premier semestre, avec le DU précédent. Le second semestre se déroule à l'université de Genève et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ;
- . un DU, Communication des organisations non marchandes, devrait bientôt être habilité par l'université (qui perçoit sans doute mal la différence avec le DESS Management social des organisations, organisé par la Faculté d'anthropologie et de sociologie).

Ployant sous cette multitude de diplômes à délivrer, les enseignants ont-ils encore la possibilité de faire de la recherche ?

La recherche

Au cours des quatre dernières années, l'ICIAR semble avoir davantage mis l'accent sur le redéploiement de ses enseignements que sur celui de ses centres de recherche. Il n'y a plus aujourd'hui, on l'a vu, de centre de recherche propre à l'ICIAR. Ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose : au moins les liens se maintiennent-ils avec d'autres facultés et d'autres universités. Mais cette situation a deux conséquences fâcheuses :

- les travaux de recherche réalisés par les membres de l'ICIAR sont portés au crédit des autres composantes qui les ont généreusement accueillis. Au dire d'un ensei-

gnant, «il manque à l'Institut un lieu d'affichage de la recherche ; la dilution ne favorise pas la visibilité». Or, il existe, au sein de l'ICIAR, une instance qui pourrait jouer un rôle fédérateur : le «collège des chercheurs». Il n'a jamais fonctionné. Il faudrait songer à le relancer, puisque les hommes se parlent à nouveau et que de nouvelles personnalités émergent peu à peu.

L'émergence d'une recherche spécifique à l'ICIAR, qui le légitimerait scientifiquement, peut trouver un premier indice de confirmation dans l'organisation du congrès international Lumière, qui a mobilisé un nombre important d'enseignants-chercheurs (7-10 juin 1995). Certes, un congrès n'est pas une recherche collective, mais il témoigne d'une même volonté d'offrir du temps et de l'énergie créatrice à la collectivité ;

- sans équipe d'accueil propre à Lyon II, les doctorants en études cinématographiques et audiovisuelles ont tendance à aller à Paris. Or, on sait combien il est important, pour le dynamisme d'une institution d'enseignement et de recherche, de maintenir un vivier de jeunes chercheurs.

L'administration

L'équipe administrative reste relativement faible : 1 responsable administratif, 2 secrétaires de scolarité (quotité temps : 1,3), 1 antenne financière (quotité : 0,3), 1 ingénieur d'études (en infographie), 2 objecteurs de conscience, une secrétaire de scolarité à mi-temps rémunérée sur fonds propres par la filière Mode.

L'équipement

La décision prise en 1991 par l'université positionne clairement le SAV comme un service commun de l'université : tout le matériel audio-visuel acquis fait ainsi l'objet d'une utilisation collective.

Les bibliothèques des facultés et instituts ont été regroupées dans un centre commun de documentation. Depuis 1996, l'ICIAR a entrepris cependant de constituer un fonds documentaire spécialisé, mis en perspective avec les activités de recherche (acquisition de volumes, dès cet automne, et mise à disposition des thèses, rapports de DEA, etc.).

Une médiathèque existe à l'Institut depuis plusieurs années et continue de s'enrichir. Mais le cadre juridique de cet outil reste à définir. Cette médiathèque est en consultation libre pour les étudiants qui disposent d'un (très) petit local de visionnement. Les étudiants peuvent aussi emprunter les éléments de ce fonds, gratuitement.

L'université s'est dotée d'un service de micro-informatique en libre accès pour l'ensemble de ces étudiants (MIAOU). Par ailleurs, depuis 1995, l'Institut dispose d'une salle réservée en propre à ses étudiants.

En outre, tous les étudiants de l'université, dont ceux de l'ICIAR, bénéficient depuis la rentrée 1996 d'un accès personnel à une messagerie, l'accès à Internet étant progressivement organisé dans le cadre d'une politique générale de l'établissement.

Présentation et analyse par filière

La lecture verticale de l'ICIAR correspond à une réalité de l'institution que nombre d'enseignants déplorent : les filières prennent trop d'importance et s'autonomisent au point de menacer l'Institut d'éclatement. La stabilisation de l'institution était sans doute à ce prix. On présentera donc les filières de l'ICIAR l'une après l'autre, comme s'il s'agissait d'entités propres. C'est à partir des filières qu'il faudra réfléchir aux scénarios d'avenir.

La filière Information-communication

Cette filière, qui compte 2 professeurs, 4 maîtres de conférences et 1 PAST, offre un cursus ramifié assez complexe :

- le DEUG, on l'a dit, n'est pas encore autonome : il n'est que la «composante 2», intitulée Médiation culturelle et communication, d'un autre DEUG ;

- la licence et la maîtrise comportent trois options : Spectacles et produits culturels ; Systèmes et pratiques d'édition ; Analyse de la presse et des médias audiovisuels ;

- le DEA en sciences de l'information et de la communication, cohabilité avec Lyon III et l'ENSSIB, repose sur un tronc commun et 5 options : Langages et symboliques de la communication et des médias ; Information, organisation et cognition ; Systèmes d'information documentaire ; Sociologie de la lecture et des usages de l'information ; Economie et management des services d'information ;

- l'étudiant peut également songer à se présenter au DESS Mode et création, au DESS Management social des organisations, organisé par la Faculté d'anthropologie et de sociologie avec la collaboration d'enseignants de l'ICIAR, au DU Communication et création infographiques, sinon au DU transfrontalier Visualisation et communication infographiques. Et un nouveau DU Communication des organisations non marchandes pourrait s'ouvrir bientôt.

Les forces ne se dispersent-elles pas et ne risquent-elles pas de s'épuiser rapidement ? La filière compte, certes, quelques jeunes maîtres de conférences, et elle accueillera à la rentrée un nouveau professeur, spécialiste du traitement numérique de l'image. Il est vrai aussi que la ramification traduit - ce qui est excellent - une volonté de travail avec d'autres composantes de Lyon II, avec d'autres universités, lyonnaise et françaises, ainsi qu'avec des universités étrangères (suisses, en particulier). Il est toujours aussi vrai que l'orientation infographique mérite d'être encouragée, à la fois pour sa créativité, son interdisciplinarité et son souci de professionnalisation des étudiants.

Néanmoins, la filière risque, à court ou moyen terme, d'être fragilisée :

- la licence et la maîtrise offrent une orientation Systèmes et pratiques d'édition, qui repose sur l'enthousiasme d'un maître de conférences. Ce dernier est allé jusqu'à créer une vraie maison d'édition (Passe-Rêve éditeur) pour offrir de nouvelles possibilités de formation à ses étudiants. Mais peut-on tenir longtemps tout seul ? Peut-on laisser croire longtemps aux étudiants qu'ils seront demain libraires ou éditeurs après avoir suivi quelques UV sur le livre et les stratégies éditoriales ? La filière ne doit-elle pas soit renforcer considérablement cette orientation, soit élaguer ?

- les DU en infographie, plus riches en personnel, ne disposent pas d'un matériel et d'un budget suffisants : parce qu'il s'agit d'un univers scientifique où les «révolutions» sont fréquentes, il est indispensable de requalifier en permanence les enseignants et d'accueillir des professionnels qui, parce qu'ils sont encore rares, sont très chers. Pas plus que l'édition, l'infographie ne peut se contenter d'amateurisme. Mais la filière et l'université tout entière sont-elles prêtes à sacrifier d'autres moyens (humains et budgétaires), pour obtenir deux DU en infographie vraiment qualifiants ? La réponse de l'ICIAR tient en un nouveau professeur, qui arrivera à la rentrée 1996-1997. Mais un homme seul ne pourra faire des miracles : l'université devra l'aider à vaincre les susceptibilités internes, à tisser des réseaux entre les composantes, à répondre à la demande de la région Rhône-Alpes.

Si l'édition et l'infographie ont été prises pour exemples, c'est précisément parce qu'elles sont à la fois susceptibles d'un investissement scientifique et riches de potentialités professionnelles. En outre, elles offrent - ce qu'ont bien compris leurs responsables respectifs - des possibilités d'interfécondation importantes, en matière d'édition électronique notamment. Mais elles mettent

aussi la filière et l'Institut face à leurs responsabilités : quels investissements l'institution est-elle prête à consentir ? Avec l'infographie, plus encore sans doute qu'avec l'édition, l'ICIAR possède une « locomotive » potentielle. Il s'agira de ne pas la laisser rouiller sur place.

La filière Etudes théâtrales

Avec 1 professeur, 2 maîtres de conférences, 1 PAST et 1 AMN (en cours de nomination), cette filière offre un DEUG Arts du spectacle, partagé avec la filière Etudes cinématographiques et audiovisuelles, une licence et une maîtrise. Le DEA Langue, littérature et civilisation françaises comporte, en outre, une option Théâtre.

Si le profil général de la filière est donc clair, les choix pédagogiques et scientifiques le sont moins : le tiraillement est constant entre le théâtre comme texte et le théâtre comme pratique. L'un n'a besoin que de livres ; l'autre a besoin d'une salle, d'une régie ..., que l'université ne donne pas : les maquettes des diplômes nationaux en études théâtrales ne laissent plus de place à la pratique, la confinant dans un amateurisme sans foi ni moyens. Tous attendent la venue à Lyon, en 1998, de l'Ecole nationale supérieure des arts du théâtre, qui n'est autre que l'Ecole de la rue Blanche, à Paris, pour négocier des synergies. Il est vrai que ces négociations ont commencé mais qu'elles ont été suspendues à la demande de l'ENSATT, retenu par sa future installation.

Mais la filière Etudes théâtrales n'en collabore pas moins à tous les centres culturels de la région, voués au théâtre (DRAC, TNP, Villa Gillet, etc.) pour ne citer que les plus importants.

Les études théâtrales de l'ICIAR connaissent bien une certaine vie, encore qu'elles soient plus orientées vers la textualité théorique que vers la professionnalisation.

La filière Etudes cinématographiques et audiovisuelles

Richement dotée en personnel (1 professeur, 4 maîtres de conférences, 3,5 PRAG, 1 PAST), la filière a longtemps été traversée de vives tensions, aujourd'hui apaisées, bien que le clivage entre les enseignants de cinéma (plutôt tournés vers la théorie) et les enseignants de photographie (plutôt tournés vers la pratique) soit encore très net. Alimentée essentiellement par le DEUG Arts du spectacle, la licence-maîtrise en études cinématographiques et audiovisuelles peut conduire au DEA Langue, littérature et civilisation françaises option Cinéma, mais aussi aux DU Communication et création graphiques et Visualisation et communication infographiques.

Le DESS Création et communication audiovisuelles a perdu son habilitation en 1995. Cette perte a traumatisé la filière, qui avait trouvé dans ce DESS une réponse à la nécessaire question de la finalité des études cinématographiques et audiovisuelles. Le DESS se donnait pour objectif de préparer directement à la vie professionnelle. Par le relais de son Conseil d'orientation, il voulait également entretenir des rapports avec les grandes institutions audiovisuelles françaises (Arte, INA, FR3, etc.), avec les institutions culturelles lyonnaises (Opéra de Lyon, Institut Lumière) ainsi qu'avec quelques personnalités du monde du cinéma et de l'audiovisuel (Bertrand Tavernier, Jorge Semprun, etc). Aux yeux des enseignants de la filière, la disparition du DESS va nuire à l'image de l'ICIAR auprès des professionnels du secteur, ce qui risque de compromettre l'insertion professionnelle des stagiaires et des jeunes diplômés.

Aujourd'hui, la formation professionnalisante passe par les deux DU d'infographie et par un renforcement de la pratique au sein de la licence et de la maîtrise «au-delà même de ce que la maquette ministérielle autorise». En dépit de l'image d'équilibre entre théorie et pratique qu'ils veulent donner de la formation, les enseignants de cinéma sont avant tout perçus - et ils en sont conscients - comme de purs théoriciens, sans doute en raison de certaines de leurs publications.

Les enseignants de photographie, qui insistent aussi sur cet équilibre entre théorie et pratique, paraissent résignés. Sans projet qui leur permettrait d'ouvrir un vrai dialogue avec les enseignants de cinéma, ils ont pour seule ambition de travailler avec l'équipe d'infographie (dont le rôle potentiel de «locomotive» se confirme ici encore) et, dans un avenir plus lointain, avec le secteur édition. Curieusement, aucune association n'est prévue avec la filière Mode, ni avec d'autres composantes, qui ont leurs propres enseignants de photographie. D'un point de vue de gestion des ressources, on peut se demander si cette situation est très rationnelle.

La filière Mode et création

Dirigée par un professeur de sémiologie de la Faculté des lettres, sans autre personnel enseignant propre qu'un PRAG et un PAST (des professionnels et des enseignants invités assurent plusieurs enseignements), cette filière originale allie avec bonheur théorie et pratique, universitaires et professionnels du textile et des médias, insertion régionale et ouverture internationale.

Elle propose :

- le DU Création textile-habillement, de niveau licence, ouvert aux titulaires d'un BTS ou d'un DEUG. Les cours

ont lieu à Roanne et sont doublés d'un stage en entreprise de cinq mois ;

- le DU Etudes et recherches sur la mode, de niveau maîtrise, qui permet d'amener des professionnels de la mode au niveau d'entrée du DESS ;
- le DESS Mode et création, qui assure des cours (350 heures), un stage et une insertion dans le milieu de la mode par le relais de diverses manifestations et activités.

Les industriels traditionnels de Lyon (soyeux) et de Roanne (brocheurs) ont d'abord été étonnés par les propositions de partenariat de l'université. Mais très attachés à leur ville, possédant une grande culture technique et historique, et décidés à s'en sortir économiquement, ils ont joué le jeu, accepté des stagiaires, payé les taxes d'apprentissage (200 000 F par an), participé gratuitement aux séminaires et aux jurys. Les médias se sont faits l'écho de cette collaboration fructueuse et le succès a suivi : la filière est aujourd'hui invitée à reproduire à l'étranger (Pologne, Brésil...) ce qui reste encore une formation unique en France.

Sans doute, cette filière, qui n'est rattachée à l'ICIAR que par commodité institutionnelle, contribue peu à la réflexion pédagogique et à la recherche scientifique de l'Institut. Mais sa reconnaissance extérieure et sa valeur d'exemple sont telles qu'elle peut être un excellent vecteur de relations publiques pour l'ICIAR. Bien sûr, la culture professionnelle au sein de laquelle baigne cette filière - qui s'autoproclame sans vergogne «université de la mode» - a de quoi irriter les collègues, qui n'y voient que strass et paillettes. Les responsables de la filière estiment, quant à eux, que l'ICIAR doit rester un «espace de liberté pour universitaires créatifs».

Par la netteté de son projet, cette filière tranche sur les autres, l'infographie mise à part : elle entend ne pas privilégier les apports universitaires, et encore moins une discipline particulière, rester très professionnelle, très «profilée», et développer les relations internationales par des stages, des échanges, des diplômes en collaboration.

Au terme de ce parcours horizontal et vertical, il est possible de dresser un tableau des forces et des faiblesses de l'ICIAR en 1996 :

- les forces :
 - . direction énergique, éclairée et respectée ;
 - . filière Mode et création ;
 - . DU en infographie ;
 - . DEA en sciences de l'information et de la communication ;
 - . personnel enseignant relativement important ;

- les faiblesses :
 - . «filiérisation» pouvant conduire à nouveau à l'implosion ;
 - . recherche collective insuffisante ;

- . internationalisation de l'enseignement et de la recherche insuffisante ;
- . hésitation entre logique généraliste et logique professionnalisante ;
- . filière Etudes théâtrales ;
- . équipements collectifs (centre de documentation, médiathèque, ordinateurs à l'usage des étudiants...) ;
- . sous-encadrement administratif et technique ;
- . démotivation et désengagement d'une partie du corps enseignant.

Il faut à présent envisager l'avenir.

Projets, scénarios et recommandations

La direction actuelle a des projets pour l'avenir, dont il faut faire part ici d'emblée, parce qu'ils constituent un premier scénario possible, susceptible d'améliorer la lisibilité des offres de formation.

Les projets de la direction

Un bon nombre des faiblesses repérées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre des différents projets de la direction : renforcement des liens entre les filières, élargissement des relations internationales, constitution d'un fonds documentaire propre, amélioration de l'équipement. D'autres projets visent des aspects de l'ICIAR qui n'ont pu être abordés, notamment l'amélioration des rapports et le renforcement des collaborations avec les services autrefois rattachés à l'Institut : le Service culturel de l'université, par des actions culturelles conjointes ; le Service audiovisuel, par des formations et des réalisations.

Le développement de l'infographie, autour de laquelle pourrait prendre corps un pôle Images (constitution d'une banque d'images pour la Maison de l'Orient, par exemple) est, avec raison, privilégié, comme en témoigne l'arrivée d'un professeur spécialisé en traitement numérique de l'image.

Enfin, de nouveaux diplômes professionnalisants de 3ème cycle sont envisagés : outre la récupération du DESS perdu en création cinématographique et audiovisuelle, il s'agit d'un DESS en traitement numérique de l'image (qui prendrait sans doute le relais du DU actuel) et d'un DESS en édition. A plus long terme, l'Institut ambitionne la mise en place de cycles nouveaux en arts de la représentation (danse et chorégraphie), mais ne donne aucune précision...

Tous ces projets vont dans le bon sens. Mais il en est un, très urgent, dont la direction ne parle pas : sa succession dans un an. L'ICIAR n'existerait sans doute plus aujourd'hui si l'actuelle direction ne s'y était investie corps et âme.

Les autorités universitaires devront donc être extrêmement attentives à encourager une personnalité de même carrure à accepter cette très lourde tâche, l'année prochaine.

Quelques scénarios pour l'avenir à moyen terme

Les scénarios qui suivent n'ont qu'une valeur heuristique. Ils rappellent que l'avenir n'est jamais figé et que la volonté peut contrer le «déterminisme historique».

L'ICIAR ne bouge pas

Face aux menaces qu'il sent peser sur lui, l'ICIAR se tient coi. Lors des élections de 1997, c'est une direction intentionnellement faible qui est choisie, de façon à donner plus d'autonomie à chaque filière. Résultat : chacune se neutralise et l'ICIAR s'endort. Lassés par cette torpeur, quelques-uns des jeunes maîtres de conférences quittent l'institution. Deux professeurs et deux maîtres de conférences partent à la retraite. Les successions traînent. Vidé de sa substance, l'ICIAR est dissout et les derniers enseignants sont réinsérés dans la Faculté des lettres, sciences du langage et art.

L'ICIAR bouge

Face aux menaces qu'il sent peser sur lui, l'ICIAR se mobilise. Lors des élections de 1997, c'est intentionnellement une direction forte qui est choisie, chaque filière acceptant de jouer le jeu. Pour préparer le dialogue avec les deux nouvelles institutions, dont la venue à Lyon est imminente - l'INSAT et l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud -, l'Institut affine et renforce son offre de formation. L'option Spectacles et produits culturels de la filière Information-communication passe dans la filière Etudes théâtrales. En revanche, l'option Systèmes et pratiques d'édition de la filière Information-communication est redéployée : un nouveau maître de conférences, assisté d'un PAST, a pour mission de tisser des liens avec les maisons d'édition du sud de la France et de créer un DESS Librairie, édition, distribution. Des liens beaucoup plus fermes sont également mis en place avec l'Opéra de Lyon et des chorégraphes d'avant-garde, en vue de créer un DESS Arts et métiers de la culture contemporaine, axé sur la danse, la musique et l'opéra. L'infographie, par ailleurs, offre ses services à différentes composantes de l'université ; elle noue des relations avec l'École d'ingénieurs multimédias de Grenoble III et diverses institutions analogues du monde anglo-saxon. D'une manière générale, l'ICIAR s'internationalise : en profitant de la présence des universités de Francfort et de Barcelone sur le campus de Bron, en intensifiant sa présence dans les programmes Socrates,

TMR, Alfa..., en réservant chaque année un poste à un professeur étranger invité, en encourageant ses propres enseignants à partir au moins six mois à l'étranger tous les quatre ans. En bref, le profil de l'ICIAR devient celui du DARMS de Bologne, tel qu'Umberto Eco l'avait rêvé dans les années 70.

L'ICIAR éclate

Face aux menaces qu'il sent peser sur lui, l'ICIAR se saborde. La filière Mode et création demande et obtient sa constitution en Maison, à l'instar de la Maison de l'Orient. La filière Etudes théâtrales réintègre, à son grand soulagement, la Faculté des lettres, sciences du langage et art. Le versant médias de la filière Information-communication rejoint l'IEP, le versant édition l'ENSSIB. L'atelier d'infographie est rattaché aux services communs de l'université, les enseignements d'infographie à l'École des ingénieurs multimédias de Grenoble III. La filière Etudes cinématographiques et audiovisuelles est accueillie par l'Institut Lumière.

L'ICIAR durcit son profil

Face aux menaces qu'il sent peser sur lui, l'ICIAR décide de cibler ses offres. Il abandonne les DEUG pour se consacrer à ses enseignements de 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Mais ceux-ci sont eux-mêmes recadrés, afin de donner un signal clair aux partenaires et aux futurs étudiants de l'Institut : ce dernier n'est pas (plus) une faculté qui n'ose dire son nom ; c'est un institut professionnalisant dans le domaine des arts et des métiers de la communication. L'accent est mis sur les DESS, au détriment des DEA : l'ICIAR se retire de l'accord avec Lyon III et l'ENSSIB (DEA en sciences de l'information et de la communication) et n'assure plus les options Cinéma et Théâtre du DEA Langue, littérature et civilisation françaises. En revanche, de nouveaux DESS sont créés. Certains étaient dans les cartons depuis longtemps : DESS en édition, DESS en infographie, DESS Communication des organisations non marchandes. Le DESS Création cinématographique et audiovisuelle est récupéré. D'autres DESS, dont certains sont d'anciens DU, sont plus expérimentaux : DESS Arts et métiers de la culture contemporaine (danse, musique, opéra), DESS Photographie, texte et mémoire, etc.

L'ICIAR se marie

Face aux menaces qu'il sent peser sur lui, l'ICIAR décide de se marier. Il noue des contacts approfondis avec l'INSAT et l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud, avant même leur arrivée à Lyon, et leur propose une fusion. La filière Etudes théâtrales rejoint l'École de la rue Blanche, tandis

que les filières Etudes cinématographiques et audiovisuelles et Information-communication rejoignent l'ENS. La filière Mode et création reste toute seule : elle devient une Maison. Seul problème : tout le monde reste à Bron, parce que les bâtiments mis à la disposition de l'INSAT et de l'ENS sont déjà trop petits.

Ces simulations font bien voir quels sont les dangers qui guettent l'ICIAR, mais aussi quelles sont les possibilités qui s'offrent à lui dans un avenir plus ou moins proche. On peut, pour conclure, résumer sous forme de recommandations, les différents défis que le nouveau directeur va devoir relever.

Recommandations

Parlant de l'avenir des DU en infographie, un des enseignants affirmait : «Nous ne pourrions survivre et nous développer qu'en nous ouvrant à d'autres formations». Cette sage proposition vaut, en fait, pour l'ensemble de l'ICIAR. L'Institut doit veiller non seulement à renforcer ses liens avec d'autres composantes de l'université, mais aussi avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et institutions culturelles de Lyon - et au-delà. Le précédent rapport du CNE le disait déjà : «... une fois coupé un certain cordon, chacun des partenaires, dans le nouvel Institut de communication comme en dehors, a à prouver et à éprouver une autonomie qui ne soit pas une autarcie» (p. 35).

Ce danger existe toujours : il est tellement plus simple et moins fatigant de travailler en vase clos. Certes, en quelques années, de très nombreux progrès ont été accomplis, mais, du côté, tout particulièrement, d'une internationalisation des liens pédagogiques et scientifiques, un très gros effort reste à faire si l'ICIAR ne veut pas se retrouver, demain, perdu, unilingue et monoculturel, dans un paysage intellectuel devenu inintelligible.

Les initiatives prises par la filière Mode et création, tant pour s'assurer la collaboration des milieux socio-économiques régionaux, que pour s'ouvrir à diverses universités étrangères, sont exemplaires et devraient inspirer l'action de la future direction. Il faudrait sans doute aussi qu'intervienne une intensification des rapports entre cette filière et le reste de l'ICIAR, car à l'heure actuelle, tout se passe comme si l'«université de la mode» était une institution autonome.

C'est encore la filière Mode et création qui peut amener l'ICIAR à réfléchir à l'image - généraliste ou professionnalisante - qu'il veut donner. Pour l'instant, l'ICIAR n'a pas vraiment choisi. Il faudrait reprofiler progressivement les filières, afin de les rendre plus lisibles de l'exté-

rieur : la filière Information-communication, par exemple, devrait oser se déclarer plus fermement facultaire dans son option Analyse des médias, qui conduit au DEA, et plus fermement professionnalisante dans son option Edition, qui devrait conduire à un DESS. Elle devrait aussi faire glisser son option Spectacles dans la filière Etudes théâtrales. Bref, chaque filière, à l'exception de Mode et création, qui a déjà très clairement pris position, aurait intérêt à affiner et à affermir son offre de formation.

En ayant osé parier sur un secteur nouveau, apparemment promis à une fin rapide, et qui s'est révélé très solide et très «porteur», la filière Mode et création peut constituer un exemple. L'ICIAR devrait consacrer du temps à réfléchir aux conditions de reproduction d'une telle opération dans un autre domaine. Le précédent rapport du CNE déplorait que rien n'ait été entrepris dans le secteur de la musique, ni dans celui des arts plastiques et des arts appliqués. Entre 1989 et 1996, aucune exploration de la faisabilité d'une création en ces domaines ne semble avoir été menée. Il faudrait s'y atteler. C'est par une combinaison d'audace et d'imagination que l'ICIAR deviendra une institution nationale, sinon internationalement reconnue (comme l'«université de la mode» semble en voie de l'être). Non en proposant un énième DEA ou DESS sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Sans proposer cet énième DEA ou DESS, il est regrettable que l'ICIAR n'ait pas assumé «le musical» dans ses filières, pas plus que «la chorégraphie», encore moins l'initiation «aux arts plastiques» qui ouvrent à des concours de recrutement du second degré.

Il faut reconnaître - car tout n'est pas noir - des actions scientifiques et pédagogiques de poids : liens tissés avec différentes universités, participations à des colloques internationaux, invitation d'enseignants venus d'universités européennes ou américaines, ce qui a contribué au rayonnement de l'ICIAR. Une collaboration avec l'antenne de l'INA à Lyon est en cours de négociation.

Il serait cruel de demander à l'ICIAR de renaître, de lui imposer une nouvelle fondation, sans lui garantir en retour des moyens humains, logistiques et financiers accrus. On l'a vu, le personnel administratif est peu nombreux et les équipements collectifs sont presque inexistantes. La présence d'une médiathèque digne de ce nom, d'un centre de documentation ouvert et riche en ouvrages, d'un local d'accueil et de travail pour les étudiants est vitale.

SIXIÈME PARTIE

CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS

La première évaluation de l'université Lyon II, que le Comité National d'Évaluation avait entreprise en 1989, avait mis en avant de nombreuses difficultés.

Créée en 1969 par une scission interne de l'université de Lyon, l'université de Lyon II avait connu en 1973 une nouvelle scission, donnant naissance à Lyon II et Lyon III.

Par ailleurs, l'université avait dû conserver ses deux implantations, l'une quai Claude-Bernard, l'autre à Bron.

Pour surmonter ces handicaps, une des principales préoccupations de la présidence de l'université a été d'essayer de lui donner une nouvelle image. Une quintuple ambition avait été affirmée :

- le pluralisme de l'université ;
- la restructuration et le regroupement de plusieurs équipes de recherche dans la Maison de l'Orient et dans la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme ;
- la création d'enseignements bien adaptés au marché de l'emploi ;
- le développement d'une recherche collective ;
- une ouverture sur l'Europe et sur le monde.

Cependant, des déséquilibres structurels apparaissaient :

- entre les disciplines, qu'il s'agisse des deux pôles lettres-sciences humaines et droit-économie-gestion ou, au sein même du secteur lettres et sciences humaines, du poids particulier de la psychologie et de la sociologie par rapport aux autres disciplines. On doit relever que les disciplines universitaires ayant été partagées en 1973, un risque d'opposition frontale existait entre Lyon II et Lyon III ;

- entre les formations culturelles, bien représentées, et les formations professionnelles encore peu présentes. L'université de Lyon II, qui connaissait un grand afflux d'étudiants, n'avait pas eu le temps d'adapter ses filières d'enseignement aux besoins de la région et à l'insertion de ceux qu'elle accueillait ;

- entre enseignement et recherche, à quoi s'ajoutaient les cloisonnements ;

- en matière de locaux ;

- enfin le Comité d'évaluation avait relevé des problèmes sectoriels, qu'il s'agisse des sciences juridiques, de l'Institut d'études politiques, de la psychologie, des LEA, du tourisme ou de la communication.

*

A - Le gouvernement de l'université

C'est pourquoi l'évaluation de retour à Lyon II s'est faite en fonction d'un choix du Comité après de nombreuses discussions, en particulier avec la présidence de l'université, et dans le contexte d'une analyse du site lyonnais.

Sur des points d'importance, il faut noter de réels et heureux changements :

- les tendances isolationnistes de certaines unités s'apaisent, d'autant que l'implantation prochaine quai Claude-Bernard des 2ème et 3ème cycles favorisera les regroupements ;
- les liens avec Lyon III se sont grandement améliorés, et l'on peut en particulier se féliciter de la préparation en commun de plusieurs concours ;
- enfin, les problèmes de la vie étudiante et du devenir des étudiants sont désormais mieux pris en compte.

On soulignera également la double volonté de la présidence de l'université de favoriser une ouverture et d'améliorer l'ensemble de la gestion. De ce point de vue, la modernisation intervenue, qui se manifeste notamment dans le nouvel organigramme, est particulièrement prometteuse, mais il faudra naturellement attendre que ces promesses soient confirmées.

Il convient de conforter la présidence dans cet état d'esprit, et de l'encourager dans son souci de rénovation, de modernisation, et de renforcement de l'identité de l'université.

Certains problèmes apparaissent encore aujourd'hui, avec une particulière gravité.

B - Le plus notable concerne la politique documentaire. Le service est déjà, par nécessité, morcelé entre la bibliothèque de Bron, les bibliothèques de secteur, et surtout la bibliothèque du centre, commune à Lyon II et Lyon III et source d'inévitables pressions. On doit regretter profondément que les deux universités de Lyon II et de Lyon III poursuivent une stérile confrontation et en soient réduites à recourir à la médiation du recteur, qui n'en peut mais !

De plus, la construction et l'implantation de l'inévitable nouvelle bibliothèque universitaire commune soulève un problème majeur. Celui de sa gestion n'est pas encore réglé. Si, de plus, cette bibliothèque devait trop s'éloigner des lieux d'enseignement de l'université Lyon II et Lyon III, il en résulterait un complet dysfonctionnement.

Aussi est-il urgent que les deux universités trouvent une réponse commune, celle qui correspond au bon sens - une construction de proximité par

rapport aux universités elles-mêmes - en accord avec l'École normale de Fontenay - Saint-Cloud qui va s'implanter à Lyon, et non pas en conflit avec elle.

Le Comité national d'évaluation recommande que les différents partenaires - universités, ENS, collectivités locales - parviennent à une solution de consensus. Plutôt que de prendre des décisions partielles, dictées par des intérêts particuliers (ceux de telle ou telle institution), il faudrait, à la suite d'un audit qui n'a jamais été réellement entrepris, retenir un projet véritablement collectif.

C - L'ICIAR devra être réorganisé. L'Institut devrait peut-être réduire ses champs de recherche et surtout les mieux définir (informatique, visualisation, édition, théâtre, photographie, infographie, etc.). La recherche collective, encore insuffisante - ne serait-ce que du fait de l'éclatement - devrait être resserrée.

La filière Mode et création prouve à l'évidence qu'un secteur repensé et repris en main donne des résultats particulièrement positifs.

D - L'Institut de psychologie est assurément sorti de la crise. Il s'est bien structuré, reposant sur trois composantes (psychologie sociale, psychologie clinique, psychologie cognitive). Il a su organiser et développer des formations parallèles, ainsi que la formation continue.

Il est souhaitable que l'Institut se préoccupe davantage du devenir de ceux qu'il forme, et qu'il crée un observatoire de la vie étudiante.

Il lui est demandé de ne pas s'enfermer sur lui-même et de nouer des liens avec l'université Lyon I (médecine, biologie, Centre du cognitivisme), ainsi qu'avec les autres composantes de sa propre université.

E - La Faculté des sciences économiques et de gestion

La triple implantation de la Faculté continue de poser un problème, dispersée qu'elle est entre le centre ville, Bron et Ecully. Il faudrait trouver le moyen - et ce serait là une priorité - de remédier au moins à l'éloignement des activités de 1er cycle en les réinsérant dans le centre-ville dès qu'une possibilité se présentera.

Un effort devrait être fait par la Faculté pour s'impliquer davantage dans la formation continue qui lui a été confiée en 1er cycle, ainsi que dans le

DEUST Action commerciale-banque-assurance. Ces formations répondent en effet à un véritable besoin social.

Les programmes de formation en 2ème cycle et les activités de 3ème cycle devront accorder une place plus importante à la théorie économique, afin que la Faculté et que les étudiants ne soient pas laissés en dehors des grands débats qui animent la discipline.

Il faudra que l'ISEOR puisse voir son statut se clarifier. A cet effet, un audit de l'Institut pourrait être entrepris à la demande de la présidence de l'université.

Ce problème trouvera d'autant mieux sa solution que l'on parviendra à fournir aux chercheurs un secrétariat apte à gérer leurs contrats, et à les décharger du travail de comptabilité qu'ils impliquent.

D'une façon générale, en effet, l'importance des recherches sous contrat exige qu'une cellule soit créée au niveau de l'université, qui prenne en charge les aspects concrets de la gestion.

F - La Faculté des sciences juridiques

C'est essentiellement dans le domaine du droit privé que continuent d'apparaître des lacunes. Sans nier les progrès qui ont été accomplis, il faudra s'attacher à les prolonger, notamment en s'assurant le concours d'agrégés de droit privé, disposés à rester à Lyon II le temps nécessaire pour y faire un travail durable.

Les autorités de l'université pourraient s'appuyer sur les compétences existant au sein de l'établissement, en particulier l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL), pour combler en partie ces lacunes.

G - L'Institut d'études politiques

Un gros effort reste à fournir pour que l'Institut remplisse convenablement sa mission.

Une attitude plus ouverte dans le domaine des relations publiques et des contacts interdisciplinaires devra être adoptée si l'on veut assurer à l'IEP les possibilités de développement qui lui font actuellement défaut.

Il faudra développer les trois secteurs que sont l'économie, l'histoire et les relations internationales, ce qui supposera une intensification des liens de coopération avec les collègues de Lyon II et Lyon III.

Le problème des locaux devra, en toute nécessité, être réglé, car il constitue actuellement un gros obstacle au fonctionnement et au développement de l'IEP.

H - Le département Tourisme

Le département Tourisme avait fait l'objet, lors de la première évaluation, d'expertises contrastées qui avaient souligné les difficultés de tous ordres rencontrées par cette formation. Sans qu'il y ait lieu d'entrer ici plus avant dans le détail, on notera qu'une bonne part des dysfonctionnements alors relevés avaient pour origine principale de fortes oppositions entre les responsables pédagogiques du département. Très heureusement, la logique des départs à la retraite fait que cet état de choses appartient au passé. Il a été possible de mesurer sur place les progrès récents mais décisifs qui ont été faits pour rendre ce département utile et performant. Le nouveau responsable pédagogique fait preuve d'initiative, d'intelligence et de détermination.

L'organisation des enseignements est excellente et judicieusement répartie entre trois grands secteurs :

- histoire, archéologie, patrimoine ;
- langues vivantes ;
- pratique des métiers du tourisme.

La capacité d'accueil (une centaine d'étudiants, formation continue incluse) paraît bien calibrée. Un grand intérêt est accordé à la formation aux technologies nouvelles de communication dans le domaine du guidage, à la pratique de plusieurs langues vivantes, aux relations avec les milieux professionnels et les services de la médiation culturelle. L'objectif du département est réaliste : former - en nombre finalement assez restreint - des cadres intermédiaires à deux niveaux (bac + 2 et maîtrise) susceptibles d'intervenir dans la création, la commercialisation, la médiation et la distribution de produits touristiques. Un souci non moins louable est de penser ces problèmes dans le contexte européen et, ce faisant, de tirer parti de la valeur du site de Lyon.

On notera aussi de manière très positive, en dépit de quelques difficultés pratiques qui restent à surmonter, l'effort fait par le département Tourisme pour coupler ses formations «tourisme» avec l'organisation d'un diplôme national de guide-interprète.

Il convient que le département, qui a fait preuve d'un très louable dynamisme, poursuive son action avec le souci d'assurer des formations diplômantes ouvrant sur des débouchés professionnels plus assurés, et d'adapter en permanence l'organisation

des études aux conditions très fluctuantes du marché du travail. Les demandes en accroissement de personnel enseignant formulées par les responsables sont très mesurées et paraissent bien fondées.

I - La Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme

La MRASH, installée dans les locaux de l'ancienne Ecole de santé militaire, réunit aujourd'hui une dizaine d'équipes lyonnaises, toutes de grande qualité et fort représentatives de la partie la plus vive de la recherche lyonnaise en histoire, sociologie, linguistique, économie, orientalisme. La situation actuelle, si bonne que soit celle de chaque équipe prise séparément, n'en est pas moins quelque peu problématique. Le cadre juridique d'origine tout d'abord, dans lequel s'insère la MRASH, est celui d'un Groupement d'intérêt public (GIP) et prend donc en compte d'autres pôles régionaux implantés à Saint-Etienne ou Grenoble... Ce cadre s'explique par d'évidentes raisons historiques et par la nécessité d'intéresser la Région Rhône-Alpes au lancement de l'entreprise. Il n'est pas exagéré de dire que cette phase historique doit aujourd'hui être dépassée, et les structures adaptées aux réalités de la recherche et non à de fausses symétries de façade.

Le nombre et la qualité des formations lyonnaises regroupées à la MRASH invitent à centrer sur le pôle lyonnais un ensemble d'équipes aussi actives et à abandonner les fictions d'un GIP. Si la formule de «fédération d'équipes», si fonctionnelle pour la Maison de l'Orient, paraît pour le moment ici prématurée, on ne peut que souhaiter que les équipes abritées avenue Berthelot :

1) développent leurs services communs (informatique, secrétariat, utilisation concertée des locaux banalisés, etc.) comme elles ont déjà commencé à le faire ;

2) et surtout commencent à développer quelques recherches thématiques interdisciplinaires, communes à plusieurs formations et susceptibles de cimenter progressivement en un tout plus cohérent ces équipes dynamiques, elles-mêmes très désireuses de rénover leurs structures dans le sens que nous préconisons ici.

POSTFACE :
RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Postface du Président de l'Université

Moment de bilan, facteur d'évaluation interne au moins autant qu'externe, la venue du Comité National d'Évaluation est toujours une chance pour une université. Mais elle l'est encore plus lorsqu'il s'agit d'une deuxième fois : la référence à une étude antérieure (la première date, pour ce qui nous concerne, de 1989) aide à situer la photographie d'un moment dans un parcours évolutif, et par conséquent à penser *aussi* en termes de développement ultérieur.

Il fut cependant entendu d'emblée que la nouvelle évaluation à laquelle s'attachait le Comité ne répondrait qu'en partie à cette attente, puisqu'elle prenait pour objet central le Pôle Universitaire Lyonnais - regroupement des trois Universités, de l'École Normale Supérieure, de l'INSA et de l'École Centrale : les études consacrées en propre aux établissements ne s'attacheraient qu'à quelques composantes, filières ou services, dont le choix, établi par les responsables de l'évaluation sur la base du rapport général antérieur, pourrait être légèrement complété à la demande du Président ou du Directeur.

Ainsi, les Facultés, Instituts et formations évalués dans le présent rapport ne regroupent qu'à *peine plus du tiers des étudiants inscrits à l'Université Lumière*, dont les effectifs les plus nombreux et des centres de recherche de premier plan relèvent d'autres disciplines (Lettres, Langues, Arts, Histoire et Géographie, Sciences Humaines, Sciences de l'Éducation, Sociologie...), et dont des composantes à effectifs plus restreints s'attachent à des parcours particulièrement originaux : l'Institut de Formation Syndicale, l'Institut d'Études du Travail de Lyon, et un I.U.T. plus récent, unique en France par le double choix qu'il a fait de la formation par alternance pour l'ensemble de ses étudiants et d'une forte intégration dans la politique d'orientation de l'Université.

Un tel correctif n'est pas de pure forme. Car non seulement le choix contraint du CNE l'a empêché de constater l'impressionnant effort entrepris depuis plus de six ans pour développer - notamment à travers des DESS - des relations avec les professions dans des filières maladroitement qualifiées de "culturelles", mais encore certaines de ses remarques seraient modifiées si elles adoptaient une vision plus exhaustive de l'établissement¹.

Car, de manière générale - et constante depuis plus de vingt ans - nous avons fait le choix d'une université fortement intégrée, plutôt que d'une confédération de Facultés et Instituts, et cette donnée n'est pas anodine pour apprécier la ligne de développement (mais aussi, pour partie, les problèmes et les crises) de chaque composante, puisqu'elle se traduit dans l'organisation des formations, certains regroupements de recherche et les choix de politique internationale.

¹ Ainsi de l'apparente insuffisance de la recherche dans l'ICIAR : c'est une volonté scientifique et politique qui a poussé les enseignants-chercheurs en Théâtre et en Cinéma à se regrouper avec des littéraires pour partager avec eux un projet commun d'étude de la réception du texte contemporain.

Le chapitre initial du présent rapport relève un accroissement de 31,5% en 7 ans de l'effectif d'étudiants inscrits administratifs. C'est une des "entrées" possibles pour apprécier à la fois les handicaps et le dynamisme de l'Université Lumière.

DES HANDICAPS DE FONCTIONNEMENT PERSISTANTS

- *Les locaux.* Le rapport de 1989 soulignait leur grave insuffisance et leur urgent besoin de réhabilitation. Si le plan "Université 2000", relayé par le Contrat de Plan État-Région, a permis de sérieusement répondre au second, il s'en faut de beaucoup que les constructions nouvelles (un bâtiment et trois amphithéâtres), évaluées à partir des données d'alors, soient à la mesure des effectifs supplémentaires¹. Seul l'apport des bâtiments que, au fur et à mesure de son installation sur son nouveau site de la Manufacture des Tabacs, l'Université Lyon 3 doit remettre à Lyon 2, permettra de rendre simplement vivable une situation qui affecte les conditions de travail de chacun et le développement d'une vie universitaire normale (bureaux d'enseignants, secrétariats et services, espaces de vie étudiante...). Mais le déroulement de ce programme fait craindre qu'il connaisse d'importants retards, et l'Université a dû se résoudre à d'importantes ponctions budgétaires pour louer provisoirement des locaux extérieurs et prendre le risque d'une atomisation accrue de ses implantations².

- *Les personnels IATOSS.* On s'étonne que, dans sa présentation générale, le CNE n'ait même pas fait mention d'un problème particulièrement aigu pour une Université qui a dû recruter, dans les dix dernières années, plus de 100 personnels IATOSS sur ressources propres pour pouvoir remplir ses missions, et qui souffre durablement des différences de statuts et de la charge budgétaire qui en résultent. Cette situation a été reconnue dans le plan de "rattrapage" établi en décembre 1995, mais elle impose en outre une politique parallèle de ressources humaines et de formation qui est au premier rang des objectifs de l'équipe présidentielle : restructuration des services, audit dont le rapport donne actuellement lieu à débats, plan et propositions de la Présidence présentés en juin prochain.

- *La Bibliothèque centrale,* commune aux Universités Lyon 2 et Lyon 3. Justement qualifiée de "désastreuse" par le rapport, la gestion de ce service majeur de documentation est actuellement un des dossiers les plus délicats. Outre qu'il pourrait détériorer inutilement, entre les universités Lyon 2 et Lyon 3, des relations de coopération maintenant bien installées dans les autres secteurs de l'activité universitaire, il suscite, avec l'arrivée prévue de l'ENS Lettres et Sciences Humaines en 2000, de vives inquiétudes sur le risque de désertification documentaire des campus du Quai. L'Université Lumière est prête à collaborer à une réflexion et à des décisions qui deviennent maintenant urgentes, pour peu que le Ministère rompe avec l'attentisme dont il a fait preuve durant ces dernières années (SICD marginalisé, reconduction durable d'une solution provisoire et conflictuelle...).

¹ Soit: plus de 6000 étudiants, 287 emplois d'enseignants, et plus de 120 personnels administratifs (pour l'essentiel sur ressources propres : cf. infra).

² La suggestion du CNE de regrouper sur Lyon et... Écully la Faculté des Sciences économiques et de gestion a énormément surpris et ne sera évidemment pas suivie : l'Université distribue ses formations et ses équipes de recherche sur deux campus (Lyon et Bron-Saint-Priest), et l'installation à Écully, qui disperse à l'excès la Faculté, garde un caractère des plus transitoires.

- On regrettera enfin que le même comportement des Ministères successifs n'ait pas permis de faire évoluer une carte universitaire Lyonnaise marquée, pour ce qui concerne Lyon 2 et Lyon 3, par une forte illisibilité, et ce qu'il faut bien appeler un gâchis pédagogique, scientifique, humain et économique. Le potentiel étudiant de la région lyonnaise justifie-t-il le maintien de formations parallèles et concurrentes en Lettres classiques et en Études arabes ? Le développement de plusieurs autres filières ne serait-il pas favorisé et amélioré, en formation comme en recherche, par le regroupement des forces et des initiatives ? Il est peut-être dommage que, plus de vingt ans après une scission qu'un Ministère a voulue et conduite sur les critères les moins universitaires qui soient, cette question reste encore un tabou, et on espère que le rapport que publiera le Comité National d'Évaluation sur le Pôle Universitaire Lyonnais n'en fera pas l'économie.

DES ATOUS RENFORCÉS

Malgré ces difficultés de fonctionnement, de forts atouts permettent de poursuivre une politique soutenue d'excellence scientifique et d'innovation.

- *La Recherche.* L'Université Lumière reste, au niveau national, l'un des tout premiers établissements pour l'importance, qualitative et quantitative, de la recherche qui s'y conduit en Lettres, Sciences humaines et Sciences sociales, et la présidence précédente a veillé à ce qu'elle bénéficie des "délocalisations" de chercheurs CNRS, maintenant fortement intégrés dans nos Centres ou nos équipes. La prochaine arrivée de l'École Normale Supérieure, les collaborations croissantes avec les autres établissements de la Région Rhône-Alpes, l'appel que constitue la création d'un Technopole dans le voisinage immédiat du campus de Bron, la volonté politique du Pôle Universitaire Lyonnais de favoriser les interactions entre sciences "dures" (sic) et sciences humaines, sont autant d'impulsions pour que le dynamisme actuel soit maintenu. La Présidence s'y attachera en tout cas avec une grande détermination, et elle le fera avec d'autant plus de vigueur que l'existence d'un fort potentiel de recherche contribue à la qualité et à la réputation des formations, comme en témoigne déjà l'important attrait qu'exercent, bien au-delà du bassin de recrutement local, les deuxièmes cycles de Lyon 2.

- *L'innovation.* Là encore, on regrettera que les conditions de l'évaluation n'aient pu prendre en compte aucune des grandes orientations politiques de l'Université en ce domaine :

- Le développement de *filières originales* par les secteurs qu'elles proposent ou le public qu'elles visent¹ : une partie significative des nouveaux locaux qui doivent revenir à l'Université sera réservée à ces formations, dont le rythme d'études et le mode de fonctionnement impliquent un bâtiment ouvert de manière continue sur toute la semaine et toute l'année.

- Le développement des *nouvelles technologies* : chaque étudiant de l'Université dispose depuis octobre dernier d'une B.A.L. et a ainsi accès aux nouveaux outils d'information et de documentation. L'effort se poursuivra par la mise en place progressive de serveurs de filières, destinés à accompagner l'enseignement "présentiel" par la mise à disposition de ressources documentaires spécifiques, de tests d'auto-évaluation, de renseignements administratifs courants et de contacts renforcés entre étudiants et enseignants.

¹ Outre l'"Université de la Mode", relevée dans le rapport, il s'agit notamment du cursus de Psychologie en "Formation par la pratique" (avec regroupements en week-end), de diplômes en Formation continue, d'Universités d'été, etc. Ce cadre sera progressivement étendu à toutes les filières, pour répondre à la demande des dispensés d'assiduité, dont le traitement actuel n'est satisfaisant ni dans son fonctionnement ni dans ses résultats.

- *Le développement international* des formations, par l'introduction progressive, dans chaque spécialité, de cours obligatoires en langue étrangère. Le Centre de Langues, ouvert ces dernières années a vocation à étendre sa mission en ce domaine (stages intensifs, auto-formation guidée, édition de logiciels, etc.), et nous nous attacherons à développer particulièrement l'expérience de "Minerve", programme original, soutenu par la Commission Européenne, et unissant les Universités de Barcelone, Francfort et Lyon 2 (un bâtiment spécifique lui est réservé, sur le campus de Bron) pour que des enseignants de chaque établissement assure dans les deux autres des cours de sa spécialité et dans sa langue.

Même si l'on peut regretter que le Comité National d'Évaluation ait été conduit à ne prendre en compte qu'une part très restreinte de l'activité, des handicaps et des atouts de l'Université Lumière - les présentes remarques ne visent qu'à réintroduire, en complément, une mise en situation et en perspective - son choix nous paraît intéressant et riche. Seul un développement des Universités conçu en termes de collaboration régionale est à l'échelle des défis européens et internationaux qu'elles ont à relever dans la formation comme dans la recherche - et c'est le chantier auquel nous avons pleinement conscience que nous devons désormais nous attacher.

Lyon, le 4 avril 1997

Bruno GELAS
Président de l'Université Lumière Lyon 2

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988.

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Georges CREMER, vice-président

Henri DURANTON, vice-président

Claude CAMBUS

Claude JESSUA

Yves CHAIGNEAU

Raymond LEGEAIS

François DAGOGNET

Patrick LEGRAND

Henri DURANTON

Georges LESCUYER

Robert FLAMANT

Maurice MAURIN

Pierre GILSON

Chantal MIRONNEAU

Jean-Claude GROSHENS

Pierre TOUBERT

André STAROPOLI, secrétaire général

43 rue de la Procession - 75015 PARIS - Tél. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 0140 65 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin